

Jeux de mots

Œuvre anonyme et collective

2025

Table des matières

1. La libre entreprise.....	1	19. Les conflits d'intérêts.....	77
2. L'autonomie.....	7	20. La tricherie.....	82
3. L'esprit d'initiative.....	11	21. La discrimination.....	88
4. Le professionnalisme.....	14	22. Les minorités.....	92
5. Les clients.....	18	23. La représentation.....	97
6. La rigueur.....	22	24. La transparence.....	103
7. L'envie.....	26	25. L'espionnage.....	107
8. La générosité.....	29	26. La trahison.....	112
9. La commodité.....	32	27. Le consensus.....	115
10. La prudence.....	36	28. La maladie.....	121
11. Les risques.....	41	29. L'immunité.....	124
12. La liberté et la fumée.....	45	30. Les effets secondaires et les coïncidences.....	128
13. La toxicité.....	50	31. Le prix et le coût de la vie.....	132
14. La politesse.....	54	32. Le siège, l'invasion, l'insurrection et l'occupation.....	135
15. Les problèmes et les défis.....	57	33. L'obligation.....	140
16. Les recherches.....	62	34. La liberté et les propos haineux.....	144
17. Les services publics.....	66	35. La communauté universelle.....	148
18. La cohérence.....	73	36. L'identité.....	153

1. La libre entreprise

(Dans un bureau où il y a un sofa, un hamac, une petite cuisinière, un réfrigérateur, des bouteilles de spiritueux sur une étagère, une chaîne stéréo, une bibliothèque et un chat.)

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Monsieur, nous nous rencontrons enfin. Croyez-moi, vous ne le regretterez pas : j'ai une offre alléchante à vous faire, laquelle vous ne pourrez pas refuser.

Le petit entrepreneur – Je vous ai pourtant déjà dit trois fois au téléphone que votre offre ne m'intéresse absolument pas. Je suis content de faire mes affaires tout seul.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – C'est justement pourquoi je suis venu à l'improviste. Cette fois-ci, vous serez bien obligé d'écouter ce que j'ai à vous dire.

Le petit entrepreneur – Alors dépêchez-vous de parler, pour qu'on en finisse au plus vite.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Nous vous offrons 20 000 000 \$ pour votre entreprise et nous vous nommons directeur général de notre nouvelle filiale, avec un salaire annuel de 250 000 \$.

Le petit entrepreneur – C'est une bonne offre, je le reconnais.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Vous voyez bien ce que je vous disais !

Le petit entrepreneur – J'accepterais sans doute si je pensais seulement à l'argent.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Mais ?

Le petit entrepreneur – Je tiens à ma liberté. Voilà bien vingt ans que je suis entrepreneur et que je ne suis plus l'employé de personne. Et je veux que ça reste comme ça. Sans compter que je ne veux pas que mon entreprise, qui est ma création, soit absorbée par la grande compagnie que vous représentez et qui lui imposera son modèle d'affaires, ses pratiques, ses normes, ses standards et allez savoir quoi d'autre.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Je vous assure que vous ne verrez même pas la différence, puisque vous occuperez un poste de direction. Nous vous laisserons faire vos affaires comme avant, seulement votre entreprise sera une filiale de notre groupe. C'est justement à cause de votre flair en affaires, de vos aptitudes de gestionnaire et de la qualité et de l'originalité de vos produits que nous voyons dans votre entreprise une très bonne acquisition pour notre groupe.

Le petit entrepreneur – Je sais comment ça se passe : on vous fait de belles promesses pour que vous acceptiez de vendre, et après la maison-mère vous fait des saloperies, elle essaie de se débarrasser de vous, elle vous oblige à produire et à vendre de la camelote, elle vous contraint à exploiter vos employés et à les traiter comme des valets, ou elle décrète la fermeture quelques années plus tard, sous prétexte que la filiale n'est pas assez rentable ou pour imposer ses propres produits, qui sont sa marque de commerce, en éliminant de meilleurs produits.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Vous avez tort de ne pas nous faire confiance.

Le petit entrepreneur – Je ne vois pas pourquoi je vous ferais confiance. Vous savez, je vous ai à l'œil depuis plusieurs années. Je sais ce que vous faites des entreprises que vous achetez. C'est inadmissible.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Qu'est-ce qui est inadmissible ?

Le petit entrepreneur – L'anéantissement de la libre entreprise dont votre groupe se rend coupable en absorbant les entreprises plus petites et en consolidant son contrôle de plusieurs secteurs de l'économie.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Mon cher monsieur, nous tenons à la libre entreprise au moins autant que vous. Et c'est dans le respect des principes de la libre entreprise que notre groupe vous propose d'acheter votre entreprise. Niez-vous que ce serait porter gravement atteinte à ces principes que d'interdire ou de rendre plus difficile l'achat des petites et moyennes entreprises par les grandes entreprises ? Non seulement cette intervention aurait pour conséquence que le marché ne serait plus libre, mais elle ferait disparaître la libre entreprise, à laquelle vous prétendez tenir tant.

Le petit entrepreneur – Si c'est ce que vous pensez, nous ne concevons vraiment pas de la même manière la libre entreprise. Quand je parle de la libre entreprise, il

n'est pas question d'un principe abstrait. Je parle plutôt de la liberté d'entreprise concrète, c'est-à-dire de la liberté des entrepreneurs, petits ou grands. Plus vous absorbez des entreprises, moins il y a d'entrepreneurs indépendants, et plus ceux-ci deviennent alors des employés ou des cadres salariés qui doivent se conformer aux directives de la maison-mère et qui sont privés de toute liberté d'entreprise. Si l'on continue de vous laisser faire, vous ferez presque totalement disparaître la libre entreprise et l'esprit d'entreprise qu'elle implique. En raison de l'hégémonie de grands groupes d'affaires comme le vôtre sur les principaux secteurs de l'économie, c'est aussi la liberté des travailleurs qui est réduite considérablement. Ils ont de plus en plus de difficulté à ne pas travailler pour l'une de leurs filiales, ils se font imposer des tâches et des conditions semblables dans ces filiales, ils ont rarement la possibilité de travailler pour de petits entrepreneurs ou d'en devenir eux-mêmes et ils doivent donc s'asservir aux intérêts des grands patrons. Tout ça pour offrir ou imposer aux consommateurs des produits et des services semblables et standardisés, qui excluent pratiquement tout choix ou toute liberté. Alors, quand vous parlez de libre entreprise et de libre marché, c'est une mauvaise farce.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Croyez-vous vraiment que vous cesseriez d'être un entrepreneur simplement parce qu'au lieu d'être le propriétaire de votre entreprise, vous en seriez le directeur général ? Sachez qu'au sein de notre grande entreprise, non seulement nous vous laisserions faire preuve d'esprit d'entreprise, mais nous l'exigerions même de vous. En plus, en tant que cadre salarié de notre grande entreprise, vous seriez un petit entrepreneur d'une autre espèce, qui ferait le commerce d'une marchandise très importante, à savoir votre travail, ce qui, en plus des tâches que vous exécutez, comprend le temps, l'énergie, les compétences et les connaissances nécessaires à la réalisation de ces tâches. Vous seriez donc doublement un petit entrepreneur, au lieu d'être simplement un petit entrepreneur, comme vous l'êtes actuellement.

Le petit entrepreneur – À ce compte, tout le monde serait un petit entrepreneur et la libre entreprise serait partout.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – C'est exactement de cette manière que les choses sont. Le moindre employé salarié, qui doit se démarquer et faire sa place sur le marché du travail, est lui aussi un petit entrepreneur. Pourquoi donc, sous prétexte qu'il vendrait son travail et pas autre chose, serait-il moins un petit entrepreneur que celui qui s'adonne pour son propre compte au commerce des vêtements, des denrées alimentaires, des divertissements, des véhicules ou des biens

immobiliers ? Il en résulte que la libre entreprise est inattaquable et que des transformations de l'économie ne sauraient la faire disparaître ou la rendre plus rare. Car l'économie, c'est la libre entreprise.

Le petit entrepreneur – Ayant été employé salarié jadis et étant libre entrepreneur depuis des années, je sais d'expérience que ce n'est pas la même chose. Le libre entrepreneur, même s'il travaille lui aussi, vend une marchandise qui est distincte de lui. Mais l'employé salarié qui vendrait son travail à son employeur devrait se vendre lui-même, car son travail n'est pas distinct de lui. C'est toujours lui qui s'agite et qui s'épuise au travail. C'est toujours lui qui fait ce travail en employant ses connaissances et ses compétences, au service de son patron. Vous voudriez donc que l'employé salarié se dédouble et qu'il soit l'entrepreneur qui vendrait le travail qu'il fait lui-même en tant qu'employé.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – C'est pourtant ce qui se produit quand on regarde la réalité en face. Les employés sont de petits entrepreneurs qui vendent leur travail et qui se vendent eux-mêmes sur le marché du travail. Voilà qui est parfaitement évident.

Le petit entrepreneur – Ce sont des contes à dormir debout. Ce n'est pas pour rien qu'on dit des propriétaires d'entreprise qu'ils sont des entrepreneurs et de leurs employés qu'ils sont des travailleurs salariés. Ce n'est pas pour rien non plus que les deux ont un statut juridique différent et qu'il existe une réglementation portant sur leurs rapports qui serait superflue si l'on avait vraiment affaire à des entrepreneurs indépendants qui interagissent au sein du libre marché. En fait, l'employé ne pouvant pas être un entrepreneur à moins de souffrir d'un dédoublement de personnalité, il est une marchandise que son employeur exploite pour produire des marchandises et offrir des services qu'il vend à ses clients. Entre un entrepreneur et un employé salarié, il y a donc tout un monde. J'ai choisi d'être un entrepreneur. Et je veux le rester. Vos efforts pour tout embrouiller et me vendre votre salade ne me feront pas changer d'idée. Bien au contraire, ils me confirment que j'ai pris la bonne décision.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Si vous ne teniez pas à ce point à rester propriétaire de votre entreprise, je vous prendrais pour un sale communiste qui voit de l'exploitation et de l'esclavage dans le libre commerce du travail. Voilà qui montre tout le danger que représente toujours la propagande communiste, car elle exerce son pouvoir de séduction même sur de petits entrepreneurs comme vous et pas seulement sur les employés salariés. Mais trêve de bavardage. Je ne suis pas ici pour avoir de

grandes discussions théoriques sur l'économie. Je réitère donc notre offre et vous demande de la considérer à nouveau : 20 000 000 \$ pour votre entreprise et 250 000 \$ par année pour vous en tant que directeur général de notre nouvelle filiale. Nous attendons votre réponse d'ici un mois. Tâchez d'être raisonnable et de prendre la bonne décision. C'est dans votre intérêt.

Le petit entrepreneur – Je n'ai pas besoin de ce délai pour vous donner ma réponse. C'est depuis longtemps mûrement réfléchi. Je décline votre offre. Ne perdez pas votre temps et ne me faites pas perdre mon temps en la bonifiant. Ma réponse est définitive.

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Si c'est comme ça, la haute direction de notre groupe m'a autorisé à vous dire ce qui suit. Nous savons de source sûre que les affaires ne vont pas aussi bien que vous essayez d'en donner l'impression et qu'en fait votre entreprise est dans une situation difficile. Les matières premières et la main-d'œuvre compétente se font plus rares et leur coût augmente. Imaginez-vous ce qui arriverait si les grandes entreprises qui sont en position de force dans le même secteur économique que vous décidaient, en y mettant les fonds, de s'approprier l'essentiel des matières premières et de la main-d'œuvre. Sachez aussi que nos représentants auprès des décideurs politiques et bureaucratiques travaillent à faire adopter de nouveaux règlements qui seront impossibles à appliquer pour les petites entreprises comme la vôtre, car elles exigeront des fonds et une expertise que vous n'avez pas et que vous ne sauriez avoir. En l'espace de quelques mois ou de quelques années, ça pourrait tourner très mal pour vous. Vous devriez donc vous compter chanceux que nous nous donnions la peine de négocier avec vous. Car nous n'y sommes pas obligés. Nous pouvons tout vous prendre ou tout vous faire perdre en nous y prenant autrement. Est-ce que je me fais bien comprendre ?

Le petit entrepreneur – Mais c'est de l'extorsion ! Et vous prétendez défendre la libre entreprise !

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Encore une fois les grands mots creux ! Au cas où vous ne l'auriez pas encore compris, il n'y a pas de libre entreprise sans libre concurrence. Et la libre concurrence nous autorise à avoir recours à ces procédés si vous vous obstinez à ne pas entendre raison et à ne pas obtempérer. Comme on dit, c'est de bonne guerre.

Le petit entrepreneur – Mais c'est l'exact opposé de la libre entreprise et de la libre concurrence. Vous me menacez même d'orienter la réglementation gouvernementale pour m'écraser. Et vous avez le culot de crier à l'attentat contre la libre entreprise

quand nous, les petits entrepreneurs, essayons d'influencer les législateurs pour nous protéger des sales coups des grandes entreprises comme la vôtre ! Pour rien au monde je ne voudrais avoir des rapports avec des salopards comme vous !

Le sous-négociateur adjoint par intérim – Assez parlé ! Vous verrez ce qu'il en coûte de vous entêter à défendre votre conception fautive et irréaliste de la libre entreprise. Attendez-vous au pire.

2. L'autonomie

(Dans la salle de séjour d'une maison de la classe moyenne, il y a une vingtaine d'années.)

Le père – Mon fils, voilà que tu as maintenant vingt ans. C'est un grand jour pour toi. L'âge de l'insouciance est fini et il va maintenant te falloir voler de tes propres ailes.

Le fils – C'est-à-dire ?

Le père – Je veux dire qu'il va te falloir être autonome à partir de maintenant.

Le fils – Mais encore ?

Le père – Tu me comprends très bien. Mais puisqu'il faut mettre les points sur les i, je veux dire qu'il est grand temps que tu arrêtes de vivre à mes dépens et que tu travailles pour gagner ta vie. Autrement dit, il te faut être autonome.

Le fils – Autonome ? Je ne vois pas comment je pourrais devenir autonome en servant un patron et ses clients et en dépendant d'eux pour assurer ma subsistance.

Le père – Tu ne peux tout de même pas dépendre de moi indéfiniment pour te loger et te nourrir. Il faut bien que tu finisses par te débrouiller. Tu me remercieras plus tard de t'avoir forcé à devenir autonome.

Le fils – Mais c'est justement ce que je veux, être autonome. Crois-tu que ça m'amuse de te demander un peu d'argent tous les mois pour joindre les deux bouts, parce que la nourriture et le loyer coûtent trop cher, parce que les droits de scolarité n'arrêtent pas d'augmenter, alors que l'aide financière que j'obtiens du gouvernement et de la banque pour mes études est calculée en fonction du soutien financier que tu devrais me donner et que tu ne me donnes pas, ou que tu ne me donnes qu'à contre-cœur ? Et en plus, selon le gouvernement, il faudrait que je continue d'habiter dans la maison familiale pendant que j'étudie, sous prétexte que l'université où j'étudie est située dans la même ville. Pouah ! Comme si je pouvais vraiment devenir autonome en continuant à vivre avec mon papa et ma maman, ou en leur quémendant de l'argent régulièrement ! Ce qu'il faudrait, c'est que les parents soutiennent les jeunes

pour que le gouvernement leur permette de devenir autonomes, c'est-à-dire indépendants de leurs parents, quand ils étudient. Les parents et les jeunes y gagneraient.

Le père – Tu parles comme si l'argent que le gouvernement devrait donner aux jeunes allait tomber du ciel. Mais c'est nous, les parents, qui devrions le donner au gouvernement, par l'intermédiaire des taxes et de l'impôt sur le revenu. Vous vous retrouveriez alors à dépendre directement du gouvernement et à dépendre indirectement de nous. Je ne vois pas comment cela vous rendrait plus autonomes.

Le fils – Ce n'est pas ce que je demande. On peut très bien trouver l'argent qu'il faut ailleurs que dans tes poches et dans celles des autres parents. As-tu pensé à quel point les entreprises, surtout quand elles sont grandes, dépendent et profitent de l'éducation publique pour obtenir une main-d'œuvre déjà formée en fonction de leurs besoins et de leurs exigences, avec les taxes et les impôts que paient les contribuables et les droits de scolarité que paient les étudiants ? Il est grand temps qu'on les fasse payer, au lieu de leur procurer toutes sortes de moyens de payer le moins possible de taxes et d'impôt.

Le père – Ce n'est pas comme si, en étudiant la sociologie, tu allais devenir employable par ces entreprises ou trouver ta place sur le marché de l'emploi !

Le fils – Et ce n'est pas comme si, en vendant des assurances pour ces choses qui n'arrivent presque jamais et en saignant tes concitoyens pour enrichir encore plus les exploités, tu n'étais pas toi-même un parasite de la société !

Le père – Mais au moins, moi, je suis autonome. Je ne vis pas au crochet de la société, comme tu sembles avoir l'intention de la faire.

Le fils – Décidément, tu as une mauvaise mémoire et tu manques de suite dans les idées. Combien de fois m'as-tu rebattu les oreilles en me disant que, « dans ton temps », la vie coûtait moins cher et qu'il était possible de vivre avec l'aide financière aux études, et donc de faire des études sans s'endetter démesurément ? Tout ce que tu as réussi à en faire, c'est de devenir le larbin des grandes compagnies d'assurances, qui sont de véritables sangsues ! Et d'ici quelques années, grâce à ce que tu as réussi à économiser sur les gages que t'ont donnés tes maîtres, tu prendras ta retraite, non sans recevoir une pension pour laquelle les jeunes, qui tirent le diable par la queue, devront payer. Merveilleuse génération que la tienne, qui a dépendu de la société pour faire ses études, qui a accepté pendant sa période active de dépendre des employeurs

et des exploitateurs et de tous ceux qu'ils ont saignés, et qui a l'intention de dépendre des plus jeunes pour se la couler douce pendant sa retraite, en exigeant que ces derniers ne profitent pas de conditions comparables, sous prétexte que ce serait là manquer d'autonomie ! On aura mieux vu, comme autonomie ! Au moins, moi, en essayant d'étudier la sociologie et de comprendre notre société, avec l'aide financière parcimonieuse que cette dernière daigne pour l'instant m'accorder, et en compromettant ainsi ma réussite professionnelle, je ne suis pas le larbin de mes employeurs et le parasite de mes semblables, auxquels je ne nuis pas, contrairement à toi. J'essaie même d'accroître mon autonomie intellectuelle et morale, et aussi celle de mon entourage. Ce qui est beaucoup plus que tu n'as jamais fait et désiré faire.

Le père – Ne change pas de sujet. Ce dont il s'agit, c'est de ton autonomie financière, que tu ne peux acquérir qu'en ne dépendant plus de moi, de la société et du gouvernement, et qu'en ayant un bon plan de carrière. Tout le reste, c'est du verbiage d'intellectuel.

Le fils – Comme tu voudras. Alors ne viens pas te plaindre, dans vingt ans, quand les jeunes de ma génération, qui ne seront plus jeunes, auront acquis à la dure l'autonomie telle que tu la conçois, quand ils penseront que tu n'as qu'à te débrouiller si tes économies et ta pension de retraite ne suffisent pas à cause de l'inflation, de la taxation excessive et de la privatisation des services publics, et quand les professionnels de la santé verront seulement dans le vieillard que tu seras devenu une chose qui leur permet de gagner leur vie et d'acquérir l'autonomie financière dont tu es le défenseur zélé. Alors que tu seras en perte d'autonomie, on te laissera entendre, malgré une compassion de commande, que tu aurais dû faire ce qu'il faut, quand tu étais plus jeune, pour conserver ton autonomie financière pendant tes vieux jours et pour être en mesure de payer des soins de santé privés afin de ne pas être pendant des mois ou des ans sur une liste d'attente et, plus tard, afin de ne pas moisir dans un CHSLD sordide. Tu ne perds rien pour attendre ! Car nous ne laisserons pas dépendre de nous tous ces défenseurs d'une autonomie étriquée qui, en son nom, s'opposent actuellement à l'obtention des conditions favorables à notre autonomie.

Le père – Ce ne sont pas des choses à dire à moi qui suis ton père. Excuse-toi immédiatement.

Le fils – Pas question que je m'excuse ! C'est d'ailleurs là une façon de refuser la relation de dépendance que tu cherches à m'imposer et d'affirmer mon autonomie.

Le père – Alors je te coupe les vivres sur-le-champ !

Le fils – De toute façon, c'est ce que tu avais déjà décidé de faire et c'est ce que tu m'as déjà annoncé aujourd'hui, à mots couverts. Je n'ai plus rien à perdre. On verra bien qui rira le dernier...

3. L'esprit d'initiative

(Dans l'entrepôt d'une librairie, où s'amoncellent les boîtes de nouveautés et de retour des nouveautés.)

Le gérant de librairie – Veux-tu bien me dire ce qui t'a pris ? Ça ne se fait pas de commander en cachette une centaine de livres sans y avoir été autorisé. J'exige des explications.

Le libraire – Ne nous as-tu pas dit, à moi et aux autres employés, que nous manquions d'esprit d'initiative. Eh bien, voilà : j'ai décidé de faire preuve d'esprit d'initiative. Je ne demande pas mieux, comme plusieurs de mes collègues.

Le gérant de librairie – Mais ça n'a rien à voir ! Tu as tout compris de travers, encore une fois.

Le libraire – Je t'assure que je t'ai très bien compris et je vais te le montrer. Lundi dernier, je me suis mis à regarder avec désolation nos rayons de littérature, d'histoire, de sciences sociales et de philosophie. C'est une honte, que je me suis dit ! Nous sommes une librairie, nous avons une mission culturelle et nous n'essayons même pas d'être à la hauteur. J'ai donc pris l'initiative de remédier à ce désastre en commandant les livres dont tu parles. Et ce n'est qu'un début : j'en ai encore quatre fois plus à commander au cours des prochaines semaines.

Le gérant de librairie – Tu parles d'une initiative ! Veux-tu nous ruiner ? Si la patronne apprend ça, ça va chauffer pour tes fesses !

Le libraire – Tu n'as pas idée du nombre fois par semaine qu'un client me demande ou que je conseille un livre de Perec, de Calvino, de Borges, de Butor, de Kundera, de Kafka, de Maupassant, de Dostoïevski, de Montaigne, de Rousseau, de Diderot, de Voltaire, de Nietzsche, de Foucault, de Bourdieu, de Durkheim, de Mauss, de Duby ou de Veyne. Et souvent nous ne l'avons pas sur les rayons, même quand c'est l'œuvre la plus connue de ces auteurs. Si nous avions eu ces livres en stock, nous les aurions vendus, et ces clients, voyant que nous sommes une librairie sérieuse, seraient repassés pour en acheter d'autres. Mais en raison de l'état lamentable de notre fonds,

les étudiants collégiaux et universitaires, les professeurs et les gens cultivés se disent que ça ne vaut même pas la peine de se déplacer.

Le gérant de librairie – Tu peux leur proposer de leur commander ces livres. Si le fournisseur en a des exemplaires en stock, ça prend seulement une semaine ou deux.

Le libraire – Même dans ce cas, les clients me répondent qu'ils vont aller voir dans une autre librairie, ou qu'ils vont passer la commande en ligne, probablement chez Amazon. Mais c'est supposer que les fournisseurs ont en stock des exemplaires des livres demandés, ce qui arrive de moins en moins souvent, parce que les libraires en gardent de moins en moins sur les rayons, pour faire toujours plus de place pour les nouveautés dont parlent les journalistes incultes et sans goût. Dans ce cas, ça prend au moins deux mois pour les faire venir d'Europe. Les clients se tournent donc vers Amazon, ou bien ils téléchargent des livres électroniques, quand les œuvres font partie du domaine public. Les librairies et les libraires auront ce qu'ils méritent à cause de leur manque d'esprit d'initiative.

Le gérant de librairie – Même si tu avais raison, là n'est pas la question. Ce n'est pas ce que je vous ai demandé de faire quand je vous ai dit que vous devriez avoir plus d'esprit d'initiative. Ce que je voulais dire, c'est que vous devriez prendre l'initiative de faire ce que nous vous demandons habituellement de faire, sans que nous ayons à vous le demander à chaque fois ; ou, si c'est possible, l'initiative de faire des choses que la patronne et moi pourrions vous demander. Il ne s'agit donc pas de prendre l'initiative de faire des choses que nous ne vous avons jamais demandées et que probablement nous ne vous demanderions jamais. Me comprends-tu, maintenant ?

Le libraire – Ce que je comprends, c'est que tu veux que nous continuions à être de simples exécutants qui feraient ce que la patronne et toi attendez d'eux sans que vous ayez à le demander, et qui devineraient et feraient ce que vous pourriez leur demander avant même que vous le leur demandiez ou que vous en ayez même l'idée. Bref, ce que tu demandes, c'est que nous allions au-devant de vos désirs. C'est là une bien drôle de manière de concevoir l'esprit d'initiative, ou c'est là donner un bien drôle de nom à ce que vous nous demandez. Il faudrait que tu te décides : soit tu veux de nous de l'esprit d'initiative, soit tu n'en veux pas. Dis-nous franchement ce que tu veux. Nous ne savons plus sur quel pied danser.

Le gérant de librairie – Chut ! Voilà la patronne qui arrive...

La patronne – Tout se passe-t-il bien ici ? Il n’y a pas de problème ?

Le gérant de librairie – Nous étions en train de décider ce que nous mettrons dans la vitrine la semaine prochaine. Nous avons opté pour une sélection de livres sur les changements climatiques, puisque ça sera le début du mois de la lutte contre les changements climatiques.

La patronne – Très bonne initiative ! Ça va bien se vendre et, en plus, c’est pour une bonne cause. Continuez votre bon travail.

(Alors que la patronne entre dans son bureau, le gérant et le libraire reviennent dans la boutique.)

Le gérant de librairie – Ouf ! Si elle t’avait entendu, ça aurait pu mal tourner.

Le libraire – Mal tourner pour moi seulement, ou mal tourner pour toi aussi ?

Le gérant de librairie – Je ne te suis pas. Qu’est-ce que tu veux dire ?

Le libraire – Je me dis qu’en nous disant de faire preuve d’esprit d’initiative, tu as peut-être toi-même pris l’initiative de faire quelque chose que la patronne ne t’a jamais demandé et ne te demanderait jamais de faire. Elle n’a pas l’air de quelqu’un qui désire que ces employés fassent preuve d’esprit d’initiative, et qui voudrait qu’on dise à ces employés de faire preuve d’esprit d’initiative, même si elle loue cette qualité sans comprendre en quoi elle consiste, comme beaucoup d’autres.

Le gérant de librairie – Bon, assez parlé ! Nous avons tous les deux du pain sur la planche. Et maintenant que je me suis expliqué et que tu m’as compris, fais gaffe !

4. Le professionnalisme

(Dans un bureau grisâtre et aseptisé, dont les parois sont en verre partiellement fumé.)

La directrice régionale RH – Mais vous ne pouvez pas nous laisser tomber comme ça, sans même nous donner un préavis ! Ça ne se fait pas !

La cuisinière – Ça se fait puisque c'est ce que je fais.

La directrice régionale RH – Ah ! que vous me décevez : je vous croyais plus professionnelle.

La cuisinière – Je pars justement par professionnalisme. Je refuse d'exercer plus longtemps ma profession dans ces conditions ou, plus justement, de ne pas pouvoir l'exercer à cause de ces conditions trop mauvaises.

La directrice régionale RH – Je ne comprends pas. On met pourtant à votre disposition des fours, des ustensiles et des aliments. Qu'est-ce que vous voulez de plus ?

La cuisinière – À la rigueur, ça pourrait aller pour les fours et les ustensiles. Mais pour les aliments et ce qu'on me demande d'en faire, c'est autre chose, du moins quand on a l'amour de la profession. Je n'ai pas passé trois ans à suivre des cours de cuisine pour faire ça.

La directrice régionale RH – Soyez raisonnable : tous les cuisiniers ne peuvent pas préparer des mets raffinés et dispendieux dans des restaurants luxueux. Et il faut bien nourrir convenablement et à coût modique les enfants qui prennent leur dîner à la cafétéria de l'école. Pensez qu'en les nourrissant, vous contribuez à leur procurer de bonnes conditions d'apprentissage.

La cuisinière – Je ne demanderais pas mieux si l'on me permettait de faire ce que vous dites. Mais comment voulez-vous que je nourrisse convenablement les enfants avec cette camelote en conserve et produite industriellement, qu'on me fournit pour réduire les dépenses et accroître les profits des actionnaires de la compagnie ? On

décide même des recettes que je dois préparer avec ces aliments et, du même coup, vous m'imposez des modes de cuisson, sous prétexte de réduire la consommation d'énergie et de faire notre part dans la lutte contre les changements climatiques. Ce que vous me faites faire, ça n'a rien à voir avec de la cuisine, ce n'est pas de la cuisine. Vous devriez goûter le résultat : vous verriez à quel point c'est insipide.

La directrice régionale RH – Mais il faut bien que ça convienne à tous les enfants, qui n'ont pas tous les mêmes goûts et les mêmes habitudes alimentaires. Et je suis certaine que ce n'est pas pire que ce que leurs parents leur font manger à la maison, puisque ceux-ci ont souvent juste assez de temps et d'énergie pour cuisiner en vitesse après le travail, avec des aliments de qualité comparable, qu'ils sont les seuls qu'ils peuvent se payer s'ils ne veulent pas dépenser une fortune quand ils font leurs courses. À supposer que les repas que notre cafétéria offre aux enfants soient aussi insipides que vous le dites, les enfants y sont habitués, ils ne s'en aperçoivent même pas.

La cuisinière – Ce n'est pas une excuse pour ne pas essayer de faire mieux que leurs parents. Si leurs parents leur font manger n'importe quoi à la maison, nous devrions au moins faire un effort pour que la même chose n'arrive pas à la cafétéria de l'école.

La directrice régionale RH – Ce que vous demandez, c'est un luxe que l'école et notre compagnie qui prépare les repas ne peuvent pas se permettre. L'école doit consacrer ses ressources principalement à l'éducation des enfants, et notre compagnie doit faire des profits. C'est comme ça. Au moins, les repas que vous préparez nourrissent bien les enfants. C'est le plus important. Et l'école, les parents et les enfants n'en demandent pas plus.

La cuisinière – Vous me permettez de douter de la valeur nutritive des aliments en conserve ou ultra-transformés qui sont les principaux ingrédients des plats que nous servons aux enfants. Je suis certaine qu'ils ont des carences alimentaires.

La directrice régionale RH – Mais même si vous aviez raison, que voudriez-vous alors que je vous dise ? Si la direction de notre entreprise prenait en considération vos doléances, nos activités ne seraient plus rentables. Et si elle en tenait compte dans la soumission que nous présenterons pour le prochain appel d'offres public, on la déclarerait non conforme ou trop élevée, car les parents devraient payer trop cher pour chaque repas de leurs enfants. Ce serait l'un de nos concurrents, qui aurait présenté une soumission plus basse, qui décrocherait le contrat de sous-traitance, et les enfants seraient aussi mal nourris qu'avant, ou encore plus mal. Par conséquent,

vous ne pouvez rien faire, et moi non plus. Il vous faut prendre votre mal en patience et continuer à faire le mieux possible votre travail. C'est ça, le vrai professionnalisme.

La cuisinière – Eh bien ! votre professionnalisme consiste à mal exercer sa profession, ou à faire quelque chose qui n'a rien à voir avec elle, sauf en surface.

La directrice régionale RH – Vous êtes bien intransigeante. Je vous le répète : le professionnalisme, c'est faire preuve de flexibilité et être capable de s'adapter à la réalité. On n'arrive à rien en s'obstinant, en se crispant et en se cabrant comme vous.

La cuisinière – Vous ne savez pas de quoi vous parlez. Vous n'avez pas de profession à strictement parler, c'est-à-dire comme les cuisiniers, les cordonniers, les ingénieurs, les professeurs, les infirmières et les médecins. En tant que spécialiste des ressources humaines, tout ce que vous faites, c'est de faire travailler les autres sans tenir compte des exigences de leurs professions. Vous ne pouvez donc pas comprendre ce que vous nous demandez, à nous qui avons une profession et qui voulons faire preuve de professionnalisme.

La directrice régionale RH – Vous me manquez de respect en prétendant que je suis un parasite sans vraie profession, qui ne peut pas être professionnel et qui ne peut rien savoir du professionnalisme.

La cuisinière – C'est vous qui m'avez toujours manqué de respect, aujourd'hui et depuis que vous m'avez embauchée, en bafouant les principes de ma profession, en me traitant comme une simple exécutante et en essayant de m'imposer une conception aberrante et avilissante du professionnalisme pour me manipuler et me contrôler !

La directrice régionale RH – Je vous le dis encore une fois : faites attention à votre langue.

La cuisinière – Et moi, je vous dis que ça suffit. Les carottes sont cuites ! Je vous donne ma démission, qui est effective à partir de maintenant. Il vaut mieux ne plus cuisiner du tout que d'être contrainte à cuisiner de cette manière. Vous m'avez bien comprise : je quitte la profession par respect et par amour pour elle, c'est-à-dire par professionnalisme. Bien le bonsoir !

La directrice régionale RH – Arrêter de pratiquer sa profession par professionnalisme ? On aura tout vu ! Si les autres cuisiniers décident d'en faire autant, ça sera la fin des haricots pour nous.

5. Les clients

(Dans une salle de réunion terne. Quelques fauteuils de faux cuir à roulettes autour d'une table de verre ovale. Sur un mur, les armoires de l'université.)

La directrice du marketing – Je vous remercie d'avoir accepté de me rencontrer aussi rapidement. Vous avez certainement deviné que j'ai un important « bloquant ».

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – C'est ce que je me suis dit quand j'ai reçu votre convocation. Je vous écoute. Que puis-je faire pour vous ?

La directrice du marketing – Vous savez que la période d'admission aux programmes de formation commence dans quelques semaines pour le trimestre d'automne. Nous avons transmis la dernière mise à jour de notre matériel promotionnel à un réviseur et à une traductrice de votre équipe, en leur précisant que c'est urgent. Faute d'avoir obtenu les révisions et la traduction demandée une semaine plus tard, nous les avons relancés hier en insistant pour que le délai de livraison soit respecté. Ils nous ont retourné les textes transmis en nous demandant de les récrire, sous prétexte qu'il leur était difficile de comprendre ce que nous voulions y dire exactement, donc de les corriger et de les traduire correctement. On aura mieux vu, vous en conviendrez, comme service à la clientèle.

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Les personnes dont vous parlez m'ont informée des difficultés rencontrées lors de leurs tentatives de révision et de traduction de vos textes. C'est même moi qui leur ai conseillé de vous les retourner et de demander à votre équipe d'en rédiger une nouvelle version.

La directrice du marketing – Comment ? Votre équipe n'offre-t-elle pas un service de révision linguistique et de traduction ? Par conséquent, elle a l'obligation de répondre aux demandes de la clientèle et de satisfaire ses exigences.

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Permettez-moi de mettre les points sur les i : je ne considère pas que les membres de mon équipe font du service à la clientèle, et ceux-ci ne considèrent pas comme des clients les membres

de la communauté universitaire pour lesquels ils font de la révision linguistique et de la traduction.

La directrice du marketing – Quoi, quoi, quoi ?

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Vous m’avez bien comprise : nous considérons les personnes pour lesquelles nous faisons des révisions linguistiques et de la traduction comme des collègues et comme des collaborateurs.

La directrice du marketing – Bien sûr que nous sommes tous des collègues et des collaborateurs, puisque nous travaillons tous pour l’université. Cela n’empêche pas les conseillers en marketing que je dirige d’être aussi les clients de votre direction et, plus spécifiquement, de vos réviseurs linguistiques et de vos traducteurs.

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – C’est ainsi que beaucoup de membres de la communauté universitaire voient les choses, malheureusement. Mais comment pourraient-ils être nos clients puisque nous n’avons pas conclu de contrat avec eux et puisqu’ils ne nous paient pas pour nos révisions et nos traductions ?

La directrice du marketing – Il n’empêche qu’en répondant à nos besoins de révision et de traduction, vous nous offrez des services, ce qui fait de nous vos clients.

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – À ce compte, votre direction offre en attirant des étudiants un service à son client la direction de l’admission, laquelle offre en procurant des revenus un service à son client la direction des finances, laquelle offre en fournissant l’argent pour les salaires un service à son client la direction de la rémunération, laquelle offre en payant les salaires un service à son client le corps professoral, lequel offre en enseignant un service à ses clients les étudiants.

La directrice du marketing – Mais oui, bien sûr ! C’est exactement comme ça que ça se passe.

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Ça ne vous dérange donc pas qu’on emploie les termes « clients » et « service à la clientèle » pour parler de tout et n’importe quoi ?

La directrice du marketing – Pourquoi donc ça me dérangerait, puisque ça permet de rendre compte à merveille de la réalité en milieu universitaire ?

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Dans ce cas, que diriez-vous de revenir à votre « bloquant » ?

La directrice du marketing – Vous avez tout à fait raison : revenons au niveau opérationnel. Nous étions en train de nous perdre dans de grandes discussions théoriques.

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Me permettez-vous de parler franchement ?

La directrice du marketing – J'exige même que vous le fassiez.

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Il est hors de question que mon équipe révise et traduise les textes que votre équipe lui a envoyés. Et n'essayez surtout pas de nous obliger à le faire en prétextant que la période d'admission pour le trimestre d'automne commencera bientôt et qu'il faut que ces textes soient révisés, traduits et publiés au plus vite. Vous n'aviez qu'à vous y prendre plus tôt et qu'à nous envoyer des textes écrits avec un minimum de soin. Cela devrait aller de soi à l'université, et il est inadmissible et même honteux que ça ne soit pas le cas.

La directrice du marketing – Ah ! en plus de ne pas bien servir votre clientèle, vous lui manquez de respect. C'est ça qui est inadmissible et honteux !

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Le problème avec cette idée fixe qui fait voir des clients et du service à la clientèle partout, c'est qu'elle incite à se comporter comme des clients-rois avec des collègues et des collaborateurs et à les traiter comme des valets.

La directrice du marketing – Vous exagérez et vous me faites dire des choses que je n'ai pas dites.

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – C'est comme si vous les aviez dites.

La directrice du marketing – Essayons de garder notre calme, s’il vous plaît, et revenons à nos affaires. Qu’avez-vous à nous proposer pour surmonter ce « bloquant » ?

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Que votre équipe fasse son travail en réécrivant entièrement ces textes et qu’elle nous les envoie ensuite. Mon équipe pourra ensuite les réviser et les traduire.

La directrice du marketing – Mais puisque je vous dis que c’est une urgence ! Si vous n’agissez pas rapidement, vous allez provoquer une catastrophe pour l’université ! Ne pourriez-vous pas demander à votre équipe, pour cette fois-ci seulement, de corriger aussi vite que possible les textes déjà envoyés et de mettre les bouchées doubles ? Vous feriez alors de moi une cliente tellement heureuse, et je vous ferais une bonne publicité dans toute l’université !

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Non, non et encore une fois non !

La directrice du marketing – J’exige que votre équipe nous offre le service de qualité qu’elle est tenue d’offrir à sa clientèle !

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Alors que votre équipe commence par nous envoyer des textes « de qualité » !

La directrice du marketing – Puisque c’est comme ça, je vais faire remonter le problème à mon sous-recteur et lui demander de porter plainte.

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Si vous voulez que vos affaires avancent, je vous conseille d’arrêter d’agir en petite reine. Nous ne sommes pas vos serviteurs.

La directrice du marketing – Vous l’aurez voulu. Vous aurez bientôt de nos nouvelles.

La directrice de la révision linguistique et de la traduction – Et attendez-vous à en avoir de moi. C’est un jeu qui se joue à deux.

6. La rigueur

(Autour d'une petite table ronde sont assis quatre fonctionnaires qui discutent bruyamment. Autour d'eux, une vingtaine d'autres tables semblables autour desquelles sont assis autant de fonctionnaires.)

La première fonctionnaire – C'est vraiment bien que nos gestionnaires nous consultent pour décider des valeurs de l'organisation.

Le deuxième fonctionnaire – Ça fait du bien de savoir que nous ne sommes pas seulement des exécutants.

Le troisième fonctionnaire – Est-ce qu'on commence ?

La quatrième fonctionnaire – ...

La première fonctionnaire – Je propose d'écarter d'abord les valeurs dans lesquelles nous ne nous reconnaissons pas. Nous pourrons ensuite choisir, parmi les valeurs qui resteront, celles qui représentent le mieux notre organisation.

Le deuxième fonctionnaire – Très bonne idée !

Le troisième fonctionnaire – Je suis du même avis.

La quatrième fonctionnaire – Si ça nous permet d'en finir plus rapidement, je suis d'accord pour qu'on procède de cette manière.

La première fonctionnaire – Je propose d'écarter la rigueur, qui n'a pas d'affaire dans cette liste.

Le troisième fonctionnaire – C'est vrai, ce n'est pas une valeur.

Le deuxième fonctionnaire – Et, entre vous et moi, quoi de plus barbant que la rigueur ?

Le troisième fonctionnaire – Je vois que nous sommes tous d'accord pour écarter la rigueur.

La première fonctionnaire (*en faisant un geste dans la direction de la quatrième fonctionnaire*) – À moins que...

La quatrième fonctionnaire – Je ne suis pas d'accord. Pour autant que le résultat de nos délibérations ait une importance, je pense que la rigueur devrait être la valeur suprême de notre organisation. Ce que nous devons faire, en tant qu'employés de la fonction publique, c'est de réaliser le mieux possible, avec le moins possible d'erreurs, la mission de l'organisation à laquelle nous appartenons. C'est ce que les contribuables attendent de nous et de notre organisation, et c'est ce que nous devrions aussi attendre les uns des autres et de notre organisation. Quant aux autres valeurs, elles devraient toutes être subordonnées à la rigueur et être évaluées en fonction de leur degré de compatibilité avec elle.

Le deuxième fonctionnaire – Mais la rigueur, c'est déplaisant. C'est sec, c'est aride, par son contenu et par sa forme.

La première fonctionnaire – Ou encore, c'est froid et c'est glacial. Comme un hiver rigoureux.

Le troisième fonctionnaire – Comme les personnes qui affectent d'être rigoureuses...

La quatrième fonctionnaire – Vous m'avez mal comprise. Ce n'est pas de ça qu'il s'agit.

Le troisième fonctionnaire – Nous avons très bien compris ce que tu as dit. C'est justement pourquoi nous sommes d'un autre avis.

Le deuxième fonctionnaire – Pour appuyer ce qui vient tout juste d'être dit, j'ajouterais que la rigueur, c'est aussi la rigidité, le manque de flexibilité.

La première fonctionnaire – Oui, oui, la flexibilité, c'est très important dans notre organisation. Il faut qu'individuellement et collectivement, nous soyons capables de nous adapter rapidement aux changements d'orientations et de priorités, afin de répondre adéquatement aux demandes de nos autorités.

Le deuxième fonctionnaire – Nous pourrions choisir la flexibilité comme première valeur de notre organisation. Est-ce qu'elle est dans les choix qu'on nous a donnés ?

Le troisième fonctionnaire – Non. Mais il y a la collaboration, l'adaptation et l'agilité qui s'apparentent à elle.

La quatrième fonctionnaire – C'est de pire en pire.

Le troisième fonctionnaire – Tu n'en démords pas, de ta sacro-sainte rigueur !

Le deuxième fonctionnaire – Que tu es rigide !

La première fonctionnaire – Ce n'est pas étonnant, chez quelqu'un qui défend la rigueur.

Le deuxième fonctionnaire – Pour nous, le plaisir au travail est plus important.

Le troisième fonctionnaire – Et aussi la liberté.

La quatrième fonctionnaire – Ouf !

Le deuxième fonctionnaire – Et c'est bien connu que la rigueur, c'est l'ennemi du plaisir et de la liberté, au travail et ailleurs.

La première fonctionnaire – Bien dit ! Nous n'avons que faire du rigorisme moral dont est immanquablement porteuse la rigueur, au point de se confondre avec lui.

Le troisième fonctionnaire – C'est une valeur d'une autre époque, une valeur conservatrice et austère dont il faut nous défaire et nous libérer.

Le deuxième fonctionnaire – Hourra !

La première fonctionnaire – Faisons du plaisir au travail notre première valeur.

Le troisième fonctionnaire – Parfaitement d'accord. Nous sommes ici pour avoir du plaisir !

Le deuxième fonctionnaire – Mais la liberté, elle, n'est pas dans la liste de valeurs qu'on nous a remise.

La première fonctionnaire – On ne peut pas tout avoir.

Le troisième fonctionnaire – Faisons preuve de flexibilité et remplaçons la liberté par l'adaptation.

Le deuxième fonctionnaire – C’est encore mieux. Mais j’ai aussi un faible pour la collaboration. Qu’en pensez-vous ?

La quatrième fonctionnaire – C’en est assez ! Ça suffit ! J’ai finalement compris. Pour vous la rigueur n’est pas une valeur. C’est même un vice. C’est pourquoi vous manquez de rigueur quand vous parlez d’elle. Rien d’étonnant à ce que, dans la plus grande confusion, vous mêliez la rigueur dans l’exercice de nos fonctions avec la rigidité, avec le rigorisme moral et religieux et avec la rigueur de l’hiver et la sécheresse de l’été.

Le troisième fonctionnaire – Tu nous manques de respect !

La première fonctionnaire – Tu nous insultes !

Le deuxième fonctionnaire – Tu vas voir, nous allons nous plaindre !

La quatrième fonctionnaire – Mais pourquoi protestez-vous quand je dis que vous n’avez pas de rigueur, alors que vous prétendez que la rigueur, ce n’est pas une valeur et que c’est pratiquement un vice ? Ça ne devrait vous faire ni chaud ni froid. Vous devriez même être fiers de manquer de rigueur.

Le troisième fonctionnaire – Et en plus, on fait la maline !

La première fonctionnaire – Tu vas voir ce que tu vas voir !

Le deuxième fonctionnaire – Nous ne laisserons pas cet affront impuni !

7. L'envie

(Dans un lieu d'aisance. La moitié des urinoirs est hors d'usage. Odeur d'urine.)

Le premier serviteur – Je n'arrive pas à en croire mes oreilles ! Comment peux-tu parler de nos maîtres sur ce ton ?

Le deuxième serviteur – Moi, ce qui m'étonne, c'est que nous ne parlions pas toujours d'eux sur ce ton, et que nous ne leur disions pas leurs quatre vérités !

Le premier serviteur – Tu as toujours été envieux, mais dernièrement ça prend des proportions insupportables.

Le deuxième serviteur – Si par là tu veux dire que je ne supporte pas de les voir vivre dans un luxe indécent, alors que les gages que nous recevons d'eux suffisent à peine à nous nourrir et à nous loger, et que nous galérons toute notre vie, jusqu'à nous en rendre malades, pour satisfaire leurs moindres caprices, oui, je suis envieux. Les grands airs qu'ils prennent et la hauteur avec laquelle ils nous parlent, nous regardent et nous traitent me font littéralement enrager !

Le premier serviteur – Si nos maîtres sont riches et puissants comme ils le sont, c'est qu'ils sont plus intelligents et persévérants que nous. Et ce sont ces qualités que nous n'avons pas, et que ton envie t'empêche de voir, qui font qu'au lieu d'être des maîtres, nous sommes des serviteurs. Tu devrais le savoir...

Le deuxième serviteur – Comment dis-tu ? Eux, intelligents et persévérants ? Ils dépendent de nous, leurs serviteurs, pour organiser leur existence, pour faire la moindre chose, pour accroître et gérer leur fortune, pour préparer leurs beaux discours et même pour penser à leur place. Et, ayant été élevés dans la ouate, ils désespéreraient après quelques jours s'ils devaient vivre comme nous vivons. Alors comment peux-tu dire qu'ils sont intelligents et persévérants ?

Le premier serviteur – Tu es incapable de te satisfaire de ton sort. C'est ce qui te rend si envieux et qui te fait nier les qualités de nos maîtres. De cette manière, tu essaies de les ravalier à ton niveau ou même plus bas, car tu ne saurais tolérer qu'il

existe des personnes plus riches et plus puissantes que toi, et supérieures intellectuellement et moralement.

Le deuxième serviteur – Si je ne me satisfais pas de ma servitude, de ma pauvreté et de mon impuissance, et si je hais et méprise nos maîtres qui nous asservissent et exploitent, je ne nie pas qu'on puisse m'être supérieur de nombreuses manières, intellectuellement et moralement. Je ne suis pas assez content de ma petite personne pour me faire croire qu'il ne peut pas exister des êtres humains plus intelligents, plus cultivés, plus libres, plus déterminés et plus courageux que moi, bien que je nie la supériorité mentale et morale de la plupart de nos maîtres et ne puisse donc pas l'envier. Ce qui me fait pester, c'est que ma condition congénitale de serviteur m'empêche de développer pleinement mon intelligence, de me cultiver, d'acquérir un esprit d'indépendance et de faire de véritables projets de vie. Ah ! que j'envie ceux qui ne sont ni des serviteurs ni des maîtres pour ces possibilités dont je suis privé !

Le premier serviteur – Ne vois-tu pas que c'est justement à cause de ces étudiants, de ces intellectuels et de ces artistes, bref de tous ces paresseux et de tous ces parasites, que notre existence de serviteurs est si pénible ? S'ils faisaient leur part, s'ils mettaient l'épaule à la roue au lieu de vivre à nos dépens, nous n'aurions pas à peiner autant et nous serions un peu moins pauvres. Mais le plus insupportable, chez eux, c'est qu'ils croient être plus intelligents et plus cultivés que nous. Pourtant, leurs belles paroles, leurs belles idées, leurs belles théories, leurs beaux livres et leurs beaux arts, ça ne vaut pas mieux que ce que notre bon sens et notre expérience de la vraie vie et du vrai monde nous permettent de savoir, de comprendre et de sentir. Tout ça, c'est du snobisme et du vent !

Le deuxième serviteur – Au fond, c'est toi l'envieux, et au mauvais sens du terme, puisque tu rabaises ce que tu envies chez ces personnes qui ne sont pas des serviteurs comme nous, et que tu rabaises ces personnes mêmes. Non seulement tu espères et réclames la dégradation de leur situation et de leurs personnes, mais tu parviens ainsi à te contenter de ton sort et à te dégrader ainsi davantage. Moi, quand je dis que je les envie, c'est parce que je ne me contente pas de mon intelligence plutôt moyenne, de mes goûts un peu brutes et de mes rudiments de culture, c'est parce que je désire ce qu'elles ont et ce que je n'ai pas, du moins pour l'instant. C'est pour ça que je cherche activement une manière de ne pas rester toute ma vie un serviteur. Mon envie, si c'est comme ça qu'il faut l'appeler, n'a alors rien de mauvais. Elle ne rabaisse pas les qualités que j'envie chez les autres et elle ne rabaisse pas les

personnes que j’envie pour ces qualités, et elle m’incite à acquérir ces qualités et à m’améliorer.

Le premier serviteur – Mōssieur se pense meilleur que nous ! Mōssieur pense que ce qui est assez bon pour nous n’est pas assez bon pour lui !

Le deuxième serviteur – Arrête de faire le gamin !

Le premier serviteur – Si t’étais aussi malin que tu penses, t’aurais gardé tout ça pour toi. Maintenant, on va t’apprendre à rester à ta place, avec nous. Et dire que tu pensais pouvoir décamper facilement et nous laisser avec tout l’boulot pour faire la belle vie ! (*Il se retourne à demi pour crier.*) Eh, les gars ! En vl’à un autre qui veut s’barrer pour dev’nir un intello ou un artiste. Vous allez pas laisser faire ça, hein ?

(Une douzaine d’autres serviteurs encercle le deuxième serviteur et le regarde d’un air menaçant.)

8. La générosité

(À l'entrée d'un supermarché surchargé de décorations de Noël, une vieille bourgeoise replète et endimanchée interpelle un pauvre type pâle et amaigri, aux vêtements délavés et usés et aux chaussures éculées.)

La bourgeoise retraitée – Mon bon monsieur, voulez-vous donner à la Grande Guignolée quelques dollars pour les familles pauvres, qui pourront grâce à votre aide fêter Noël décemment et manger à leur faim ?

L'écrivain méconnu et fauché *(sèchement)* – Non.

(L'écrivain s'avance pour passer. La bourgeoise lui barre le chemin.)

La bourgeoise – Ces pauvres gens sont des êtres humains comme nous. Ayez bon cœur, monsieur.

L'écrivain *(encore plus sèchement)* – Je vous ai dit non.

La bourgeoise – S'il vous plaît, faites preuve de générosité, monsieur.

L'écrivain *(avec impatience)* – Ne voyez-vous pas que je suis moi-même un pauvre diable ?

La bourgeoise *(après l'avoir détaillé dédaigneusement)* – Il est vrai que vous n'avez pas l'air riche. Mais c'est l'intention qui compte : quelques dollars seulement suffiront. Ou bien vous pouvez acheter un produit non périssable, une boîte de conserve ou des pâtes alimentaires, par exemple, et le déposer dans le panier juste à côté des caisses. Votre générosité vous sera rendue au centuple.

L'écrivain *(avec brusquerie)* – Comme si les choses se passaient comme ça ! Comme si ça avait quelque chose à voir avec la générosité ! Maintenant, voulez-vous bien me laisser passer, madame ?

La bourgeoise *(sans bouger d'un millimètre)* – Vous avez le cœur bien dur et vous êtes bien égoïste. C'est parce qu'il y a des gens comme vous que les choses vont si mal dans le monde.

L'écrivain (*essayant de ne pas s'emporter pour de bon*) – Je connais les gens de votre espèce. Je parie que, votre vie durant, vous avez tout fait pour vivre confortablement et que jamais l'idée vous est venu de sacrifier vos petits intérêts et votre petit confort à autre chose. Et c'est justement pour vous procurer à peu de frais un certain confort moral que vous tâchez de vous faire valoir en profitant de la pauvreté et de la misère des autres, pour lesquels vous mendiez, en ayant le culot de demander à des gens qui tirent le diable par la queue de faire preuve de générosité. C'est ainsi que vous essayez de donner aux autres et à vous-même l'impression que vous êtes une personne généreuse.

La bourgeoise (*d'un ton fielleux*) – Moi aussi, je connais les gens de votre espèce. Ça se voit à l'œil nu que vous êtes un paresseux qui refuse de travailler pour gagner sa vie. Si vous êtes pauvre, c'est de votre faute. À vous entendre parler, on voit immédiatement que vous ne venez pas d'un milieu défavorisé, que vous avez fait des études et que vous pourriez donc gagner votre vie décentement en travaillant comme tout le monde. Ce n'est pas comme les familles défavorisées, les immigrants, les mères monoparentales, qui essaient tant bien que mal de gagner leur vie et qui sont des victimes auxquelles nous venons généreusement en aide. Vous, vous ne pouvez que vous en prendre à vous-même. Ne comptez surtout pas sur notre aide, car de bonnes personnes innocentes sont plus dans le besoin que vous, qui êtes un paresseux et un égoïste.

L'écrivain (*avec dédain*) – Ne vous inquiétez pas : je ne m'abaisserai pas en ayant recours à l'aide de bonnes âmes comme vous. C'est pourquoi je fais de petits boulots à gauche et à droite, juste assez pour avoir de quoi vivre. Je préfère avoir parfois faim que de m'avilir de cette manière et que de donner l'occasion à vous et à vos semblables d'être contents de vous-mêmes, grâce à vos prétendus actes de générosité. Et je n'ai pas davantage l'intention de travailler plus pour me rendre capable de la générosité que vous réclamez de moi avec tant d'insistance et pour vous imiter en faisant de bonnes œuvres.

La bourgeoise (*hargneuse*) – Quel orgueilleux vous faites ! Pas étonnant que vous soyez égoïste, que vous soyez incapable de la moindre générosité et que vous ne fassiez rien pour la société et les autres.

L'écrivain (*toujours avec dédain*) – C'est vite dit. Tout simplement parce que je ne m'adonne pas à de petits actes de soi-disant générosité standardisés et reconnus, vous

me croyez incapable de toute générosité. Il est vrai que ça vous arrange certainement, car on ne saurait être plus généreux que vous et vos semblables.

La bourgeoise (*toujours hargneuse*) – Pfff ! Je suis curieuse de savoir en quoi peut bien consister votre générosité.

L'écrivain (*toujours avec dédain*) – Je vais vous le dire, bien que je sache que vous n'y comprendrez rien et que c'est une perte de temps. Ce que je m'efforce de faire, c'est d'empêcher la littérature de devenir une chose morte, en écrivant autre chose que ce que réclame normalement la foule des lecteurs plus ou moins incultes de notre merveilleuse époque, et en allant même à l'encontre de leurs attentes et de leurs goûts. J'ai décidé de vouer ma vie à un art en voie de disparition, en sachant très bien que je n'obtiendrai pas la moindre reconnaissance et la moindre récompense et que je m'attirerai le mépris ou la haine de plusieurs de mes concitoyens et de mes contemporains, vous, par exemple. C'est de cette manière que j'entends la générosité.

La bourgeoise (*encore plus hargneuse*) – C'est ce que je disais : vous êtes un paresseux et un prétentieux qui ne sait même pas se rendre utile à la société et aux autres. Vous vous prenez pour un grand écrivain et vous essayez de vous faire valoir en gribouillant des choses que personne ne lit, auxquelles personne ne s'intéresse et que personne ne vous demande d'écrire. Vous avez une conception bien étrange de la générosité. Enfin, on aura tout vu !

(La bourgeoise rit grossièrement.)

L'écrivain (*avec mépris*) – C'est ce que je disais : vous ne pouvez pas comprendre. C'est au-dessus de vos forces. Sachez seulement que si les écrivains dignes de ce nom n'avaient pas pensé et senti de cette manière, une grande partie de la littérature n'existerait même pas. Mais qu'importe à une béotienne comme vous !

La bourgeoise (*en hurlant*) – Faites donc comme tout le monde ! Trouvez-vous un vrai travail et rendez-vous utile à la société et aux autres !

L'écrivain (*d'un ton glacial*) – N'y comptez pas. Maintenant, laissez-moi passer. Vous m'avez déjà fait perdre trop de temps.

9. La commodité

(Dans un salon où se trouvent deux vieux sofas, un téléviseur à écran cathodique, un magnétoscope et une bibliothèque surchargée de livres.)

La grand-mère *(en sortant de sa bourse quelques billets de banque)* – Comme Noël approche, ma petite-fille, et comme je ne sais pas quel cadeau t’acheter, voilà de quoi t’acheter quelque chose que tu aimes.

La petite-fille *(embarrassée)* – Je te remercie, grand-maman. Tu ne pourrais pas me faire un virement bancaire à la place. C’est tellement plus commode. Je n’ai même pas de porte-monnaie où mettre ces billets de banque.

La grand-mère – Commode ? Mais il faudrait que j’aie un téléphone intelligent, et tu sais que je n’aime pas ces bidules.

La petite-fille – Tu pourrais aussi bien utiliser ton ordinateur et te connecter en ligne à ton compte bancaire. C’est vraiment commode, je t’assure.

La grand-mère – Mais il faudrait que j’aie en plus un téléphone intelligent pour recevoir le code d’authentification temporaire. Je ne serais guère plus avancée.

La petite-fille – Si tu ne veux absolument pas avoir de téléphone intelligent, la banque peut aussi t’envoyer ce code à ton adresse électronique.

La grand-mère – Tu oublies que je me suis fait pirater mon compte de messagerie deux fois depuis trois ans. Imagine ce qui arriverait si ça se produisait une autre fois, alors qu’on y enverrait ce code qui sert à me connecter à mon compte bancaire.

La petite-fille – C’est que tu t’entêtes à ne pas activer l’authentification à double facteur pour ton compte de messagerie électronique.

La grand-mère – Mais pour activer ce machin, il faut avoir un téléphone intelligent. Je ne vois pas ce que j’y gagnerais. Il faudrait que j’aille au comptoir de la compagnie de téléphone pour avoir un appareil et un forfait téléphoniques, il faudrait que je paie une facture de plus par mois, il faudrait que je lise et que je réponde aux textos que je

recevrais, il faudrait que je fasse attention de ne pas me faire hameçonner, il faudrait que je transporte ce téléphone constamment dans ma bourse et que je fasse attention de ne pas l'égarer ou de ne pas le perdre, il faudrait que je le recharge, il faudrait que je m'occupe de faire les mises à jour et de détecter les virus, il faudrait que je le change quand il serait devenu trop vieux, etc. Je préfère utiliser ma carte de débit ou de l'argent comptant pour faire mes achats et aller au guichet automatique pour faire des retraits et payer des factures. C'est tellement plus simple et plus commode.

La petite-fille – Grand-maman, tu ne peux tout de même pas continuer à vivre indéfiniment comme si nous étions encore en 1995.

La grand-mère – J'en ai bien le droit si je trouve que c'est plus commode pour moi.

La petite-fille – Tu oublies ce que je t'ai dit l'autre jour : les banques sont en train de retirer leurs guichets automatiques, qui sont de moins en moins utilisés. D'ici deux ans, il n'en restera plus. En attendant, il va te falloir prendre l'autobus pour te rendre au guichet le plus proche, au lieu de te rendre à pied au coin de la rue. Tu verras alors si c'est commode ! Et c'est sans parler des commerces où l'on n'acceptera plus l'argent comptant ou où l'on ne gardera plus de monnaie pour te donner ton « change »...

La grand-mère – Si ça arrête d'être commode, c'est parce qu'on ferme les guichets automatiques et qu'on commence à ne plus accepter l'argent comptant dans les commerces. Avant, c'était assez commode pour que les gens se débrouillent de cette manière sans même y penser.

La petite-fille – La preuve que c'est plus commode pour les gens, c'est qu'ils acceptent sans ronchonner ces changements et y voient même des améliorations.

La grand-mère – Si c'est comme ça, c'est surtout parce que les banquiers rendent de plus en plus incommode l'ancienne manière de faire pour imposer la nouvelle, qui devient alors plus commode. Et vous, les jeunes, qui n'avez presque pas connu autre chose, vous tombez dans le panneau. En fait, c'est pour les banquiers que c'est vraiment commode. Ils peuvent augmenter leurs profits en réduisant leurs dépenses en main-d'œuvre, en fermant des succursales, en accordant des prêts en ligne, en automatisant des opérations bancaires ou en faisant faire à leurs clients ce que les caissières faisaient autrefois au comptoir. Ce qui n'empêche pas ces profiteurs de maintenir leurs tarifs de service ou de les augmenter et d'offrir des taux d'intérêt trop élevés sur les prêts, car ils pensent seulement à s'en mettre plein les poches.

La petite-fille – Le monde est comme ça, grand-maman, et ce n'est pas toi qui vas le changer.

La grand-mère – Quand je t'entends me faire la morale de cette manière, j'ai l'impression que c'est toi qui es vieille et que c'est moi qui suis jeune.

La petite-fille – Allons, grand-maman, ne change pas de sujet. Si tu t'entêtes à ne pas écouter mes arguments et à ne pas accepter la réalité qui change, tu devrais au moins être sensible au fait qu'en tant que personne âgée, tu es une cible facile pour les voleurs, qui pourraient te voler ta bourse, ton argent et ta carte de débit. Avec l'augmentation de la criminalité, c'est quelque chose à quoi tu devrais penser.

La grand-mère – J'y pense, justement, en n'apportant pas ma carte de débit avec moi quand je sais que je n'en aurai pas besoin. Quand je vais faire mes courses, je n'apporte que de l'argent comptant. Comme ça, si je me fais voler, c'est tout au plus deux cents dollars.

La petite-fille – Tu devras bien aller retirer de l'argent au guichet automatique, tôt ou tard. Et c'est à ce moment que les voleurs passeront à l'acte.

La grand-mère – Cela se peut. Mais il est beaucoup plus commode pour les voleurs d'avoir recours au piratage informatique et à des arnaques qui visent tout le monde ou spécialement les personnes âgées, qui ne leur demandent pas de s'exposer et de prendre des risques, et pour lesquels il y a rarement des enquêtes, qui seraient trop longues, trop nombreuses et trop dispendieuses. Il y a les logiciels-espions et l'hameçonnage par courriel, par texto et par téléphone. Il y a aussi les cyberattaques contre les systèmes informatiques des banques et les vols massifs de données avec la complicité des employés des banques ou à cause de leur incompetence ou de leur négligence. Je ne vois vraiment pas en quoi tout ça est commode pour nous. Ça me semble surtout commode pour les arnaqueurs et les voleurs, y compris les banquiers, auxquels ces nouvelles technologies facilitent le travail. Il n'y a pas si longtemps, ce n'était pas comme ça. Les fraudes étaient beaucoup plus rares, et il fallait les faire en personne, au risque de se faire prendre en flagrant délit ou de laisser des traces susceptibles d'être utilisées par les enquêteurs. Maintenant que les fraudes ont principalement lieu en ligne, grâce aux services en ligne dont on nous vante la grande commodité, les fraudeurs n'ont plus besoin de s'exposer et, le plus souvent, leurs fraudes ne font même pas l'objet d'une enquête. Comme c'est commode pour les fraudeurs !

La petite-fille – Sois raisonnable, grand-maman. Tu n’es pas à l’abri de la fraude simplement parce que tu t’entêtes à ne pas utiliser les services bancaires en ligne. Tes données peuvent être volées quand même, et on peut faire quand même des transactions financières et contracter des prêts en ligne en se faisant passer pour toi. Le fait de faire l’autruche ne change rien à la situation. À la rigueur, c’est encore pire, car tu refuses d’avoir recours aux moyens de protection offerts par les banques. Si tu avais un téléphone intelligent, tu pourrais par exemple recevoir une notification toutes les fois qu’on détecte une transaction inhabituelle et faire bloquer automatiquement ta carte de débit ou de crédit jusqu’à ce que tu confirmes par SMS que c’est une fausse alerte et que c’est toi qui as fait cette transaction. Tu vois comme c’est commode ?

La grand-mère – Je n’arrive vraiment pas à voir ce que ça a de commode pour nous de vivre sous la menace constante de nous faire frauder et de nous faire usurper notre identité, parce qu’on nous a fait accepter ces services financiers en ligne, sous prétexte qu’ils étaient plus commodes pour nous.

La petite-fille – Bon, grand-maman, nous en avons assez parlé pour aujourd’hui. Il faut que j’aille travailler. Nous en reparlerons une autre fois. Je finirai par te convaincre, tu verras. Car il faudra bien que tu te décides un jour. Tu n’auras pas le choix.

10. La prudence

(Dans une école primaire, dans la salle à café des enseignants.)

La première enseignante – Je trouve que la direction y va fort avec tous ces mesures de sécurité qu'il faut appliquer en classe, dans la cour de récréation, à la cafétéria, dans les couloirs et lors des sorties. Le pire, c'est que les enseignants se prêtent tous au jeu.

La deuxième enseignante – C'est vrai que ça fait beaucoup de règlements à faire respecter. Ça nous donne beaucoup de travail et ça nous demande beaucoup d'énergie. Mais c'est ce qu'il faut pour réduire les risques d'accidents et inculquer la prudence aux enfants.

La première enseignante – Dans bien des cas, je ne vois pas ce que ça a à voir avec la prudence. Ce qu'on apprend aux enfants, c'est d'avoir peur du moindre risque et de chercher à l'éviter systématiquement.

La deuxième enseignante – Mais la prudence, c'est justement l'attitude qui consiste à éviter les risques. Et pour inculquer cette attitude, il faut bien apprendre aux enfants à avoir peur des risques, puisqu'ils n'en ont pas spontanément peur, dans leur inconscience et dans leur insouciance. C'est pourquoi il faut les réprimander vivement quand ils ne respectent pas les mesures de sécurité et leur apprendre à redouter ces réprimandes. Ça fait partie de notre travail, en tant qu'éducatrices.

La première enseignante – Drôle d'éducation que nous leur donnons ! Nous les conditionnons à avoir peur des risques réels, imaginaires ou exagérés, directement ou par la crainte des réprimandes en cas d'imprudences réelles ou présumées. Nous devrions plutôt leur apprendre que les risques font partie de la vie, et qu'il faut les évaluer correctement, pour prendre des risques intelligemment. C'est ça, la prudence.

La deuxième enseignante – Ce que tu dis peut, à la rigueur et dans une certaine mesure, s'appliquer à des adultes. Mais nous parlons maintenant des enfants. Et nous ne pouvons tout de même pas traiter les enfants comme s'ils étaient déjà des adultes autonomes et responsables.

La première enseignante – Ce n'est pas ce que je propose. Ce que je veux, c'est justement que nous les traitions comme des enfants qui ne sont pas encore des adultes autonomes et responsables, mais qui doivent en devenir. Ce qui est très différent de ce que nous faisons actuellement, qui revient à les traiter comme s'ils devaient rester des enfants toute leur vie et ne jamais devenir des adultes autonomes et responsables. C'est pourquoi nous devons éliminer plusieurs des règlements de sécurité imposés aux enfants à l'école, et assouplir ou abolir progressivement les règlements qui restent, au fur et à mesure qu'ils grandissent. C'est seulement ainsi que nous pourrions leur apprendre à devenir autonomes et responsables.

La deuxième enseignante – Nous sommes moins en désaccord que tu le penses. Je pense aussi qu'au fur et à mesure que les enfants deviennent plus responsables et plus autonomes, il faut assouplir ou abolir les règlements de sécurité. En effet, quand les enfants, de leur propre initiative, font ce que ces règlements exigent et ne font plus ce qu'ils interdisent, ils deviennent superflus et disparaissent. C'est d'ailleurs ce qui arrive déjà dans nos écoles.

La première enseignante – Mais tu ne peux pas raisonnablement croire que nous disons la même chose ou à peu près la même chose ! Ce que tu proposes, c'est d'assouplir ou d'abolir les règlements de sécurité au fur et à mesure que les enfants les intériorisent, ce qui rend leurs manifestations extérieures peu à peu superflues. À la rigueur, c'est encore pire. Plus les enfants grandissent, plus ils portent en eux les règlements de sécurité, et plus ils refusent de prendre des risques et deviennent inaptes à le faire. C'est tout le contraire de la prudence, telle que je la comprends, que nous cultivons alors chez les enfants. Le résultat d'une telle éducation, ce sont de grands enfants et non des adultes autonomes et responsables. Ce que je propose plutôt, c'est de laisser progressivement les enfants prendre intelligemment des risques et même de les y inciter, justement pour qu'ils n'intériorisent pas les règlements qu'on doit bien leur imposer aux stades inférieurs de leur développement, et pour les libérer de la peur malade des risques, des accidents et des punitions. Pour ce faire, il faut être prêt à les laisser se faire mal et même se blesser parfois, pour leur montrer que, la plupart du temps, ce n'est pas la fin du monde.

La deuxième enseignante – Mais tu n'y penses pas ! Jamais les parents ne nous laisseraient faire. Ils se plaindraient et ils poursuivraient même les écoles en justice. Ils sont en droit d'exiger que leurs enfants leur reviennent, après une journée d'école, dans le même état de santé et d'intégrité physique que quand ils ont quitté la maison le matin.

La première enseignante – Ce que demandent ces parents, c'est qu'après une douzaine d'années de scolarité primaire et secondaire, les écoles leur rendent leurs enfants à peu près dans le même état, c'est-à-dire à peine plus autonomes et responsables qu'ils ne l'étaient avant, et aussi bien prudents, au sens où tu l'entends. Ce n'est pas étonnant puisque ces adultes adhèrent à cette conception de la prudence incompatible avec l'autonomie et le sens des responsabilités, pour les enfants et pour eux-mêmes.

La deuxième enseignante – Tu y vas fort !

La première enseignante – Tu trouves ? Tu changeras peut-être d'idée si tu considères les obligations et les interdictions sécuritaires qu'on impose aux adultes, par exemple l'obligation de boucler leur ceinture de sécurité en voiture et de porter un casque à moto, et du même coup l'interdiction de se déplacer en voiture sans avoir bouclé leur ceinture de sécurité et en moto sans avoir mis un casque. On ne les laisse même pas décider s'ils sont prêts à augmenter leurs chances de blessures graves et de décès en cas d'accident et d'adapter leur manière de conduire en conséquence, s'ils le jugent pertinent. Si l'on appliquait à la lettre les règlements, il faudrait toujours traverser la rue à un passage piétonnier et attendre qu'il soit activé. On peut recevoir une contravention si l'on traverse la rue autrement, même quand un accident n'a pas failli se produire. Ce qui montre que l'on ne se fie même pas aux adultes pour traverser la rue en se fiant à leur jugement. Ce serait là prendre de trop grands risques pour eux. Les adultes, loin de se fâcher d'être traités comme des enfants, ont plutôt intériorisé une foule d'autres mesures de sécurité, ce qui montre bien qu'on ne les considère pas et qu'ils ne se considèrent pas eux-mêmes comme des adultes autonomes et responsables. Il faut porter un casque quand on fait du vélo et du ski, il ne faut pas s'éloigner du rivage quand on fait de la natation, il ne faut pas partir en voyage dans un autre pays sans être pris en charge par une agence et des guides touristiques, il ne faut pas faire de la randonnée seul en forêt sans apporter son téléphone cellulaire et une bouteille de poivre de Cayenne pour repousser les ours, etc.

La deuxième enseignante – Mais tous les comportements que tu décris, ce sont justement des comportements prudents que doivent obligatoirement avoir des adultes responsables. Autrement, il pourrait leur arriver des accidents, ce qui montre bien que c'est de l'imprudence.

La première enseignante – Bien sûr qu’il pourrait il y a avoir des accidents, surtout quand les enfants ne sont pas éduqués à évaluer et à prendre des risques intelligemment et quand les adultes sont à peine plus capables qu’eux de le faire. Voilà ce qui arrive quand on conçoit la prudence comme la réduction maximale des risques. N’ayant jamais à prendre des risques au nom de cette conception étriquée de la prudence, ils deviennent effectivement incapables de prendre intelligemment même de petits risques. Et c’est pour ça que se produisent des accidents qui ne seraient probablement pas arrivés à des personnes plus habituées à prendre des risques. Après, on invoque ces accidents pour exhorter les gens à éviter tous les comportements considérés à risque. Et nous voilà dans un beau cercle vicieux !

La deuxième enseignante – Mais quelle personne saine d’esprit pourrait vouloir s’exposer inutilement au danger !

La première enseignante – Parce que ça rend la vie très ennuyeuse et moche de prendre constamment de petites précautions, de ne pas suivre ses impulsions sans ces précautions ou du tout, et de ne pas faire parfois des choix de vie plus risqués et plus intéressants, pour se contenter d’une vie routinière et sécurisée !

La deuxième enseignante – Mais ces personnes imprudentes dont tu nous fais les louanges, elles représentent un risque ou même un danger pour les autres, qui ont parfois à subir les conséquences des risques qu’elles prennent imprudemment. Puis, quand elles se blessent gravement, elles deviennent un fardeau pour la société.

La première enseignante – Et tu ne crois pas que les personnes bien prudentes dont tu fais l’éloge, qui refusent systématiquement de prendre des risques, et qui pour cette raison ne savent pas les prendre intelligemment, ne représentent pas un risque et même un danger pour les autres et pour la société ? Car un tel refus et une telle incapacité de prendre des risques ne sont pas sans risques et sans danger. Il y a des circonstances où il faut être capable de prendre intelligemment des risques, et où les risques sont plus grands quand on refuse de prendre ces risques.

La deuxième enseignante – Ah oui ?

La première enseignante – C’est déjà un risque de la prudence telle qu’on la conçoit habituellement d’accorder une importance démesurée aux risques les plus apparents, et de rendre incapable d’anticiper et d’évaluer correctement des risques moins apparents et parfois plus grands. Et parfois il ne s’agit pas seulement de risques ou de dangers, mais de réalités qu’on ne voit pas pour ce qu’elles sont. Par exemple, la

prudence ainsi comprise nous expose à être de plus en plus contrôlés individuellement et collectivement dans nos actes et dans nos paroles par les autorités les plus diverses et notre entourage, sous prétexte de tous nous protéger contre des risques exagérés ou imaginaires. Les personnes bien prudentes, ou plutôt craintives, n'auront pas le courage et la lucidité nécessaires pour bien évaluer ces risques et aussi la réalité du contrôle social, pour faire fi des premiers et pour prendre intelligemment le risque de s'opposer à ce contrôle et de s'exposer à une certaine forme de répression. Malgré tout, on les considère comme de bons citoyens, ce qui implique bien sûr des risques supplémentaires et ce qui constitue une menace bien réelle pour notre dé...

(La cloche sonne.)

La deuxième enseignante (*soulagée*) – Bon, les cours vont commencer. À la prochaine !

La première enseignante – Nous continuerons cette discussion demain.

La deuxième enseignante – Je n'aimerais mieux pas. On pourrait nous reprocher de donner à nos élèves un mauvais exemple.

La première enseignante – Bah ! Ce n'est pas comme si les enfants avaient accès à notre salle à café.

La deuxième enseignante – Mais il y a quand même des choses dont il est imprudent de parler à l'école. Je ne veux pas d'ennuis.

La première enseignante – Ça me paraît l'endroit tout indiqué pour en discuter, puisque ça concerne l'éducation de nos enfants, qui sont aussi les futurs adultes et les futurs citoyens.

La deuxième enseignante – Oui, d'une certaine manière. Mais je ne veux pas prendre de chances...

La première enseignante – T'aperçois-tu que, par ton refus, tu me donnes raison ?

La deuxième enseignante – Mais non, que vas-tu t'imaginer ?

11. Les risques

(Un agent de sécurité, embusqué derrière le tronc d'un arbre, surveille les automobilistes, les cyclistes, les piétons et les trottins. Un piéton, après avoir regardé rapidement des deux côtés, traverse la rue. L'agent de sécurité bondit hors de sa cachette et interpelle le piéton imprudent à grands coups de sifflet.)

Le piéton – Qu'y a-t-il, monsieur l'agent ?

L'agent de sécurité – Ne faites pas le malin ! Vous savez très bien ce qu'il y a : vous avez traversé la rue sans vous rendre à l'intersection et sans utiliser le passage piétonnier. C'est un comportement à risque qui est inacceptable de la part d'un citoyen et qui ne saurait donc être toléré par le représentant de l'ordre que je suis.

Le piéton – Je ne suis plus un enfant. J'ai regardé des deux côtés et il n'y avait pas de voitures. Il n'y avait donc aucun danger.

L'agent de sécurité – Je ne vous parle pas de danger mais de risque, qui est une possibilité de danger. Car vous auriez pu ne pas voir une voiture roulant à toute allure, dont le conducteur aurait pu ne pas vous voir et qui aurait pu vous happer, si bien que vous auriez pu vous retrouver à l'hôpital avec les bras et les jambes fracassés, les côtes cassées, les poumons perforés, le bassin pulvérisé et le crâne fracturé, et coûter une fortune à la collectivité qui aurait dû assumer vos frais de santé, alors que le système de santé est, comme vous le savez sans doute parfaitement, débordé et que les dépenses en santé explosent.

Le piéton – Si l'on se met à penser de votre manière, il y a des risques partout et il faudrait constamment prendre des mesures pour se protéger contre toutes ces possibilités de danger.

L'agent de sécurité – C'est précisément ce que je veux dire. À cet instant même, vous qui ne portez pas de lunettes fumées et d'écran solaire – rien ne m'échappe ! –, alors que vos yeux et votre peau sont exposés aux rayons ardents du soleil, vous pourriez développer un cancer des yeux et de la peau et devenir encore une fois un fardeau pour la collectivité et le système hospitalier, sans parler du risque de transmettre votre cancer des yeux et de la peau aux autres, par l'intermédiaire de

métastases qui circulent dans l'air. J'aurais bien envie de vous donner une contravention.

Le piéton – Mais vous n'en avez pas le droit, monsieur l'agent.

L'agent de sécurité – Je peux certainement vous en donner une pour ne pas avoir respecté le code routier, qui s'applique aussi aux piétons, car ils sont des usagers du système routier. Pour le reste, ça ne saurait tarder. Le fait que vous ne traitiez pas mes recommandations comme des obligations aura tôt fait de transformer ces recommandations en obligations. En effet, quand les autorités auront constaté qu'il ne suffit pas de sensibiliser les imprudents et les récalcitrants comme vous, elles me demanderont de sévir. Ce que je ferai avec joie et aussi par sens du devoir, pour protéger tous et chacun contre les risques qui nous environnent.

Le piéton – Vous exagérez. Nous ne pouvons tout même pas faire comme si ce qui est possible devait nécessairement arriver et comme si un risque de danger était un danger.

L'agent de sécurité – On dirait que nous ne comprenez pas quelle est la nature du risque. Vous parlez comme si le risque n'était pas déjà quelque chose qui existe. Étant une possibilité de danger, le risque existe dès qu'un danger est possible. Et c'est justement quand il existe en tant que possibilité qu'il existe le plus et qu'il est réel, à commencer par le risque général, pour chacun d'entre nous, de ne pas considérer un danger possible, lequel pourrait se réaliser justement pour cette raison. Ah ! si l'on attendait que les dangers possibles se réalisent et que les conséquences des dangers arrivent, on manquerait gravement de prudence et on ne prendrait jamais les mesures de protection qui s'imposent et grâce auxquelles les risques ne deviennent pas des réalités.

Le piéton – Mais si, sous prétexte de précaution, nous n'attendions jamais que les conséquences des dangers se produisent, nous courrions le risque de prendre toutes sortes de précautions inutiles pour nous protéger contre des dangers imaginaires.

L'agent de sécurité – Que voudriez-vous que nous fassions ? Que nous mettions tous notre santé, notre intégrité physique et morale et notre vie en danger parce qu'il ne nous suffirait pas de savoir que les risques existent bel et bien en tant que possibilités ? Quelle imprudence ce serait ! C'est pourquoi il nous faut adopter une approche diamétralement opposée et globale, car les risques sont tellement nombreux que nous ne pouvons pas prendre le temps et courir le risque de voir arriver une à une

les conséquences de chacun de ces risques avant de prendre les précautions qui s'imposent. Ce qui justifie globalement le maintien et l'amélioration continue de ces mesures de protection, c'est justement que ce contre quoi elles protègent n'arrive pas.

Le piéton – Est-ce que ce que vous dites s'applique aussi à tous les risques que nous ne prenons pas, mais qu'on nous impose plutôt ? Je pense par exemple à toutes les saletés qu'on met dans la nourriture qu'on nous vend.

L'agent de sécurité – Tant que vous continuerez à prendre des risques susceptibles de mettre en danger votre santé et votre vie et celles des autres, vous n'avez pas de leçons à donner à personne. Commencez par vous occuper des risques que vous prenez et qui sont dangereux pour vous et pour les autres avant de faire mine de vous soucier des risques que prendraient peut-être les autres ou que les autres vous feraient peut-être prendre.

Le piéton – À ce compte, je ne vois pas de quel droit on me fait la leçon à propos des risques que je prendrais alors qu'on ne se soucie manifestement pas des risques qui sont pris par les autres ou que les autres me font prendre, et qui sont susceptibles de me rendre malade et d'abrégier ma vie et de faire la même chose à d'autres.

L'agent de sécurité – Il faut bien que quelqu'un commence à agir comme un adulte et à prendre ses responsabilités, pour que les autres se sentent obligés d'en faire autant.

Le piéton – Je ne vois pas pourquoi ça commencerait par moi, d'autant que je ne désire pas que les autres m'imitent en prenant les précautions que vous réclamez de moi.

L'agent de sécurité – Laissez-moi vous dire que vous vous comportez comme un enfant.

Le piéton – Je me comporterais comme un enfant si je vous laissais me traiter comme un enfant et si j'agissais comme vous le voulez.

L'agent de sécurité – Ne mettez pas ma patience à l'épreuve ! Ne me provoquez pas ! Sinon, vous allez vous en mordre les doigts.

Le piéton – Vous ne me faites pas peur. Si je vous ai pris au départ pour un agent de police, je sais maintenant que vous êtes seulement un agent de sécurité privée.

L'agent de sécurité – Seulement un agent de sécurité privée ? Sachez qu'en vertu de la treizième révision du règlement municipal 2027-789_SP, je dispose des mêmes pouvoirs qu'un agent de police, sans en avoir toutes les obligations.

Le piéton – Je ne vous crois pas.

L'agent de sécurité – Croyez-moi, vous avez tout intérêt à me croire. Ne comprenez-vous pas qu'avec tous les risques qui menacent sans arrêt tous les résidents, la Ville ne pouvait pas courir le risque que les agents de police municipaux, en nombre restreints, ne suffisent pas à la tâche ? Elle a donc fait appel aux services de milliers d'agents de sécurité privée comme moi, qui sont venus en renforts. C'est clair, maintenant ?

Le piéton – Si les choses sont comme vous dites, ça explique beaucoup de choses. Il est certainement très profitable, pour vous, vos semblables et les agences de sécurité privée, qu'on exagère et multiplie les risques. Voilà qui représente un risque de dérapage dont les conséquences sont plus graves que tous les risques contre lesquels on prétend nous protéger en faisant appel à vos services.

L'agent de sécurité – Vous êtes cuit. En faisant le malin, vous vous êtes vous-même piégé. Car selon la soixante-sixième révision du règlement municipal 2025-1453_SP, il est interdit de faire circuler des idées complotistes qui représentent un risque pour la sécurité de la population et donc de laisser circuler librement une personne qui fait circuler de telles idées. Vous êtes en état d'arrestation.

(L'agent de sécurité renverse sauvagement le piéton, l'immobilise en lui mettant un genou dans le dos et lui met des menottes.)

Le piéton *(le visage écrasé contre le trottoir)* – Vous n'avez pas le droit de me brutaliser comme ça !

L'agent de sécurité – Détrompe-toi, car c'est là un usage légitime de la force. Je n'ai pas voulu prendre le risque que tu résistes à ton arrestation ou que tu te rendes coupable d'un délit de fuite. Quel mauvais exemple tu aurais alors donné aux autres personnes susceptibles de se retrouver dans une situation analogue à la tienne ! Et quelles peines supplémentaires dont tu aurais écopé et dont je t'ai sauvé ! Maintenant, ta gueule ou je te casse les dents contre le trottoir !

12. La liberté et la fumée

(Un matin d'été ensoleillé, dans un petit parc, juste à côté d'une rue commerçante. Un homme dans la cinquantaine fume une cigarette en regardant distraitement ce qui se passe autour de lui. Une trentenaire rondelette s'approche lourdement et vient s'asseoir à l'autre bout du banc, qui craque. Elle renifle et tourne la tête du côté du fumeur, qui ne la remarque même pas. Elle pousse un soupir d'exaspération, croise la jambe droite et la décroise, croise la jambe gauche et la décroise. Puis elle se met à toussoter de plus en plus en plus fort. Le fumeur ignore son manège. N'en pouvant plus, elle l'apostrophe.)

La non-fumeuse – Vous voyez bien que je suis en train de suffoquer. Ne pourriez-vous pas éteindre votre cigarette ?

Le fumeur – Il n'en est pas question. Déjà que je ne peux pas fumer tranquillement à la terrasse du café, qu'on me laisse au moins fumer au parc !

La non-fumeuse – Mais, moi, je suis venue prendre un peu d'air frais au parc, et voilà que vous m'empoisonnez !

Le fumeur – Si ça vous dérange que je fume et si vos poumons sont vraiment aussi sensibles que vous le prétendez, pourquoi diable êtes-vous venue vous asseoir sur le même banc que moi, alors qu'il y a deux ou trois autres bancs à quelques dizaines de mètres, ou que vous pourriez faire plutôt une promenade pour prendre un peu d'air frais, comme vous dites ?

La non-fumeuse – C'est que ce banc-ci est plus près de mon lieu de travail. Vous comprendrez qu'avec seulement quinze minutes de pause, je n'ai vraiment pas le temps d'aller m'asseoir sur un autre banc. À peine serais-je assise qu'il faudrait que je me relève pour retourner au travail. J'ai tout de même le droit de prendre un peu de soleil et de respirer un peu sans me faire asphyxier par vous !

Le fumeur – Ce que je comprends, c'est que votre employeur devrait vous permettre de prendre une pause plus longue. C'est ça votre problème, et non le fait que je fume une cigarette ici au moment où l'on vous accorde une pause ridiculement courte pour vous laisser respirer un peu.

La non-fumeuse – Oh ! j’aimerais bien avoir une pause plus longue. Mais c’est comme ça et ce n’est pas près de changer : 15 minutes de pause et pas une seconde de plus, car le travail ne saurait attendre. Alors j’ai bien le droit d’avoir un banc pour m’asseoir sans me faire intoxiquer. Et vous, monsieur, vous me privez de mon droit.

(Sa cigarette s’étant consumée, le fumeur se lève pour déposer le mégot dans le cendrier et revient s’asseoir sur le banc. Quand il allume une autre cigarette, une moue de dépit remplace le sourire de contentement qui était apparu quelques secondes plus tôt sur le visage de la non-fumeuse.)

Le fumeur – Et vous, madame, vous essayez de me priver de mon droit de prendre du soleil en étant assis sur ce banc et en fumant tranquillement une cigarette. Puisqu’il n’y a pas de loi ou de règlement qui m’interdit de fumer ici et maintenant, j’ai le droit de le faire.

La non-fumeuse – Vous semblez oublier que la liberté des uns prend fin où celle des autres commence.

Le fumeur – Bien au contraire ! Je me disais justement qu’en vertu de ce beau principe, les casse-pieds de votre espèce devraient renoncer à leur liberté de m’importuner pour que je puisse jouir pleinement de la liberté de fumer en paix une cigarette sur un banc de parc, par un beau matin d’été.

La non-fumeuse – Alors il faudrait qu’une loi interdise de fumer sur les bancs de parc.

Le fumeur – Vous renoncez donc au beau principe que vous venez tout juste de me rappeler ? Car en réclamant cette nouvelle loi, vous refusez que votre liberté s’arrête où commence la mienne, que vous voulez anéantir pour que votre liberté n’ait pas à s’arrêter.

La non-fumeuse – Détrompez-vous : je ne renonce pas à ce principe sans lequel la vie en société et la moralité seraient impossibles. Je veux plutôt qu’on l’applique à la pratique du tabagisme dans tous les lieux publics extérieurs, comme on a décidé de l’appliquer au tabagisme dans tous les lieux publics intérieurs il y a presque vingt ans. Mais ce n’est qu’une question de temps : comme il vous est interdit de fumer dans les restaurants, dans les cafés et dans les bars, il vous sera interdit, d’ici quelques années, de fumer dans les parcs, dans les stationnements et dans la rue. Nous sommes sur la bonne voie, puisque il est déjà interdit de fumer à la terrasse des commerces et à

moins de neuf mètres des sorties des lieux publics. Si vous, les fumeurs, ne vous mettez pas à respecter la liberté des non-fumeurs, on vous obligera bientôt à le faire.

Le fumeur – Je conteste que ces interdictions qui existent déjà consistent à interdire les abus de liberté des fumeurs pour que les non-fumeurs puissent jouir de la liberté à laquelle ils ont droit. C’est le contraire qui arrive : ce sont les non-fumeurs qui privent les fumeurs de leur liberté.

La non-fumeuse – Vous n’êtes pas sérieux ! Je ne vois pas comment le fait de se faire emboucaner et empoisonner dans les cafés, les restaurants et les bars ne constitue pas une atteinte à la liberté des non-fumeurs. Avant l’entrée en vigueur de la réglementation actuelle, soit les non-fumeurs étaient obligés de supporter la fumée des fumeurs et ses conséquences pour leur santé, soit ils devaient renoncer à aller dans les cafés, les restaurants et les bars.

Le fumeur – Et comment ne pas voir une atteinte à la liberté des fumeurs que de les obliger soit à ne pas fumer quand ils vont au café, au restaurant et au bar, soit à ne plus aller au café, au restaurant ou au bar ?

La non-fumeuse – Ce n’est pas la même chose ! Les non-fumeurs ne nuisent pas aux fumeurs, alors que les fumeurs, eux, nuisaient aux non-fumeurs, en les obligeant à choisir entre leur santé et leur vie sociale. Les non-fumeurs, s’ils veulent aller au restaurant, au café ou au bar, n’ont qu’à ne pas fumer pendant quelques heures, ou à sortir fumer dans la rue ou dans le stationnement. Ce n’est pas comme s’ils allaient mourir. Si ça ne leur convient pas, ils n’ont qu’à éviter les lieux publics. Ça sera leur choix.

Le fumeur – Et ce n’est pas comme si les non-fumeurs allaient mourir en respirant une fois de temps en temps de la fumée de cigarette. Ce n’est quand même pas du gaz sarin. Puis, selon votre logique, s’ils ont à ce point peur pour leur santé, si celle-ci leur tient tant à cœur, ils ne devraient pas hésiter à sacrifier pour elle leur vie sociale. La santé avant tout !

La non-fumeuse – Vous exagérez !

Le fumeur – Bien sûr que j’exagère, pour vous montrer que vous exagérez. Car si j’exagère en disant que les non-fumeurs qui craignent ou supportent mal la fumée de cigarette devraient simplement renoncer à fréquenter les lieux publics, vous exagérez assurément quand vous exigez que les fumeurs qui ont de la difficulté à ne pas fumer

pendant quelques heures, ou qui n'ont pas envie de le faire, renoncent à fréquenter les lieux publics. Me suivez-vous ?

La non-fumeuse – Mais il faut bien que, dans les lieux publics, on ait le droit de fumer ou que ça soit interdit. Il faut décider. En interdisant le tabagisme dans les lieux publics, on empêche les fumeurs de nuire à la santé des fumeurs, et on les incite à fumer moins et même à abandonner cette mauvaise habitude, ce qui est bon pour leur santé. À l'inverse, en autorisant le tabagisme dans les lieux publics, on permet aux fumeurs de nuire à la santé des non-fumeurs et on les incite à continuer à nuire à leur propre santé en persistant dans cette mauvaise habitude. Le choix n'est pas difficile à faire : il faut interdire le tabagisme dans les lieux publics.

Le fumeur – C'était mon impression depuis le début de notre discussion : il n'a jamais vraiment été question de la liberté des fumeurs et des non-fumeurs, pour vous et pour ceux qui sont du même avis que vous. Ce que vous voulez, c'est décider à la place de tous les fumeurs et de tous les non-fumeurs ce qui est bon pour eux, et le leur imposer. Ça n'a donc rien à voir avec la liberté des fumeurs et des non-fumeurs. Si c'était leur liberté qui vous importait, vous seriez contre une interdiction générale et unilatérale du « tabagisme » dans les lieux publics, et vous proposeriez plutôt qu'il soit autorisé dans certains lieux publics de fumer, et que cela soit interdit dans d'autres lieux publics. Les fumeurs et les non-fumeurs pourraient alors décider librement d'aller dans un établissement fumeur ou dans un établissement non fumeur, selon leur humeur ou les préférences des personnes qu'ils désirent fréquenter. Un fumeur pourrait très bien fréquenter parfois un café non fumeur pour y rencontrer des amis qui n'aiment pas la fumée de cigarette ou qui la supportent mal. Un non-fumeur pourrait très bien décider d'aller parfois dans un restaurant fumeur avec des amis qui fument, puisqu'il n'est pas incommodé par la fumée de cigarette et qu'il accepte les risques pour la santé liés au fait d'y être exposé de temps en temps.

La non-fumeuse – La belle affaire ! À cause de ce laisser-faire, nous serions obligés de payer, individuellement et collectivement, pour les problèmes de santé des fumeurs et des non-fumeurs qui consentent inconsidérément à s'exposer à ce dangereux poison qu'est la fumée de cigarette. Si jamais le gouvernement décidait de faire comme vous dites, il faudrait que ces personnes paient pour leurs mauvais choix de vie, afin que les autres n'aient pas à le faire. C'est ça, la liberté. Que chacun prenne ses responsabilités et assume les conséquences des choix qu'il a décidé librement de faire.

Le fumeur – Et seriez-vous prête à appliquer ce principe de taxation à d'autres mauvaises habitudes susceptibles de causer des problèmes de santé ? Je pense à toutes ces personnes, parfois assez jeunes, qui font de l'embonpoint ou qui sont obèses, qui mangent mal et trop et qui sont sédentaires. C'est tout une affaire pour elles de faire une promenade d'une heure ou deux tous les jours. Actuellement, nous assumons tous, minces ou gros, les frais pour les consultations médicales, les médicaments, les hospitalisations et les chirurgies des gros. N'est-ce pas très inéquitable ?

La non-fumeuse – C'est de la grossophobie !

Le fumeur – Si je suis coupable de grossophobie, vous êtes pour votre part coupable de fumophobie.

La non-fumeuse – N'importe quoi !

Le fumeur – Si je semble raconter n'importe quoi, c'est pour vous montrer que vous racontez n'importe quoi. Pour qu'on ne donne pas la chasse aux gros comme on donne actuellement la chasse aux fumeurs, il faut que nous acceptions, individuellement et collectivement, de tolérer les inconvénients des choix et des habitudes de vie des autres, même et surtout quand nous les trouvons mauvais. Sans quoi, le beau principe auquel vous avez fait à quelques reprises allusions, et selon lequel la liberté des uns s'arrêterait où celle des autres commence, serait en fait un slogan qui réclame que chacun consente à la réduction ou à l'anéantissement de sa liberté en échange du droit de réduire ou d'anéantir la liberté des autres. La liberté de chacun s'arrêterait où commencerait le désir et le droit des autres de lui interdire une foule de choses. Qu'en pensez-vous ?

La non-fumeuse – Qu'en plus d'être un fumeur, tu es un fumiste. Puisses-tu crever tôt ou tard du cancer des poumons, à cause de toute cette fumée ! C'est tout ce que tu mérites.

Le fumeur – Si j'étais superstitieux et malveillant comme vous, je vous souhaiterais de vous noyer dans votre graisse. Mais n'étant ni l'un ni l'autre, et étant de surcroît civilisé, je vous exhorte plutôt à passer une bonne journée. À la prochaine, peut-être.

La non-fumeuse – Brûle en enfer, sale empoisonneur des autres et de toi-même !

13. La toxicité

(Sur un écran d'ordinateur, de petits visages dans de petits rectangles.)

Le formateur en toxicologie alimentaire comparée – Je vous remercie de votre présence à cette seizième séance de formation sur la toxicité des modes de cuisson des aliments.

La première cuisinière (à elle-même) – C'est pas comme si on nous donnait le choix.

Le premier cuisinier (à lui-même) – Vraiment, le ministère de l'Alimentation se surpasse...

Le deuxième cuisinier (à lui-même) – On nous prend pour des empoisonneurs potentiels ou quoi ?

La deuxième cuisinière (à elle-même) – Je sens que ça va être pénible.

Le formateur – À la demande de notre gouvernement qui se soucie de la santé de la population, et pour lequel notre santé est même la priorité absolue, des études scientifiques ont été réalisées pour trouver la provenance de l'arsenic qui rend gravement malades quelques centaines de milliers de nos concitoyens chaque année, en plus de provoquer environ cinq mille décès. Il a été découvert qu'une grande partie de cet arsenic provient de riz contaminé en raison d'un mode de cuisson qui, à la suite de cette découverte, a été déclaré toxique et interdit sur tout notre territoire.

La première cuisinière (à elle-même) – Comme si c'était le mode de cuisson qui était toxique !

Le premier cuisinier (à lui-même) – Foutaises !

Le deuxième cuisinier (à lui-même) – On nous prend vraiment pour des imbéciles.

La deuxième cuisinière (à elle-même) – Voilà, après la consommation de beefsteak cuit à la poêle qui produirait une toxine capable de rendre les hommes impuissants et

le fromage de lait cru qui contiendrait de dangereuses bactéries sécrétant des toxines qui empêcheraient l'absorption des vitamines, c'est reparti !

Le formateur – L'épidémie d'intoxication à l'arsenic qui sévit actuellement ayant pour cause le mode de cuisson du riz le plus couramment usité chez nous, il importe de sensibiliser toute la population au danger de ce mode de cuisson, en commençant par vous, qui êtes des professionnels de l'alimentation. Le gouvernement compte sur votre aide pour donner le bon exemple au reste de la population en changeant de mode de cuisson. Comme vous le savez, le mode de cuisson toxique dont je parle consiste à faire bouillir le riz dans de l'eau. Nous exigeons de vous que vous arrêtiez d'utiliser sur-le-champ ce mode de cuisson délétère et que vous en adoptiez un autre beaucoup plus sain, qui consiste à faire tremper le riz pendant trois jours dans un volume d'eau de source tiède conforme à la norme ISO-2025-12b correspondant à cinq cents fois le volume de riz, après quoi il devra être désinfecté pendant deux jours à l'aide de rayons ultraviolets dont la fréquence et la longue d'onde auront été calibrées pour éliminer 99,999999 % des micro-organismes qui s'y seront développés pendant la phase initiale de purification, après quoi le riz devra être cuit pendant cinq heures à la vapeur d'eau de source conforme à la norme ISO-2025-12h, après quoi il devra être soumis à un test de dépistage de l'arsenic conforme à la norme ISO-2025-189p fait en laboratoire et dont les résultats seront disponibles après douze heures, après quoi seulement il pourra être mangé en toute sécurité par les clients.

La première cuisinière (à elle-même) – Ça va prendre un temps fou !

Le premier cuisinier (à lui-même) – Ça va coûter un bras pour une portion de riz !

Le deuxième cuisinier (à lui-même) – Ça va prendre un véritable hangar pour mettre tout ce matériel !

La deuxième cuisinière (à elle-même) – Ça va être immangeable !

Le formateur – À l'aide d'une vidéo d'une quarantaine de minutes que je commenterai, je vais vous expliquer chacune des étapes du nouveau processus de cuisson du riz, pour lequel une nouvelle norme ISO est actuellement préparée conjointement par l'OMS et les ministères de l'Alimentation des pays du monde entier.

La première cuisinière (à elle-même) – Je n'en peux plus ! C'est trop absurde.

Le formateur – Je vois qu’il y a une main virtuelle qui est levée. Oui, madame A., vous avez une question ? La parole est à vous.

La première cuisinière (*après avoir ouvert son microphone*) – Depuis le début de votre présentation, vous faites comme si c’était à cause de notre manière de cuire le riz qu’il y a de l’arsenic dans le riz. Mais s’il y a de l’arsenic dans le riz après la cuisson, c’est que le riz était contaminé avant. C’est donc n’importe quoi de dire que c’est le mode de cuisson qui est toxique.

Le formateur – Malgré vos compétences sans doute développées en cuisine, vous n’avez aucune compétence dans le domaine de la toxicologie alimentaire comparée. Tout ce qu’il vous faut savoir, c’est que, selon les études scientifiques réalisées par des scientifiques de renommée internationale choisis par le ministère de l’Alimentation, la quantité d’arsenic présente dans le riz cuit de l’ancienne manière est 95 fois plus élevée que quand le riz est cuit de la nouvelle manière. Il en résulte que c’est l’emploi du mode de cuisson périmé et l’omission d’utiliser le nouveau mode de cuisson qui sont les causes de la présence de l’arsenic dans le riz ingéré et de l’épidémie d’intoxication à l’arsenic. Avez-vous compris maintenant ?

La première cuisinière – Le problème, c’est qu’il y a de l’arsenic dans le riz à cause de la contamination des terres agricoles. Il faudrait s’attaquer à la racine du problème au lieu de nous compliquer affreusement la vie et même de rendre notre travail impossible.

Le formateur – Comme je vous l’ai déjà dit, je suis spécialisé en toxicologie alimentaire comparée. L’agronomie et l’écologie, ce n’est pas mon affaire. Pas plus que c’est la vôtre, puisque vous êtes cuisinière.

La première cuisinière – Alors vous, qui êtes toxicologue, vous ne comprenez rien à la cuisine et vous devriez ne pas vous en mêler. Restez loin de nos cuisines !

Le formateur – Sachez que si vous refusez d’appliquer les nouvelles normes gouvernementales en matière de cuisson du riz, vous serez accusée de négligence criminelle et, si applicable, d’empoisonnement et d’homicide. Tenez-vous le pour dit, car on vous aura à l’œil.

La première cuisinière – Mais les coupables, ce sont ceux qui ont contaminé les sols !

Le formateur – Nous ne sommes pas ici pour faire du droit et chercher des coupables. Pour pouvoir continuer à donner ma formation sans être interrompu par vos interventions toxiques, je suis malheureusement dans l'obligation de désactiver votre microphone.

(La première cuisinière, désormais muette, gesticule devant sa caméra.)

14. La politesse

(Dans un bureau comme tant d'autres.)

La coordonnatrice – Je tiens d'abord à te féliciter pour ton excellent travail. Tout ce que tu fais est bien fait, et c'est fait à temps. Tu anticipes les problèmes et tu élabores à l'avance des solutions, si bien que tu sais déjà quoi faire quand ils se produisent. Enfin, tes supérieurs et tes collègues peuvent toujours compter sur toi pour les aider, même quand tu as toi-même beaucoup de travail. Ce sont des qualités exceptionnelles chez un employé. Félicitations !

Le simple employé – Je te remercie.

La coordonnatrice – Mais l'évaluation annuelle n'est pas seulement l'occasion de te féliciter pour tes points forts. Il est aussi important de discuter des points à améliorer.

Le simple employé – Je t'écoute.

La coordonnatrice – Je trouve que tu ne t'intègres pas très bien à l'équipe et que tu as parfois même des rapports tendus avec certains de tes collègues. Il t'arrive aussi de créer des malaises en ne participant pas à certaines activités et à ne pas assez tenir compte des sentiments de tes collègues.

Le simple employé – Je salue pourtant tous mes collègues en arrivant au travail et en partant. Il me semble que je fais aussi preuve de politesse, afin de réduire la gravité et la fréquence des heurts dans notre équipe de travail. Puis, quand je suis en désaccord, je m'exprime de manière modérée et nuancée, et je fais preuve d'ouverture vis-à-vis de ce que les autres disent. Je ne comprends pas ce que mes collègues et toi attendez de plus de moi.

La coordonnatrice – C'est bien, tout ça. Mais la politesse ne s'y réduit pas. Tu comprends ?

Le simple employé – Je ne vois toujours pas. As-tu des exemples à me donner ?

La coordonnatrice – Par exemple, tu ne participes jamais aux activités que nous organisons après le travail. Tu ne viens jamais manger au restaurant ou boire un verre avec nous. S’il arrive parfois que certains de tes collègues ne participent pas à ces activités parce qu’ils ont des obligations familiales ou qu’ils sont trop fatigués, tu es le seul à être systématiquement absent. Tu déclines toutes les invitations, en nous remerciant de t’avoir invité, mais sans chercher à t’excuser ou à te justifier. Tes collègues en viennent à se dire qu’ils ne sont pas assez bien pour toi, et que tu en as bien assez de les voir au travail sans les voir après le travail. Je ne dis pas que c’est que tu penses, mais c’est l’impression que ça donne. Ne pourrais-tu pas venir avec nous parfois, par politesse ?

Le simple employé – Je t’assure que je n’ai vraiment rien contre mes collègues. Mais j’ai quelques projets de longue haleine en dehors du travail. Ça me demande beaucoup de temps et d’énergie, et j’ai déjà de la difficulté à me sortir de la tête le travail le soir et la fin de semaine.

La coordonnatrice – Je comprends. Comme toi, nous avons tous des obligations qui exigent beaucoup de temps et d’énergie en dehors du travail. Mais nous réussissons quand même à nous libérer pour participer la plupart du temps à ces activités sociales. C’est important pour l’esprit d’équipe, pour la cohésion du groupe. Ne pourrais-tu pas faire un effort pour mieux organiser tes obligations extra-professionnelles et être parfois présent à nos activités ? Je suis certaine que tes collègues apprécieraient de t’y voir.

Le simple employé – Mais ça va paraître que j’ai la tête ailleurs, que je préférerais être ailleurs à faire autre chose. Mes collègues s’en apercevront, d’autant que jusqu’à maintenant je n’y suis jamais allé. Il me semble que je provoquerais par ma présence un malaise bien pire que celui qui serait dû à mon absence, et que ça nuirait bien plus à l’esprit d’équipe et à la cohésion du groupe.

La coordonnatrice – Tu penses ça parce que tu n’es jamais venu. Si tu venais, tu apprendrais à connaître d’autres aspects de la personnalité de tes collègues. Je suis certain que tu pourrais y prendre plaisir et, ce faisant, achever de t’intégrer à l’équipe. Alors, je t’assure, ta présence ne créerait pas un malaise.

Le simple employé – Je me connais. Je n’aime pas les lieux bruyants. Je supporte mal la musique qui joue à tue-tête et les gens qui crient pour se faire entendre et qui peinent à se comprendre les uns les autres. Et je n’aime pas connaître la vie des autres et parler de ma vie aux autres. C’est une question de discrétion, de respect de la vie

privée, celle des autres et la mienne. Si ça plaît à d'autres, tant mieux pour eux. Mais ce n'est pas pour moi. Il me semble qu'en exigeant que je sois présent et que je feigne d'y prendre plaisir, on ne me demanderait plus d'être poli, mais on exigerait de moi une certaine hypocrisie.

La coordonnatrice – De l'hypocrisie ? Absolument pas ! Puisque je te dis que tu vas y prendre plaisir, si tu essaies. Tu n'auras donc pas à feindre des sentiments que tu n'éprouves pas.

Le simple employé – Mais réalises-tu à quel point ce que tu me demandes est invasif ? Tu voudrais que je sois poli jusqu'au fond du cœur. Ce n'est même plus de la politesse à strictement parler, qui consiste à ne pas montrer ce qu'on sent et pense vraiment, pour réduire les heurts dans les relations sociales.

La coordonnatrice – Mais puisque je te dis que, si tu fais un effort, tu sentiras les sentiments que tu dois exprimer par politesse ! Si tu n'es même pas capable de ça, si tu ne comprends même pas ça, nous avons un problème.

Le simple employé – Nous avons effectivement un problème.

15. Les problèmes et les défis

(Dans un bureau comme tant d'autres.)

La coordonnatrice – Décidément, tu vois des problèmes partout.

Le simple employé – Ce n'est pas parce tu refuses de les voir ou de les appeler par leur nom qu'ils cesseront d'exister.

La coordonnatrice – Mais puisque je te dis que ces problèmes n'existent pas en eux-mêmes. Ils existent seulement pour toi, à cause de ton attitude.

Le simple employé – Et qu'est-ce qu'elle est a, mon attitude ?

La coordonnatrice – Tu as une attitude négative. C'est elle qui te fait voir des problèmes partout. Si tu avais comme nous autres une attitude positive, tu verrais qu'il n'y a pas de problèmes, et qu'en réalité il y a des défis à la place.

Le simple employé – Irais-tu jusqu'à dire que mon attitude constitue un problème ?

La coordonnatrice – Non, bien sûr que non, puisque je dis que les problèmes n'existent pas pour ceux qui ont une attitude positive comme moi.

Le simple employé – Autrement dit, ton attitude positive te permet de ne pas voir un problème dans mon attitude négative. Ce qui veut dire que je peux conserver cette attitude, qui n'est pas problématique.

La coordonnatrice – Ce n'est pas tout à fait ce que je veux dire.

Le simple employé – Il est vrai que j'ai évacué le problème bien rapidement.

La coordonnatrice – Ce n'est vraiment pas ce que je veux dire et tu le sais très bien. Arrête de plaisanter et essaie de prendre en considération ce que je te dis.

Le simple employé – C'est justement ce que j'essaie de faire. Il semble que mon attitude négative, qui ne constitue pas un problème pour toi en raison de ton attitude positive, devrait être à tes yeux un défi à relever. Au lieu de m'adresser des reproches

comme s'il s'agissait d'un problème, tu devrais me remercier de te fournir une si belle occasion de t'exercer à cette attitude positive en fréquentant quotidiennement quelqu'un qui a une attitude négative.

La coordonnatrice – Je ne te fais des reproches. J'essaie seulement de relever le défi de te faire adopter l'attitude positive qui m'est chère pour que tu voies comme moi des défis où ton attitude négative te fait actuellement voir des problèmes.

Le simple employé – C'est un beau défi ! Je présume que tu ne vois pas de problème à écouter les objections et à y répondre, et que tu es prête à relever le défi, afin de me convaincre de relever le défi consistant à transformer mon attitude négative en attitude positive.

La coordonnatrice – Allons-y !

Le simple employé – Penses-tu comme moi qu'un problème et un défi, ce n'est pas la même chose ? Car si c'était la même chose, nous pourrions utiliser indistinctement ces deux mots, comme s'ils étaient des synonymes. Alors tu ne pourrais pas dire que j'ai une attitude négative quand je dis que je vois des problèmes, et que tu as une attitude positive quand tu dis que tu vois des défis.

La coordonnatrice – Oui, c'est ça.

Le simple employé – Mais si je soutiens qu'il existe des problèmes qu'il n'est pas possible de voir comme des défis, tu n'es pas d'accord. Est-ce exact ?

La coordonnatrice – En effet, je ne suis pas d'accord. Je pense qu'il n'existe pas de problèmes en soi, et que tout est une question d'attitude. Avec la bonne attitude, c'est-à-dire une attitude positive, on voit des défis à la place des problèmes.

Le simple employé – Et avec l'attitude positive qui est la tienne, es-tu capable de voir dans les problèmes de mathématiques qu'on nous a fait faire à l'école des défis de mathématiques ? Est-ce que ça peut faire sens ?

La coordonnatrice – Mmm... Ce n'est pas la même chose que les problèmes que tu dis voir ici, au travail. Mais je veux bien jouer le jeu, pour voir. S'il me paraît difficile de dire que ce sont des défis de mathématiques, il me semble qu'on peut adopter une attitude positive à l'égard de ces problèmes de mathématiques et relever le défi en essayant de les résoudre.

Le simple employé – C’est aussi ce que je pense. Il y a quelque chose de stimulant au fait d’être confronté à des problèmes de mathématiques et d’essayer de les résoudre. Il est donc possible d’avoir une attitude positive à l’égard de ces problèmes, sans cesser de les considérer comme des problèmes, en essayant de les résoudre. Car il ne s’agit pas de rester bloqués sur ces problèmes, sans essayer de trouver des solutions. Mais en cherchant et en trouvant des solutions, tu en conviendras, on reconnaît que ces problèmes sont des problèmes, même si l’on relève le défi de les résoudre, ou précisément pour cette raison. Car il n’y a pas de solutions sans problèmes, malgré les slogans qu’on colporte parfois et qui prétendent absurdement qu’il n’y a pas de problèmes, mais seulement des solutions.

La coordonnatrice – Mettons. Mais les problèmes de mathématiques que l’on fait à l’école, et les problèmes que tu dis voir ici, au travail, ce sont des choses très différentes.

Le simple employé – Je ne dis pas que c’est la même chose. Mais je pense que ce sont des choses apparentées et donc que si l’on peut adopter une attitude positive à l’égard des problèmes de mathématiques en les considérant comme des problèmes et non comme des défis, on devrait aussi pouvoir adopter une attitude semblable à l’égard des problèmes rencontrés au travail.

La coordonnatrice – Mmm... Je ne sais pas. Continue, mais finis par en venir aux problèmes que tu dis voir au travail. Cette discussion s’étire en longueur et nous avons tous les deux du boulot à faire. Nous ne sommes pas payés pour papoter toute la journée.

Le simple employé – J’y viens dans quelques minutes. Mais d’abord, j’ai encore quelques remarques à faire sur les problèmes de mathématiques. Supposons qu’un élève ait l’étrange idée de nier que ces problèmes sont des problèmes, parce qu’il n’aime pas les problèmes et les considère comme de mauvaises choses. N’aura-t-il pas tendance à les éviter et même à nier leur existence, et donc à se rendre lui-même inapte à résoudre ces problèmes qui n’en sont pas pour lui et qui n’existeraient même pas ? Et ne pourrions-nous pas dire que cette attitude est foncièrement négative à l’égard des problèmes, car elle consiste à les craindre et à les nier ? N’est-elle pas caractérisée par le déni des problèmes particuliers et, de manière générale, par une certaine forme de négationnisme ? Comment voir quoi que ce soit de positif dans cette attitude ? Et l’élève en question pourrait bien décider de dire que les problèmes sont en fait des défis, ça ne changerait rien à l’affaire, puisqu’il continuerait à fuir et à

nier les problèmes de mathématiques, à relever le défi qu'ils posent en tant que problèmes, et à se rendre incapable de tout résultat positif à leur égard. Ça servirait seulement à donner à son attitude négative un habillage positif. Mais ça serait tellement absurde que l'idée ne lui en viendrait jamais.

La coordonnatrice – Tu as beau jeu de continuer à parler des problèmes de mathématiques, qui se prêtent bien aux idées que tu défends. À en juger par la manière dont tu tardes à parler des problèmes que tu prétends voir au travail, on dirait que tu crains d'en parler et que tu t'efforces de les éviter.

Le simple employé – J'y arrive. Parlons par exemple du problème de la migration de tous nos ordinateurs vers une nouvelle version du système d'exploitation. La version actuelle ne recevra plus de mises à jour de sécurité dans un mois et nous n'avons pas encore commencé à tester la nouvelle version pour vérifier que nos bases données, nos voûtes documentaires et nos systèmes de suivi des dossiers et des commandes continueront de fonctionner correctement. Nous n'avons même pas de plans concrets à ce sujet. Vraiment, nous allons avoir de gros problèmes si un seul de ces systèmes cesse de fonctionner ou se met à fonctionner mal. Il faudra des semaines ou des mois à notre équipe de développement, qui est en sous-effectifs, pour trouver une solution et préparer une nouvelle version du système en question. Si bien qu'en attendant, pour éviter un bris de service, nous devons peut-être continuer à utiliser une version périmée du système d'exploitation sur plusieurs de nos ordinateurs, ce dont des pirates informatiques pourraient profiter pour nous voler nos données et celles de nos clients ou pour installer des logiciels-rançons. Et quand je signale ces problèmes, on me répond qu'il faut adopter une attitude positive et voir dans l'implantation du nouveau système d'exploitation un beau défi pour notre entreprise et pour chacun d'entre nous, lequel nous réussirons à relever haut la main en temps et lieu. Ce qui revient à nier et à fuir le problème, et à ne pas prendre des mesures sérieuses pour le résoudre. On aura mieux vu comme attitude positive et comme aptitude à relever les défis !

La coordonnatrice – Tu ne nieras tout de même pas que ton attitude est très négative quand tu nous fais part de problèmes comme celui-ci. C'est elle qui rebute et qui nous incite à te demander d'avoir une attitude positive, capable de faire voir dans ces problèmes des défis. Tout ce que tu réussis à faire, par ton attitude négative, c'est de nous irriter et de nous paralyser.

Le simple employé – Le problème, ou du moins l'une de ses parties, c'est justement que vous êtes paralysés par votre refus de voir les problèmes pour ce qu'ils sont. C'est pourquoi j'appuie avec insistance sur les conséquences de ces problèmes qu'on n'essaie pas de résoudre. On ne peut raisonnablement pas adopter une attitude positive à l'égard de conséquences si mauvaises. C'est justement en voyant le problème pour ce qu'il est, sans en atténuer ou en dissimuler les conséquences, même et surtout quand elles suscitent de l'inquiétude ou de la crainte, qu'il est possible d'adopter une attitude vraiment positive à son égard et de chercher des solutions. Il n'y a pas d'autre manière de relever véritablement le défi. La solution ne va nous tomber du ciel si nous persistons à nier ou à atténuer le problème, sous prétexte d'avoir une attitude positive, qui est en fait négative.

La coordonnatrice – Il va falloir que j'y pense et que je demande à la direction d'y penser.

Le simple employé – N'y pensez pas trop longtemps. Sinon, il sera impossible de relever le défi que nous lance ce problème et qui consiste à lui trouver à temps une solution après l'avoir regardé bien en face.

16. Les recherches

(Dans un bureau dont les murs sont en béton peint. Derrière le professeur-chercheur, plusieurs centaines de livres et de revues universitaires sur des rayons métalliques. Dans un cadre vitré, une collection de papillons aux couleurs chatoyantes.)

Le professeur-chercheur – J’ai lu avec attention votre projet de recherche pour votre thèse de doctorat. Je vous dis franchement ce que j’en pense. L’impression qu’on a, dès la première lecture, c’est que vous ne savez pas bien ce que vous cherchez, ce que vous voulez trouver, montrer ou prouver et ce que vous devrez faire pour y parvenir. Votre projet de recherche est trop vague, trop flou. Ça manque de précision, de clarté. Outre que je ne sais pas à quoi m’en tenir quant à la nature de vos recherches et de leurs résultats et qu’il m’est difficile de décider en connaissance de cause si j’accepte de les diriger, je ne crois pas que le département accepterait votre projet de recherche, et je suis certain que vous n’auriez pas la moindre chance d’obtenir une bourse de recherche. C’est pourquoi je vous demande de tout reprendre du début. Je vous enverrai par courriel une copie commentée de votre projet de recherche, afin de vous guider. Quand vous me soumettrez un autre projet qui tiendra compte de mes remarques, il me fera plaisir de le lire et de diriger vos recherches, du moins si mon domaine d’expertise me le permet. Sinon, je vous référerai à un collègue pour diriger vos recherches ou je vous demanderai de faire des changements pour que je puisse m’en charger moi-même.

L’étudiant-chercheur – Je ne suis pas certain de comprendre votre critique de mon projet de recherche et vos attentes. Je croyais qu’au troisième cycle, il est possible de faire des recherches sans savoir à l’avance où ça nous mènera et par quel chemin. Or, on dirait que c’est précisément ce qui ne vous convient pas dans le projet que je vous ai présenté.

Le professeur-chercheur – Vous êtes jeune et il y a des choses que vous n’avez pas encore comprises. Mais ça viendra bien assez vite.

L’étudiant-chercheur – Ce qui est une manière polie de me dire que je suis naïf.

Le professeur-chercheur – Ne vous offusquez pas : ce n'est pas ce que je voulais dire. Mais il est indéniable que vous commencez seulement vos recherches, et qu'il y a des choses que vous comprendrez au fil des années, en faisant votre thèse de doctorat, et encore plus si vous devenez ensuite post-doctorant et professeur-chercheur. Pour l'instant, je vous demande de suivre le conseil que je vous ai donné. Vous verrez ensuite que j'ai raison, car la réussite de vos recherches, d'un côté, et de vos demandes de financement et de votre carrière universitaire, de l'autre, en dépend.

L'étudiant-chercheur – Vous parlez comme si la réussite de mes recherches et la réussite de mes demandes de financement et de ma carrière universitaire étaient une seule et même chose, ou comme si ces deux formes de réussite dépendaient l'une de l'autre. Je trouve que ça ne va pas de soi.

Le professeur-chercheur – Certes, l'institution universitaire et les programmes de financement ne sont pas parfaits. Il peut arriver qu'un étudiant-chercheur qui obtient de bons résultats lors de ses recherches de maîtrise et de doctorat n'obtienne pas de financement et ne réussisse pas à percer. C'est inévitable : il y a moins de bourses que de bons étudiants-chercheurs, et moins de postes vacants que de bons diplômés. Il est néanmoins certain que seul un étudiant-chercheur qui sait où il s'en va quand il commence ses recherches a, s'il a en plus un bon relevé de notes et de bonnes recommandations, des chances d'obtenir des bourses d'études et après de devenir professeur-chercheur. À l'inverse, l'étudiant-chercheur qui n'a pas un projet de recherche solidement ficelé, si son département le laisse même commencer ses recherches, ne parviendra pas à décrocher une bourse d'études, risque fortement de s'égarer et de ne jamais déposer son mémoire ou sa thèse et n'a donc presque pas de chances de parvenir à un poste de professeur-chercheur.

L'étudiant-chercheur – Mais les étudiants-chercheurs qui ont les meilleures chances de terminer leur mémoire et leur thèse, de décrocher des bourses d'études, d'obtenir les diplômes convoités et de devenir professeurs-chercheurs, est-ce qu'ils font de véritables recherches, au sens fort du terme ?

Le professeur-chercheur – Bien sûr que si ! Comment pouvez-vous en douter ? Ce sont même, à mon sens, les seuls qui font des recherches dignes de ce nom et qui savent comment s'y prendre pour les mener à terme et arriver à bon port.

L'étudiant-chercheur – Ce que je veux dire, c'est qu'on fait seulement de véritables recherches quand on ne sait pas, avant même de commencer, à quoi elles aboutiront et quel sera leur cheminement. D'après ce que vous dites, c'est précisément ce que ne

doivent pas faire les étudiants-chercheurs qui veulent mener leurs recherches à terme et réussir leur carrière universitaire.

Le professeur-chercheur – Mais vous n’y pensez pas ! Ce que vous présentez comme de véritables recherches, c’est en fait du vagabondage intellectuel. On ne saurait obtenir des résultats valables en tâtonnant, sans d’abord établir un plan de recherche rigoureux, des objectifs bien définis et une démarche adéquate.

L’étudiant-chercheur – Eh ! comment ne pourraient pas vagabonder des chercheurs qui cherchent vraiment ? Puis, même si je n’ai rien contre le vagabondage, on pourrait aussi bien parler d’exploration intellectuelle. Certes, le risque de se perdre ou de ne rien trouver existe. Mais ce n’est pas une raison pour ne pas entreprendre ce voyage d’exploration, et c’est déjà quelque chose que de comprendre qu’on s’est égaré et pourquoi. Ça fait partie de l’aventure de la recherche, sans laquelle on ne peut pas faire des découvertes originales, adopter de nouveaux points de vue, se poser de nouvelles questions, voir de nouveaux problèmes, mettre à l’essai de nouvelles hypothèses, créer de nouveaux concepts, inventer de nouvelles théories, élaborer de nouvelles méthodes, etc.

Le professeur-chercheur – Vous rêvez ! Comme si les étudiants-chercheurs, qui sont jeunes et inexpérimentés, étaient capables de telles recherches ! Et vous me semblez présumer beaucoup de vos propres capacités intellectuelles !

L’étudiant-chercheur – Certains étudiants-chercheurs apprendraient à faire de telles recherches en les faisant. D’autres, plus nombreux, n’y parviendraient pas. Je ne sais pas si je serais des premiers ou des seconds. Il y a une seule manière de le savoir : essayer. Autrement, c’est nous obliger à faire des recherches dont on pourrait grandement se passer, puisqu’elles serviraient surtout à confirmer, à étayer ou à justifier ce qu’on sait déjà, ce qu’on croit déjà savoir ou ce qu’on désire être la vérité, alors qu’un autre résultat serait perçu négativement, c’est-à-dire comme un échec des recherches entreprises.

Le professeur-chercheur – Vous exagérez ! Puis savez-vous que chaque professeur de notre département dirige les recherches d’au moins une vingtaine d’étudiants de deuxième et de troisième cycles ? Dans certains cas, c’est presque le double. Imaginez tout le travail que ça nous ferait d’encadrer et de guider tous ces étudiants, pour faire des recherches qu’ils ne sont pas prêts à faire.

L'étudiant-chercheur – Alors laissez-les seulement se débrouiller. Vous n'avez pas à les encadrer et à les guider constamment en vous mêlant des lectures et des réflexions qu'ils font. Quand certains d'entre eux auront écrit le premier jet d'une partie ou de la totalité de leur mémoire ou de leur thèse, vous n'aurez qu'à le lire, à leur faire des remarques et à leur donner quelques conseils, pour les renvoyer à leurs lectures, à leurs réflexions et à l'écriture de leur mémoire ou de leur thèse. Après tout ce sont leurs recherches et pas les vôtres, et l'objectif des programmes de deuxième et de troisième cycles, c'est d'apprendre à faire des recherches et, ce faisant, de devenir un chercheur. Ça vous ferait probablement moins de travail qu'actuellement.

Le professeur-chercheur – Si nous faisons comme vous dites, les étudiants vont se débîner. Laissés à eux-mêmes, ils abandonneront leurs recherches après quelques mois ou quelques années, ou ils ne s'inscriront pas à la maîtrise ou au doctorat. Et les autres, faute d'être correctement encadrés, dirigés et munis d'un bon projet de recherche, prolongeront leurs recherches indûment, souvent sans déposer leur mémoire ou leur thèse. Ça serait la catastrophe pour le financement et la réputation de notre département.

L'étudiant-chercheur – Voilà qui explique bien des choses.

Le professeur-chercheur – Bon, mon cours va commencer dans quelques minutes. Réfléchissez bien à ce que je vous ai dit et dites-moi bientôt si vous avez l'intention de m'envoyer une nouvelle version de votre projet de recherche.

L'étudiant-chercheur – Ma décision est déjà prise. Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire mon projet de recherche et de m'avoir rencontré. Cependant, je vais approcher d'autres professeurs, pour en trouver un qui conçoit la recherche de la même manière que moi.

Le professeur-chercheur – Bonne chance ! Vous en aurez besoin.

17. Les services publics

(Dans un bureau dont les murs sont en béton peint. Derrière le professeur-chercheur, plusieurs centaines de livres et de revues universitaires sur des rayons métalliques. Une plante en plastique.)

Le professeur-chercheur – Je vous remercie d’avoir pensé à moi pour diriger vos recherches de doctorat. Dans les deux séminaires que vous avez faits avec moi durant votre maîtrise, j’ai pu constater que vous faites preuve d’application dans vos études, que vous avez les qualités requises pour devenir un professionnel de la recherche et que vous savez déjà où vous allez, malgré votre jeune âge. C’est tout à votre honneur.

L’étudiant-chercheur – De mon côté, j’ai pu constater, à l’occasion de ces séminaires, que vous vous posez des questions essentielles pour notre société, lesquelles s’arriment à merveille aux grandes orientations stratégiques des organismes publics de financement de la recherche. C’est un acquis important pour les étudiants dont vous dirigez les recherches, dans un contexte où la concurrence est féroce pour les bourses de recherche et, plus tard, pour les postes de professeurs-chercheurs.

Le professeur-chercheur – J’essaie de payer ma dette à la société en apportant ma modeste contribution à la réflexion et au débat public sur les questions sociales et politiques essentielles de notre époque, et en aidant mes étudiants à réussir leur carrière de chercheurs universitaires. En quelque sorte, ils sont pour moi comme des filles et des fils ou, si l’on veut, des descendants intellectuels qui prendront le flambeau après moi.

L’étudiant-chercheur – C’est bien ainsi que les étudiants dont vous dirigez déjà les recherches conçoivent leurs rapports avec vous. C’est justement pour cette raison que je vous demande d’être mon directeur de recherche.

Le professeur-chercheur – Êtes-vous allé sur le site du groupe de recherche multidisciplinaire et interuniversitaire auquel j’appartiens, avec une centaine d’autres professeurs-chercheurs, de professionnels de recherche, de post-doctorants et d’étudiants-chercheurs de deuxième et de troisième cycles, pour prendre connaissance de nos recherches, comme je vous l’ai demandé ?

L'étudiant-chercheur – Oui. J'ai trouvé ça très intéressant.

Le professeur-chercheur – C'est très bien : vous nous éviterez ainsi de perdre du temps à discuter d'un projet de recherche qui ne s'inscrit pas dans mes propres recherches et, de manière plus large, dans celles de notre groupe de recherche multidisciplinaire et interuniversitaire. L'une des premières choses que doit apprendre un chercheur, c'est le travail d'équipe. Il faut qu'il résiste à la tentation individualiste et qu'il ait l'humilité et le dévouement nécessaires pour s'intégrer à des recherches collectives plus vastes, qui sont les seules capables de faire la différence.

L'étudiant-chercheur – C'est aussi ce que je pense.

Le professeur-chercheur – Et est-ce que l'un de nos axes de recherche vous intéresse plus particulièrement ?

L'étudiant-chercheur – Oui. J'ai choisi l'axe « Redonner confiance en nos institutions et revaloriser les services publics ».

Le professeur-chercheur – Ça tombe bien : c'est justement l'axe de recherche dont je suis le co-coordonnateur, avec une collègue d'une autre université. Et parmi les problématiques de cet axe de recherche, laquelle ou lesquelles vous intéressent le plus ?

L'étudiant-chercheur – Dans un contexte où il nous faut lutter contre la montée du populisme libertarien pour préserver les institutions publiques et les acquis sociaux chèrement gagnés, je veux montrer que ce qu'on entend habituellement par services publics est beaucoup trop réducteur. L'État étant la chose publique, tout ce qu'il fait constitue, directement ou indirectement, un service public. C'est ainsi que je veux revaloriser le rôle de l'État, défendre son intervention dans tous les domaines et proposer une stratégie pour que les contribuables consentent à de nouvelles formes de taxation servant à assumer collectivement le coût des services publics et le service de la dette publique contractée pour offrir ces services publics.

Le professeur-chercheur – La demande pour les services publics ne cessant d'augmenter, avec la dette publique, vos recherches sont d'une importance capitale. Non seulement il sera très facile de vous intégrer à notre groupe de recherche et de vous donner quelques contrats de recherche pendant vos études, mais vous avez de bonnes chances d'obtenir une bourse de recherche dans le cadre d'un programme gouvernemental de recherche stratégique. Nous préparerons ensemble le projet de

recherche que vous soumettrez aux différents organismes de financement public de la recherche, afin que toutes les chances soient de votre côté.

L'étudiant-chercheur – Je vous remercie de votre aide. Je ferai ce que vous demanderez.

Le professeur-chercheur – Je n'en attendais pas moins de vous. Mais avant, je veux savoir dans quelle mesure vous maîtrisez votre sujet. Je me ferai l'avocat du diable pour critiquer les interventions de l'État dans la société et l'économie, ainsi que les dépenses publiques et les contributions des citoyens qui en résultent. Répondez-moi du mieux que vous pouvez.

L'étudiant-chercheur – Je vous écoute.

Le professeur-chercheur – On entend souvent dire que les contrats publics et les partenariats privé-public, sous prétexte d'offrir des services publics aux contribuables, servent en fait à prendre de l'argent dans le trésor public pour le donner aux amis du pouvoir et aux grandes corporations. Pour ce faire, on invente de nouveaux besoins qui nécessiteraient une intervention de l'État et l'octroi des fonds importants au secteur privé. Ou, plus subtilement, on transforme constamment les besoins déjà existants, ou on favorise des moyens inefficaces de satisfaire ces besoins, pour que le flot des fonds publics coule de manière ininterrompue dans les poches des acteurs les plus importants du secteur privé. Comment ne pas voir dans ces transferts d'argent un service rendu au secteur privé, et en ce sens un service privé, même si les fonds sont publics ? Qu'avez-vous à répondre à cette critique ?

L'étudiant-chercheur – Je réponds que, ces contrats et ces partenariats étant conclus par l'État et tout ce qui leur est lié étant nécessairement public, les services offerts dans leur cadre sont forcément publics. N'allez pas croire que je veux seulement dire par là que les objectifs de ces contrats et de ces partenariats sont d'offrir des services publics à la population. S'il est vrai qu'en accordant d'importantes sommes à ses partenaires l'État procure à la population l'accès à un réseau routier en amélioration continue et à des vaccins adaptés aux plus récentes mutations des virus et de leurs variants, la position que je défends est plus innovante et donc plus riche en bénéfices pour toute la collectivité. Commençons par reconnaître que la distinction privé-public est un obstacle à la juste compréhension des mécanismes grâce auxquels l'État offre des services publics à la population. N'est-il pas vrai que le secteur privé fait partie de la société et que les personnes qui dirigent et possèdent les grandes corporations font partie de la population ? Il en résulte que les fonds publics transférés au secteur privé

et aux grandes corporations constituent un service public au même titre que l'argent redistribué au reste de la population, c'est-à-dire aux particuliers.

Le professeur-chercheur – On pourrait vous objecter que les fonds publics transférés au secteur privé et aux grandes corporations servent, au moins en partie, seulement à ce secteur et à ces corporations, et non au reste de la population.

L'étudiant-chercheur – Si cette objection vaut pour les fonds publics transférés au secteur privé et aux grandes corporations, elle vaut aussi pour les fonds publics transférés aux particuliers, par exemple dans le cadre de programmes d'aide financière. En quoi les sommes d'argent versées à des particuliers sous la forme d'allocations familiales ou de bourses d'études serviraient-elles plus au reste de la population que celles versées au secteur privé et aux grandes corporations dans le cadre de contrats publics ou partenariats privé-public ? Mais quand on réfléchit, on constate que les choses se passent autrement dans les deux cas. Les sommes d'argent transférées par l'État au secteur privé et aux grandes corporations stimulent l'économie et permettent la création de nouveaux emplois, ce qui profite indirectement au reste de la population. Quant aux sommes d'argent accordées par l'État aux étudiants et aux familles, elles profitent au secteur privé et aux grandes corporations, en stimulant la consommation des biens et des services offerts par eux et en permettant la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin et, ce faisant, la création de nouveaux emplois. Tout le monde y gagne, directement ou indirectement. C'est pourquoi nous pouvons affirmer, sans l'ombre d'un doute, que ces transferts de fonds publics constituent des services publics à part entière. C'est toute la collectivité qui en profite.

Le professeur-chercheur – On pourrait rétorquer qu'en théorie les choses devraient se passer comme vous dites, mais que dans la pratique les fonds transférés au secteur privé et aux grandes corporations pour offrir des services publics à toute la population sont en partie détournés pour servir seulement les intérêts de ce secteur et de ces corporations.

L'étudiant-chercheur – Ce serait rêver ou mentir de ne pas reconnaître l'existence de pommes pourries dans le secteur privé et dans le secteur public. Mais il ne faut pas non plus exagérer, car elles constituent une minorité. Dans l'ensemble, ça se passe comme je dis. Et même quand il y a des détournements des fonds publics par ces individus immoraux et profiteurs, ils jouent malgré tout leur rôle dans le système de services publics que je décris maintenant de manière aussi neutre et objective que

possible. En effet, l'argent détourné est remis en circulation et stimule l'économie par la consommation et la création de nouveaux emplois. Il arrive exactement la même chose avec l'argent public obtenu en trop par les particuliers qui fraudent les programmes publics d'aide financière à la famille et aux études. Cet argent étant remis en circulation, il profite directement ou indirectement à toute la collectivité. Il ne faut donc pas dramatiser les conséquences du détournement des fonds publics au bénéfice du secteur privé, des grandes corporations et des particuliers.

Le professeur-chercheur – Vous soutenez que tout ce que fait l'État constitue, directement ou indirectement, un service public. Iriez-vous jusqu'à dire que l'imposition des revenus des particuliers et la taxation des biens et des services consommés par eux sont un service public offert à la population ?

L'étudiant-chercheur – Bien sûr que oui. Comme tous les actes de l'État, ce sont des services publics dont profite la population, directement ou indirectement. Puisque que l'impôt sur les revenus des particuliers et les taxes sur la consommation des produits et des services sont ce qui rend possibles tous les autres services publics, nous pouvons dire qu'ils constituent le service public suprême, c'est-à-dire celui dont tous les autres services publics dépendent. Mais ma thèse ne serait pas vraiment innovante si je ne montrais pas aussi que l'impôt sur les revenus et les taxes sur la consommation sont en eux-mêmes des services publics offerts à la population. Comment nier que l'État, en faisant payer de l'impôt et des taxes aux contribuables, leur rend un important service en les empêchant de dépenser cet argent de manière puéride et égoïste, sans connaître ce que sont leurs intérêts véritables ou en ignorant les intérêts des autres ou de la société ? Ne libère-t-il pas les individus de l'emprise et de la tentation du matérialisme galopant et des comportements nuisibles pour l'environnement, en employant une partie de leurs ressources au bien commun, que le gouvernement et ses partenaires privés connaissent bien mieux et savent bien mieux atteindre que les simples particuliers ? Les contribuables doivent être reconnaissants de cet acte de moralisation des individus qu'ils sont grâce à l'impôt sur les revenus et aux taxes, lesquels leur permettent de contribuer au bien commun et de prendre une part active aux services publics, en s'acquittant des sommes dues à l'État.

Le professeur-chercheur – Vos raisonnements sont d'une logique implacable. Cependant, il est à craindre que, ceux-ci allant à l'encontre des intérêts apparents des contribuables, ces derniers les repoussent sans même les écouter et les comprendre.

L'étudiant-chercheur – Il est vrai que cette manière de voir l'impôt sur les revenus et les taxes sur la consommation, en plus d'être contre-intuitive pour la population, pourrait susciter une levée de boucliers si on lui en faisait part. Pourtant, tous les contribuables adhèrent tacitement à elle quand ils consentent à payer des taxes de vente qui s'appliquent aussi à des taxes comprises dans le prix des produits et des services achetés. C'est aussi ce qui arrive quand ils paient de l'impôt sur des revenus que l'État s'est déjà appropriés par des taxes. Que font les contribuables, dans tous ces cas, sinon reconnaître que les taxes sur la consommation sont des services publics rendus auxquels s'appliquent d'autres taxes et l'impôt sur les revenus, en tant que services publics ayant pour objet les services publics ? Ce qu'il s'agit d'obtenir des contribuables, en explicitant ce qu'implique leur consentement tacite à la nature véritable des taxes et de l'impôt, c'est qu'ils se montrent conséquents et qu'ils acceptent sans ronchonner de payer plus de taxes et d'impôt, car cela veut dire encore plus de services publics. Bien entendu, les gouvernants doivent faire preuve de discernement et de bienveillance, surtout dans la conjoncture économique actuelle qui rend difficile à de nombreux foyers de subvenir à leurs besoins. C'est ce qu'ils font en ne taxant pas l'impôt sur les revenus ou les taxes de vente s'appliquant au prix affiché des biens et des services. C'est aussi ce qu'ils font quand ils accordent un congé de taxes ou une baisse de taxes, ou des crédits d'impôt, ce qui est une autre manière de rendre un service public à la population. Que l'État fasse payer ou non des taxes et des impôts, qu'il les augmente ou les réduise, c'est toujours un service public rendu à la population. Et en rendant aux contribuables, grâce à des programmes d'aide financière, une partie de l'argent collecté grâce aux impôts et aux taxes qu'ils ont payés, on leur rend encore une fois un service public, même si la somme rendue est, dans l'ensemble et pour chaque contribuable ou foyer, minime en comparaison des sommes d'argent payées à l'État.

Le professeur-chercheur – Ne craignez-vous pas que les contribuables, sous prétexte d'être conséquents, réclament que les grandes entreprises, qui bénéficient elles aussi des services publics, doivent elles aussi être assujetties, sans échappatoire possible, aux services publics de l'impôt sur les revenus et des taxes sur la consommation, et consentir à une hausse importante des sommes d'argent payables à l'État, ce qui aurait de surcroît sur elles un effet moralisateur souhaitable aux yeux des contribuables, qui les blâment souvent pour leur avidité et leur refus de faire leur part quand il s'agit de contribuer au trésor public ? Dans la conjoncture économique actuelle, il serait mauvais pour la collectivité d'accroître le fardeau fiscal des grandes entreprises.

L'étudiant-chercheur – Il suffira de montrer aux contribuables que les grandes entreprises rendent un important service public à la collectivité : ce sont elles qui, par la vente de leurs produits et services, collectent l'essentiel des taxes sur la consommation qui constituent en elles-mêmes un service public et qui rendent possibles tous les autres services publics. C'est leur manière de contribuer au trésor public. C'est pourquoi il ne faut sous aucun prétexte leur retirer leurs avantages fiscaux. Elles en font déjà bien assez pour la collectivité. D'ailleurs, c'est pourquoi on dit d'elles qu'elles sont des personnes morales. Il est donc inutile d'exiger d'elles qu'elles en fassent davantage sous prétexte de produire sur elles un effet moralisateur superflue en vertu de leur nature même.

Le professeur-chercheur – Ça suffit pour l'instant. Je constate que vous maîtrisez très bien votre sujet et que vous savez où vous allez. Je vous propose de nous rencontrer dans un mois. D'ici là, veuillez préparer un premier jet de votre projet de recherche, dans lequel vous devrez montrer clairement les conclusions auxquelles vous en arriverez et le cheminement qui permettra d'arriver immanquablement à elles. Ensuite, je vous aiderai à préparer vos demandes de bourses d'études, à propos desquelles je suis très optimiste, puisque de telles recherches, soutenues par les organismes publics de financement, constituent un service public qui mérite d'être rendu à la population et à la société, et que la population et la société méritent qu'on leur rende.

18. La cohérence

(Dans le couloir d'un pavillon universitaire.)

L'examineur – J'ai beau y avoir pensé longuement depuis votre examen de doctorat, j'ai toujours la même impression. Si vous pensez vraiment que la philosophie universitaire se porte aussi mal que vous l'affirmez dans le texte que vous nous avez soumis, que les professeurs et les étudiants font souvent quelque chose qui n'est pas de la philosophie et qui en est même l'antithèse, et qu'on accorde souvent des diplômes et des postes à des étudiants et à des professeurs qui ne désirent pas faire de la philosophie et qui ne comprennent même pas ce que ça signifie et implique, pourquoi continuez-vous à faire des études universitaires, pourquoi faites-vous une thèse, pourquoi voulez-vous obtenir le titre de docteur en philosophie et être reconnu par l'institution que vous critiquez radicalement, pour ne pas dire brutalement ? Si vous étiez cohérent, il y a longtemps que vous auriez quitté l'université. Encore pire, en persistant à faire des études de doctorat, ne vous retrouvez-vous pas à faire et à devenir ce que vous critiquez dans votre thèse ?

Le doctorant – Vous auriez raison de dire que je ne suis pas cohérent si ce qui me motive à faire cette thèse était l'obtention d'un diplôme de troisième cycle et du titre de docteur, et du même coup la reconnaissance de l'institution universitaire. Mais je me soucie bien peu de toutes ces choses.

L'examineur – Ce qui ne vous empêche pas de demander à l'institution universitaire qu'elle vous les accorde. Voyez-vous combien vous êtes incohérent ?

Le doctorant – Ah ! si j'avais trouvé une autre manière de faire mes recherches sans faire une thèse de doctorat, à l'université ou ailleurs, soyez certain que c'est ce que j'aurais fait.

L'examineur – Vous me faites perdre mon temps. Et vous faites aussi perdre leur temps aux autres examinateurs. Pourquoi devrions-nous prendre le temps de lire vos recherches, d'y réfléchir, de vous faire des commentaires, d'en discuter avec vous lors de l'examen de doctorat, de rédiger une évaluation de votre thèse et de participer à votre soutenance, alors que nous débordons déjà de travail et que vous prétendez ne

pas accorder la moindre valeur à l'obtention d'un diplôme de doctorat et du titre de docteur et à la reconnaissance de l'institution universitaire ? Vous m'excuserez d'être abrupt, mais je trouve que vous avez beaucoup de culot quand vous nous demandez ça.

Le doctorant – Si c'est ce que vous et les autres examinateurs préférez, je peux très bien « squatter » le programme de doctorat en philosophie et continuer mes recherches sans avoir l'intention de rédiger une thèse que je déposerais, qu'il faudrait lire et évaluer et qu'il me faudrait ensuite soutenir. Peut-être est-ce mon intention depuis le début, bien que je n'en aie d'abord rien dit à vous et aux autres examinateurs. Maintenant que l'étape de l'examen de doctorat a été franchie, le département devrait me laisser tranquille quelques années.

L'examineur – Vraiment, vous n'arrangez pas votre affaire ! Voulez-vous dire que les autres examinateurs et moi avons peiné à lire les chapitres que vous nous avez présentés pour votre examen de doctorat, et que vous n'avez jamais eu l'intention de terminer votre thèse. Il faudrait bien que vous vous décidiez ! Soit vous n'avez jamais eu l'intention de terminer votre thèse de doctorat, et alors il n'aurait pas fallu passer l'examen de doctorat et même vous inscrire au programme de doctorat ; soit vous avez passé l'examen de doctorat, et en toute logique il vous faut maintenant rédiger votre thèse, la déposer et la soutenir. Est-ce trop vous demander de cohérence ?

Le doctorant – Mais vous-même, décidez-vous et faites preuve de cohérence ! Ou bien vous voulez que je ne rédige pas et que je ne dépose pas une thèse parce que je ne convoite pas le diplôme de doctorat et le titre de docteur et pour éviter de faire perdre davantage de temps aux examinateurs ; ou bien vous voulez que je rédige et dépose ma thèse parce que j'ai déjà fait mon examen doctorat et pour ne pas « squatter » l'université et pour éviter d'avoir fait perdre leur temps aux examinateurs qui ont lu les textes de mon examen de doctorat, même si je ne convoite pas le diplôme de doctorat et le titre de docteur. Vous ne pouvez pas me reprocher une chose et son contraire comme vous venez de le faire.

L'examineur – Vous embrouillez tout : je ne veux ni l'un ni l'autre. Ce que j'aurais voulu, en toute cohérence, c'est que vous fassiez vous-même preuve de cohérence en ne commençant même pas votre thèse. Comment pouvez-vous ne pas voir que, du seul fait d'être doctorant, vous vous retrouvez à pratiquer la philosophie universitaire que vous critiquez sans ménagement ? Quelle incohérence !

Le doctorant – C’est une bien belle cohérence que vous me demandez ! Sous prétexte que je fais une critique radicale de la philosophie universitaire, il aurait fallu, pour être cohérent, que je ne commence même pas ces recherches, qui sont forcément de la philosophie universitaire et qui en ont forcément les défauts.

L’examineur – Mais oui ! C’est exactement ça ! Votre démarche intellectuelle est tellement intenable qu’elle s’autodétruit ou qu’elle ne peut se maintenir qu’à force d’incohérences.

Le doctorant – Essayez donc de voir les choses autrement, c’est-à-dire de manière moins rigide. Ce que je veux faire, c’est la critique radicale de la philosophie universitaire, par amour de la philosophie, et pas une de ces petites critiques modérées et superficielles qui peuvent cohabiter pacifiquement avec la philosophie universitaire que je critique. Pour faire cette critique philosophique de la philosophie universitaire, il est important que je me mette dans une situation où je peux non seulement observer les pratiques intellectuelles qui la constituent, mais où je me retrouve aussi confronté concrètement à ces pratiques par mes recherches et les réactions qu’elles suscitent. C’est précisément ce que je fais en me soumettant à l’examen de doctorat, en rédigeant et en déposant ma thèse et en faisant ma soutenance. De plus, je veux que mes critiques soient entendues et prises en considération par les principaux concernés, c’est-à-dire par des professeurs et des étudiants, ce que ma présence à l’université me permet de faire. Ne voyez-vous pas, après ces explications sur ma démarche, que mes recherches, en tant qu’action philosophique, sont cohérentes, et aussi qu’elles diffèrent de la philosophie universitaire que je critique ?

L’examineur – Voilà qu’en désespoir de cause, pour paraître coûte que coûte cohérent, vous en arrivez à inventer quelque chose que vous appelez l’action philosophique ! Il est pourtant notoire que la philosophie est foncièrement théorique et qu’en cela elle n’est pas une forme d’action et qu’elle doit se tenir à l’écart de l’action.

Le doctorant – Cette conception strictement théorique et savante est justement un aspect de la philosophie universitaire que j’ai critiqué dans les textes que vous avez lus, que je veux continuer de critiquer dans le reste de ma thèse et dont je veux me dégager dans mes recherches. C’est justement parce que vous refusez ou n’êtes pas capable de voir la pratique de la philosophie comme une forme d’action que je vous semble incohérent.

L'examineur – Quelle prétention ! Vous prétendez me montrer, à moi qui enseigne la philosophie depuis presque trente ans, que je me trompe sur la nature véritable de la philosophie ! On aura tout vu !

Le doctorant – Excusez-moi. Je ne voulais pas vous offenser. Même si je me suis échauffé et exprimé sans tact, je vous assure que j'apprécie à leur juste valeur la lecture et les commentaires que vous avez faits des textes présentés pour mon examen de doctorat, et que vous ferez de ma thèse. Je vous suis également reconnaissant de la discussion que nous avons actuellement, laquelle me permet d'observer des conceptions et des pratiques intellectuelles très présentes dans le milieu philosophique universitaire et de me confronter à elles, dans leur réaction ou leur opposition à la critique philosophique radicale de la philosophie universitaire que j'essaie de faire. Vous n'avez pas idée à quel point ça m'est utile.

L'examineur – Vous êtes bien arrogant, surtout pour un étudiant ! Vous aurez certainement l'occasion d'apprendre, lors de l'évaluation et de la soutenance de votre thèse, que la modestie est une vertu philosophique primordiale.

Le doctorant – Je ne demande pas mieux et vous remercie à l'avance.

19. Les conflits d'intérêts

(Dans le local d'une association étudiante universitaire, il y a une douzaine d'années.)

La première étudiante – Merci d'être là. Nous avons finalement réussi à trouver un moment pour nous rencontrer.

L'étudiant – Je suis bien content que nous commençons nos réflexions sur les cours en ligne. Quelques membres de l'asso ont déjà hâte de voir notre rapport et me demandent toutes les semaines où nous en sommes.

La deuxième étudiante – Je m'excuse de vous avoir demandé d'attendre quelques semaines avant de nous rencontrer. Avec les travaux de mi-session à corriger et les interventions des étudiants sur le forum à lire, je n'arrivais vraiment pas à me libérer. Maintenant, j'ai plus de temps, du moins jusqu'à la fin de la session.

La première étudiante – Pas de souci.

L'étudiant – Cela n'aurait d'ailleurs pas fait sens de commencer notre réflexion sans toi. Tu es la seule à savoir comment ça se passe de l'autre côté, comme auxiliaire d'enseignement. Nous avons bien suivi quelques cours en ligne quand nous étions au premier cycle, mais ce n'est pas suffisant pour dresser un portrait juste de la situation.

La première étudiante – Je propose que nous commençons en disant ce qui nous a poussé à nous porter volontaires pour faire partie de ce comité étudiant sur l'enseignement en ligne.

La deuxième étudiante – Pour ma part, je me suis portée volontaire parce que l'enseignement en ligne me tient particulièrement à cœur. Je pense aussi que mes quelques années d'expérience comme auxiliaire d'enseignement en ligne me permettront de fournir des informations pertinentes sur la réalité des cours en ligne.

L'étudiant – En ce qui me concerne, c'est une forte méfiance vis-à-vis de l'enseignement en ligne et de la place toujours plus grande qu'il prend dans les programmes de formation qui m'a incité à proposer à l'asso la création de ce comité

et à en faire partie. Je pense que l'enseignement en ligne permet aux autorités universitaires de standardiser plus facilement l'enseignement et ainsi d'exercer un plus grand contrôle sur l'éducation des étudiants.

La première étudiante – Moi, c'est la dégradation ou même la disparition des milieux éducatifs qui découle de l'enseignement en ligne qui m'inquiète. C'est pour cette raison que j'ai voulu faire partie de ce comité. Je trouve que la fréquentation régulière de ces milieux, et des autres étudiants et des professeurs en chair et en os, contribue beaucoup à la formation des étudiants. Je plains les étudiants plus jeunes qui sont dirigés de plus en plus vers des cours en ligne et qui sont partiellement privés de la fréquentation de ces milieux, parfois sans s'apercevoir de ce qu'ils y perdent.

La deuxième étudiante – Avant d'aller plus loin, je veux vous faire part d'un problème éthique que j'ai.

La première étudiante – Nous t'écoutons.

La deuxième étudiante – Comme vous savez, je suis présentement auxiliaire d'enseignement pour le cours d'introduction à l'éthique appliquée. En me rendant à notre rencontre, j'ai appliqué à la situation dans laquelle je me trouve ce qui est enseigné dans ce cours. J'en suis venu à la conclusion que je suis en conflit d'intérêts. Et en vous écoutant, cela confirme ce que je pensais déjà. En raison du rôle que j'ai à jouer en tant qu'auxiliaire d'enseignement, je dois éviter d'exprimer ou d'adhérer à des critiques qui ne seraient pas nuancées et modérées et qui seraient en tension ou en opposition avec les intérêts du département, au nom des intérêts présumés des étudiants.

La première étudiante (*confuse*) – Pardon ?

L'étudiant – Il me semble que s'il y a effectivement un conflit d'intérêts, ce serait plutôt parce que, au nom de la fonction que tu occupes dans le département, tu refuses d'exprimer ou d'adhérer à des critiques jugées trop radicales, même quand elles sont justes, alors que tu devrais les examiner librement, en raison du rôle que tu es appelée à jouer dans ce comité, pour servir les intérêts de l'asso et de ses membres.

La première étudiante – Voilà qui est plus sensé.

La deuxième étudiante – Mais ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, et ça ne correspond pas à la situation dans laquelle je me trouve. Ce que je veux dire, c'est

que je suis tenu de respecter les règles éthiques élémentaires en évitant d'adhérer à des critiques radicales et négatives qui vont à l'encontre des intérêts de l'organisation pour laquelle je travaille, au nom d'autres intérêts, étrangers à cette organisation.

La première étudiante – Je peux comprendre que, quand tu assumes le rôle d'auxiliaire d'enseignement en ligne, tu évites de heurter frontalement les intérêts du département. Ça ne serait pas dans ton intérêt. Mais tu n'as pas vendu ton esprit au département en devenant auxiliaire. Maintenant, tu n'es pas auxiliaire d'enseignement, mais plutôt une étudiante mandatée par l'association à laquelle elle appartient pour examiner librement l'enseignement en ligne et faire des recommandations pour que l'association se positionne à ce sujet. Dans ce contexte, c'est comme notre confrère l'a dit. Tu serais en conflit d'intérêts si tu ne pouvais pas faire ce libre examen en raison d'intérêts extérieurs (ceux du département) que tu dois servir et que tu as intérêt à servir. Et c'est exactement ce que tu me sembles faire, sous prétexte de respecter les règles éthiques auxquelles tu serais assujettie en raison de ton rôle d'auxiliaire d'enseignement.

La deuxième étudiante – C'est ton point de vue. Mais, moi, je persiste à penser que je serais en conflit d'intérêts si je faisais ce que, tous les deux, vous attendez de moi.

L'étudiant – Si c'est vraiment ce que tu penses, veux-tu bien nous dire pourquoi tu t'es portée volontaire pour faire partie de ce comité ?

La deuxième étudiante – À ce moment, je n'avais bien compris de quoi il s'agissait. Je n'avais pas encore eu le temps d'y réfléchir comme il faut.

La première étudiante – En tout cas, nous sommes tous d'accord pour dire que tu es en conflit d'intérêts, même si nous ne voyons pas ce conflit d'intérêts de la même manière.

L'étudiant – Le mieux, ça serait que tu te désistes. Nous demanderons la nomination d'une autre personne pour te remplacer à la prochaine assemblée générale, en mettant les choses bien au clair pour que cette situation ne se reproduise pas.

La deuxième étudiante – Mais je demeure persuadée que mon expérience d'auxiliaire d'enseignement pourrait apporter beaucoup à ce comité. Ne pourrais-je pas continuer à en faire partie et m'en tenir à ce que je peux dire sans contrevenir aux règles éthiques et me mettre en situation de conflit d'intérêts ? Il y a tant de bons

côtés à la réalité de l'enseignement en ligne que vous ne connaissez pas et à propos desquels je pourrais vous informer.

La première étudiante – Comprends-tu que, de notre point de vue, tu te mets en situation de conflit d'intérêts en nous faisant cette proposition ? Même si tu disais la vérité à propos de ces bons côtés, nous nous demanderions si tu ne les exagères pas. Puis, même si ce n'était pas le cas, ton refus de principe de nous parler des mauvais côtés de l'enseignement en ligne suffirait à te rendre partielle et à compromettre le mandat qu'a reçu notre comité.

L'étudiant – Exactement ! J'ajoute seulement ceci. Si tu continuais à faire partie de notre comité, n'aurais-tu pas l'impression de te mettre en situation de conflit d'intérêts en présentant avec nous à l'asso un rapport qui contiendrait certaines de nos critiques que tu ne pourrais pas partager sans d'après toi déroger aux règles éthiques ? Ne penserais-tu pas être en conflit d'intérêts, au sens où tu l'entends, du seul fait de faire partie du comité qui a préparé ce rapport et qui le présente à l'asso, ce qui suffirait, de notre point de vue, à confirmer que tu serais toujours en conflit d'intérêts et inapte à faire partie de notre comité ?

La deuxième étudiante – Il est vrai que je ne me sentirais pas à l'aise, que j'aurais des scrupules éthiques et que j'aurais le sentiment désagréable d'être en conflit d'intérêts ou dans une situation d'apparence de conflit d'intérêts, ce qui est mauvais. Mais si vous formulez des critiques modérées, nuancées et constructives, qui sont les seules critiques bonnes et pertinentes, nous pourrions certainement nous entendre.

La première étudiante – Mais tu n'es pas sérieuse ! Tu voudrais nous demander d'édulcorer nos critiques pour que tu n'aies pas le sentiment désagréable d'être en conflit d'intérêts, ce qui aggraverait en fait le conflit d'intérêts tel que nous le comprenons, en l'étendant à tout notre comité. Tout de même !

L'étudiant – Ou bien tu abandonnes sur-le-champ tes drôles de scrupules éthiques et l'idée d'essayer de nous les imposer, ou bien tu te désistes. Décide-toi !

La deuxième étudiante – Face à votre refus de tenir compte de la situation éthique délicate dans laquelle je me trouve, je vais me désister.

La première étudiante – Il était temps !

La deuxième étudiante – Ne pourriez-vous pas tout de même recueillir mon témoignage sur les bons côtés de l’enseignement en ligne et l’intégrer à votre rapport ?

L’étudiant – Il n’en est pas question. Le conflit d’intérêts dans lequel tu te trouves ne va pas disparaître comme par magie quand tu feras ce témoignage. Nous ne pourrions pas nous fier à ton témoignage, qui sera intéressé pour les mauvaises raisons et de la mauvaise manière. Dans le meilleur des cas, tu nous présenterais seulement un côté de la médaille.

La deuxième étudiante – Mais, mais, mais...

L’étudiant – Bordel !

La deuxième étudiante – Si c’est comme ça, je pars !

L’étudiant – Ouste, alors !

La première étudiante – Bon débarras !

20. La tricherie

(Dans la salle de réunion d'un département universitaire. Dans une petite niche, des reproductions miniaturisées des bustes de quelques grands penseurs.)

La directrice du département – Bonjour. Je vous remercie d'être tous venus à cette réunion spéciale sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour tricher. Il nous faut faire quelque chose pour endiguer ce fléau, qui fait que les étudiants obtiennent de bonnes notes, réussissent leurs cours et décrochent des diplômes sans faire le moindre effort et sans rien apprendre. C'est non seulement notre département, notre faculté et notre université qui sont en train d'être discrédités, c'est aussi l'éducation supérieure dans son ensemble qui se désagrège. Il faut absolument faire quelque chose. Avez-vous des idées ?

Le professeur X. – Ça ne sera pas facile. Je me suis finalement décidé à aller voir l'une de ces fameuses intelligences artificielles et j'ai vraiment été impressionné des résultats. Je lui ai posé l'une des questions que j'ai posées à mes étudiants, pour le travail de mi-session. La réponse obtenue m'a semblé tout à fait satisfaisante et comparable à celle d'un bon étudiant. J'aurais certainement donné un B+ ou un A- à cette réponse, complète et écrite correctement.

La professeure A. – J'ai fait la même expérience et j'ai constaté la même chose. Je n'aurais jamais pu deviner que le texte obtenu a été en fait rédigé par une intelligence artificielle. J'ai eu l'impression qu'il était écrit par un étudiant appliqué, qui assiste à tous les cours, qui prend des notes et qui fait ses lectures et ses exercices avec assiduité.

La professeure B. – Ce que vous dites est bien embarrassant.

Le professeur Y. – C'est même fâcheux. Je grince des dents quand je pense aux bonnes notes que j'ai dû donner à plusieurs tricheurs.

La directrice du département – Alors, qu'allons-nous faire ?

La professeure C. – Vous n'arriverez à rien si vous posez le problème de cette manière. Le vrai problème, ce n'est pas l'intelligence artificielle qui permet aux

étudiants de tricher aussi facilement, mais c'est plutôt que vous demandez aux étudiants de répéter machinalement ce qu'il est convenu de savoir à propos de tel concept, de tel théorie, de tel problème, de tel débat ou de tel texte, en tolérant les quelques variantes les plus fréquentes, bien sûr. Si vous demandiez à vos étudiants de faire une réflexion vraiment personnelle sur les textes ou les problèmes étudiés, il leur serait très difficile de tricher.

Le professeur X. – C'est plus facile à dire qu'à faire.

La professeure B. – Ma chère C., vous sous-estimez l'intelligence artificielle.

Le professeur Y. – Je mettrais ma main au feu que vous avez donné de bonnes notes à plusieurs tricheurs et que ceux-ci se moquent secrètement de vous.

La professeure C. – Mais comment voulez-vous que l'intelligence artificielle soit capable d'écrire quelque chose de sensé quand je demande à mes étudiants de faire une réflexion critique sur l'évolution de leurs idées au contact des textes lus et discutés en classe ? Non seulement l'intelligence artificielle n'a pas la moindre idée de la manière précise dont nous avons discuté les textes en classe, mais n'ayant pas d'idées en propre, elle ne peut pas dire quelque chose d'intelligent et de crédible sur leur transformation. Si je ne suis pas capable de reconnaître les textes des tricheurs pour ce qu'ils sont, ils passent pour de mauvais textes, où les généralités hors de propos dominant. Les tricheurs ne profitent pas de leurs tricheries, car ils obtiennent des notes comparables à celles des étudiants qui, sans tricher, ne se sont pas donné la peine de penser. Que m'importe qu'ils soient des tricheurs ou des étudiants qui ne réfléchissent pas ! Ça revient au même.

La directrice du département – Mais vous n'y pensez pas : ce sont tous nos cours et tous nos programmes de formation qu'il faudrait transformer en profondeur.

La professeure A. – Je ne veux même pas y penser. Qu'avons-nous à faire des idées des étudiants et de leur transformation ? Ce qu'ils ont à faire, avant de pouvoir penser par eux-mêmes, c'est d'apprendre les idées et les théories des grands penseurs de la tradition, ainsi que la place qu'elles occupent dans l'histoire des idées.

Le professeur Z. – Si vous persistez à apprendre aux étudiants à mémoriser et à répéter ces savoirs plus ou moins convenus et consensuels, n'oubliez pas que l'intelligence artificielle peut le faire aussi bien.

Le professeur X. – Parlez-vous de notre enseignement ou de l'apprentissage des étudiants ?

Le professeur Z. – Les deux. L'un ne va pas sans l'autre.

Le professeur X. – Ouh !

La directrice du département – Vous n'y allez pas de main morte !

Le professeur Z. – Ne comprenez-vous pas que si vous vous entêtez à enseigner de cette manière, on aura tôt fait de tous vous remplacer par l'intelligence artificielle, à supposer qu'on se donne encore la peine de donner des cours à des étudiants qui pourraient eux aussi être remplacés par l'intelligence artificielle ?

La professeure B. – Ouh là là !

Le professeur Y. – Ce que vous dites est tout simplement scandaleux !

La professeure A. – Comme si l'on pouvait, sans de graves pertes, nous remplacer par l'intelligence artificielle !

La directrice du département – Je vous prie de garder votre calme. Nous ne sommes pas ici pour nous disputer, mais pour trouver une solution.

Le professeur X. – J'ai entendu parler d'un logiciel qui utilise l'intelligence artificielle pour identifier les travaux des tricheurs, rédigés en partie ou en totalité avec l'aide de l'intelligence artificielle.

La professeure A. – Il faudrait essayer ce logiciel qui simplifierait tellement notre travail et qui nous aiderait à distinguer les bons étudiants qui travaillent fort des tricheurs qui utilisent l'intelligence artificielle.

Le professeur Y. – J'ai aussi entendu parler de ce logiciel. Si je ne me trompe pas, l'intelligence artificielle ne conclut pas simplement que l'intelligence artificielle a été utilisée ou non pour rédiger des travaux remis par les étudiants. Elle dit plutôt que les probabilités qu'un texte ait été écrit par ou à l'aide d'une intelligence artificielle sont de 70 %, de 80 % ou de 90 %. Ça sera donc à nous, les professeurs, de décider quand nous ferons les corrections, si 70 %, 80 % ou 90 % de probabilité, ça nous suffit pour accuser des étudiants de tricherie. Ça sera aussi à nous de justifier chaque décision, d'en prendre la responsabilité et de la défendre en cas de contestation par les

étudiants. C'est tout de même embarrassant dans tous les cas où nous ne sommes pas capables de faire nous-mêmes la différence entre un texte écrit par une intelligence artificielle et un texte écrit par un étudiant.

Le professeur X. – Nous pourrions toujours nous dédouaner en disant que c'est l'intelligence artificielle qui pense que tel étudiant a triché à l'aide de l'intelligence artificielle, et lui demander des raisons pour justifier et défendre cette décision en cas de contestation.

La professeure A. – Et la détection de la tricherie connaîtra certainement des avancées importantes au cours des prochaines années, en raison de la gravité du phénomène. Nous pourrions davantage nous y fier et nous aurons des arguments blindés pour justifier n'importe quelle accusation de tricherie.

La professeure B. – L'intelligence artificielle apporterait alors la solution à un problème qu'elle a elle-même créé. C'est merveilleux.

La professeure C. – Bien au contraire, elle aggraverait ce problème en faisant de nous des tricheurs.

Le professeur X. – Nous, des tricheurs ? N'importe quoi !

La professeure B. – Comment pourrions-nous tricher alors que nous ne sommes même pas évalués ?

La professeure C. – De la même manière qu'on exige des étudiants qu'ils fassent eux-mêmes les évaluations, on s'attend à ce que les professeurs corrigent eux-mêmes les évaluations, ce dont fait partie le repérage de la tricherie. Si les étudiants qui utilisent l'intelligence artificielle pour faire les évaluations sont des tricheurs, les professeurs qui font la même chose pour faire les corrections en sont aussi. C'est pourtant simple.

La professeure B. – Mais il y a tout de même une différence entre repérer les tricheurs à l'aide de l'intelligence artificielle et lui faire faire les corrections à notre place.

Le professeur Z. – À peine. Si nous commençons à utiliser l'intelligence artificielle de cette manière, pour repérer les tricheurs lors des corrections, c'est seulement une question de temps avant que plusieurs d'entre nous se mettent à l'utiliser pour faire les corrections, en partie ou en totalité, à leur place. D'ailleurs, je sais bien que ceux

d'entre nous qui utilisent l'intelligence artificielle pour préparer leurs cours et leurs conférences et rédiger leurs articles sont de plus en plus nombreux.

La professeure C. – Encore de la tricherie !

La professeure B. – C'est de la provocation !

La professeure A. – On nous insulte !

Le professeur X. – On nous accuse arbitrairement d'être des tricheurs !

Le professeur Y. – C'est inadmissible !

La directrice du département – Du calme, voyons, du calme ! Comment pourrions-nous être des tricheurs si ces utilisations de l'intelligence artificielle étaient autorisées et encadrées par les administrations universitaires ? Nous ferions alors les choses dans les règles, nous ne tricherions pas.

Le professeur Z. – Voilà qui reviendrait à institutionnaliser la tricherie des professeurs.

La professeure C. – Pourquoi les administrations universitaires n'institutionnaliseraient-elles pas aussi la tricherie des étudiants ? Ça serait dans l'ordre des choses de les exercer à tricher pendant leurs études, puisque c'est ce qui sera attendu d'eux plus tard, quand ils seront professeurs et chercheurs, pour autant qu'il continue à y avoir des professeurs et des chercheurs dans notre domaine et qu'on ne les remplace pas simplement par l'intelligence artificielle.

Le professeur Z. – En fait, les administrations universitaires ont déjà commencé, il y a plusieurs années, l'institutionnalisation de la tricherie des étudiants en créant des programmes de mentorat dans le cadre desquels des étudiants des cycles supérieurs aident des étudiants de premier cycle à rédiger et à corriger leurs travaux. Si ce n'est pas de la tricherie, je ne sais pas ce qui en est.

La directrice du département – Ne poussez pas le bouchon trop loin. Ma patience est à bout.

La professeure C. – Encore une petite chose... Ce que la tricherie grâce à l'intelligence artificielle montre, c'est que ce qu'on fait à l'université est depuis bien longtemps de la triche. Les cours, les exercices, les travaux, les examens, les

conférences, les articles de revue, tout ! On y triche constamment pour donner l'impression qu'on réfléchit, mais en le faisant le moins possible. Ce qui vous dérange, ce n'est pas qu'on triche, c'est qu'on triche grâce à l'intelligence artificielle. Mais vous aurez tôt fait de vous y habituer. Et alors on n'aura plus qu'à vous remplacer par l'intelligence artificielle, sauf si vous changez radicalement votre conception et votre pratique de l'enseignement.

La directrice du département – Ça suffit ! Ne voyez-vous pas que ce que vous dites mine la confiance dans nos universités et dans l'enseignement supérieur, alors que c'est précisément ce que nous essayons de préserver en cherchant des moyens de lutter contre la tricherie assistée par intelligence artificielle ?

Le professeur Z. – Encore de la triche !

La professeure C. – Toujours de la triche !

21. La discrimination

(Dans une salle de réunion peinte avec des couleurs criardes, à la manière d'une salle de jeux pour les enfants.)

La recruteuse – Je tiens à vous remercier de votre intérêt pour le poste de professeur·e de mathématiques disponible dans notre école et de votre présence à cette entrevue d'embauche préliminaire, qui a pour but de sélectionner les candidates les plus prometteuses et les candidats les plus prometteurs, qui passeront ensuite une autre entrevue avec notre comité de sélection.

La candidate – C'est moi qui vous remercie d'avoir pris en considération ma candidature.

La recruteuse *(en regardant l'écran de son ordinateur)* – Je n'arrive pas à trouver votre « Déclaration d'appartenance à une minorité visible pour un accès égal à l'emploi et un milieu de travail inclusif ». Aurait-elle été égarée ?

La candidate – Non.

La recruteuse – Sans doute n'avez-vous pas vu le formulaire joint à l'offre d'emploi. Ne vous inquiétez pas : il n'est pas trop tard pour le remplir.

La candidate – J'ai vu le formulaire, mais j'ai décidé de ne pas le remplir.

La recruteuse – Je ne comprends pas.

La candidate – C'est que je ne veux pas bénéficier d'un avantage déloyal sur les autres candidats.

La recruteuse – Je vous rassure : il n'y a rien de déloyal dans le fait de remplir ce formulaire. Tout ce que ça fait, c'est de permettre de compenser pour la discrimination systémique dont vous avez été et continuez sans doute d'être victime, en plus de procurer à nos élèves un milieu d'apprentissage inclusif où l'ouverture, la diversité et l'ouverture à la diversité sont de mise.

La candidate – C’est justement parce que je suis contre toutes les formes de discrimination que je refuse catégoriquement d’être avantagée de cette manière.

La recruteuse – Mais ce n’est pas de la discrimination. Nous voulons au contraire donner toutes les chances possibles aux personnes comme vous qui sont victimes de discrimination.

La candidate – Les personnes comme moi ?

La recruteuse – Je veux dire les personnes qui ont des origines autochtones et les personnes à mobilité réduite, qui souffrent de toutes sortes de vexations et qui doivent évoluer dans des milieux qui n’ont pas été conçus pour eux.

La candidate – C’est justement parce que je suis autochtone que mes droits de scolarité ont été payés par le Conseil de bande, ce qui m’a permis de travailler beaucoup moins que les autres étudiants, sans m’endetter, et de me concentrer sur mes études. J’ai donc été avantagée à cet égard. Et j’ai toujours pu me rendre dans les salles de cours avec mon fauteuil roulant, comme j’espère pouvoir me rendre dans les salles de classe de votre école, si j’y enseigne. Je n’en demande pas davantage.

La recruteuse – Vous ne pouvez tout de même pas nier que les femmes à mobilité réduite qui ont des origines autochtones sont sous-représentées dans l’enseignement des mathématiques. Quelle injustice pour vous ! Et quel dommage pour les élèves !

La candidate – Rien de plus statistiquement normal. C’est le contraire qui serait étonnant. Pour des raisons que j’ignore, les étudiantes en enseignement sont moins attirées par les mathématiques que par d’autres disciplines, où elles sont au contraire plus nombreuses. Puis les autochtones et les personnes à mobilité réduite, comme vous dites, représentent une petite partie de la population, alors que les autochtones à mobilité réduite en représentent une partie infime. Il n’y a probablement pas d’autochtones à mobilité réduite qui enseignent les mathématiques dans toute la province pour la simple raison je suis probablement la seule à avoir étudié l’enseignement des mathématiques. Je ne vois donc pas l’injustice dont vous parlez. Quant au tort qu’on aurait fait aux élèves, ça n’a rien à voir. La seule chose qui importe pour eux, c’est qu’ils aient des enseignants capables de leur faire comprendre et aimer les mathématiques. C’est le seul critère de sélection des enseignants pertinent.

La recruteuse – Pourtant, par votre appartenance à plusieurs groupes de personnes discriminées et désavantagées, vous êtes vraiment unique. Quel bel exemple de persévérance et de réussite nous pourrions donner à nos élèves en vous embauchant !

La candidate – Ce serait de la discrimination positive, à supposer que la discrimination puisse être positive. Tout ce que vous montriez à vos élèves et aussi aux autres enseignants, c'est qu'on peut obtenir un poste pour des raisons qui n'ont rien à voir avec ses aptitudes. En ce qui me concerne, je ne veux absolument pas qu'on s'imagine que j'ai obtenu un poste d'enseignante pour d'autres raisons que mes aptitudes. Je ne veux pas de traitement de faveur et je n'en ai pas besoin.

La recruteuse – Mais ce qu'on appelle de la discrimination positive, faute d'un meilleur nom, ce n'est pas vraiment de la discrimination, puisque personne n'est alors discriminé négativement.

La candidate – Vous reconnaissez sans doute que, si l'on discriminait positivement des candidats parce qu'ils sont des hommes blancs, les autres candidats seraient discriminés négativement. Pourquoi, quand c'est une femme autochtone à mobilité réduite qui est discriminée positivement, les autres candidats ne seraient-ils pas discriminés négativement ? En fait, dès que quelqu'un est discriminé positivement, quelqu'un d'autre est discriminé négativement, et vice versa. C'est le principe même de la discrimination. C'est inévitable.

La recruteuse – Je ne comprends pas les scrupules qui vous font refuser l'aide que j'essaie de vous donner.

La candidate – Je ne veux pas de votre aide parce que je la trouve insultante. Jamais vous n'auriez offert avec autant d'insistance votre aide à un homme blanc qui a l'usage de ses deux jambes. On dirait que simplement parce que je suis une autochtone en fauteuil roulant, vous me croyez incapable d'obtenir ce poste par moi-même, par mes seules compétences et connaissances. Comprenez-vous que vous me discriminez négativement, sous prétexte de discrimination positive ?

La recruteuse – Quoi ? Vous m'accusez de discrimination alors que je fais des pieds et des mains pour lutter contre ce fléau qu'est la discrimination systémique ! Quelle ingratitude !

La candidate – Justement, je ne veux rien vous devoir, et je ne vous dois rien du tout. C'est en grande partie à cause des politiques de discrimination soi-disant positive et des personnes comme vous que la discrimination systémique existe.

La recruteuse – C'en est assez. Cette entrevue est terminée. Et ne vous donnez pas la peine d'attendre de nos nouvelles.

La candidate – C'est vous qui aurez de mes nouvelles ! Je ne saurais tolérer d'être discriminée de la sorte.

22. Les minorités

(Dans son bureau aux murs, au plancher et au plafond gris, le directeur des ressources humaines, vêtu de gris, accueille un employé lui aussi vêtu de gris. Ils s'assoient sur deux chaises grises, séparés par un bureau gris. La lumière blanchâtre des tubes fluorescents et la lumière blafarde qui pénètre par la baie vitrée éclairent leurs visages blêmes.)

Le directeur des ressources humaines – Qu'est-ce que je peux faire pour vous ?

L'employé – Je suis venu vous demander un ajustement concerté.

Le directeur des ressources humaines – Je suis prêt à faire tout ce qu'il est raisonnable de faire pour vous accommoder, pour autant que vos demandes soient raisonnables.

L'employé – Je vous remercie de votre ouverture.

Le directeur des ressources humaines – Il n'y a pas de quoi. Je vous écoute.

L'employé – Je voudrais ne plus travailler le lundi.

Le directeur des ressources humaines – Seriez-vous un croyant pratiquant d'une religion minoritaire et méconnue pour laquelle le lundi est un jour sacré, comme le samedi et le dimanche le sont pour d'autres religions ?

L'employé – Pas le moins du monde.

Le directeur des ressources humaines – Auriez-vous des obligations familiales ce jour-là ?

L'employé – Pas davantage. Je n'ai pas d'enfants.

Le directeur des ressources humaines – Alors c'est peut-être que vous souffrez d'une maladie chronique rare et que le spécialiste que vous devez consulter pour vous soigner a seulement des disponibilités le lundi.

L'employé – Non, je suis en excellente santé.

Le directeur des ressources humaines – Travaillerez-vous ce jour-là avec un collègue qui vous harcèlerait à cause de votre orientation sexuelle, de votre identité de genre, de vos convictions religieuses ou morales, de vos origines sociales, d'un handicap ou de l'appartenance à n'importe quelle autre minorité défavorisée susceptible d'être victime de discrimination et de subir de graves préjudices moraux ?

L'employé – Non.

Le directeur des ressources humaines – Alors qu'est-ce qui vous empêche de travailler le lundi ?

L'employé – Je veux suivre des cours ce jour-là.

Le directeur des ressources humaines – Je vous comprends. Les temps sont durs et c'est une excellente idée de retourner aux études pour améliorer votre sort et réussir votre carrière. Connaissez-vous notre programme de soutien à la formation continue ?

L'employé – J'en ai à peine entendu parler par une collègue qui suit des cours de logistique. Vous pensez que ça peut s'appliquer à ma situation ?

Le directeur des ressources humaines – Certainement, si vous optez pour une formation reconnue qui vous permettra d'acquérir les connaissances et les compétences qui vous permettront de tirer pleinement profit de vos expériences de travail et, par la même occasion, d'en faire profiter notre organisation. Quelle formation voulez-vous suivre ?

L'employé – Je veux suivre des cours de piano.

Le directeur des ressources humaines – Des cours de piano ?

L'employé – Oui, des cours de piano.

Le directeur des ressources humaines – Vous vous doutez bien, mon cher monsieur, que vous n'êtes pas éligible à notre programme de soutien si vous choisissez la musique comme domaine de formation. Ne pourriez-vous pas choisir autre chose, par exemple un microprogramme en logistique, comme votre collègue ? C'est un domaine très en demande dans nos entrepôts et, en plus, c'est passionnant !

L'employé – Bof. Je préfère la musique.

Le directeur des ressources humaines – Je ne peux malheureusement pas vous aider. Il vous faudra apprendre à jouer du piano pendant vos temps libres.

L'employé – C'est justement pour me remettre sérieusement au piano pendant mes temps libres que je vous demande d'ajuster mon horaire de travail afin de ne plus travailler le lundi. C'est le seul jour que la professeure de piano que j'ai choisie a de disponible.

Le directeur des ressources humaines – Ce n'est pas notre affaire. C'est à vous de vous arranger, par exemple en trouvant un autre professeur de piano ou en trouvant quelque chose d'autre que vous pouvez faire plus facilement pendant vos temps libres.

L'employé – Et moi qui croyais que vous aviez à cœur la lutte contre la discrimination dont sont victimes les minorités !

Le directeur des ressources humaines – Vous, appartenir à une minorité discriminée ? Un peu de sérieux, mon cher monsieur !

L'employé – Je crois qu'en tant que commis d'entrepôt quadragénaire qui veut se remettre au piano, je fais partie d'une minorité non reconnue et par conséquent discriminée.

Le directeur des ressources humaines – Vous ne pouvez tout de même pas mettre un simple passe-temps sur le même plan que les convictions religieuses des minorités, ou les difficultés des personnes marginalisées, défavorisées, handicapées ou discriminées.

L'employé – Un simple passe-temps, dites-vous ? Sachez que j'ai commencé à jouer du piano à sept ans, et que j'ai fait plusieurs années d'étude en musique au conservatoire avant de commencer à travailler ici.

Le directeur des ressources humaines – Cela n'apparaît pas dans le curriculum vitae que vous nous avez transmis et qui a été classé dans votre dossier d'employé. Vous vous exposez à de graves sanctions disciplinaires à cause de ce mensonge ou de cette omission.

L'employé – Tout ce qui est écrit dans ce curriculum vitae est vrai. J'ai seulement décidé de ne pas vous parler de mes études en musique parce que ce n'est pas une formation pertinente pour un commis d'entrepôt, ce que vous avez vous-même reconnu. Et vous auriez très bien pu rejeter ma candidature à cause de ces études que vous auriez jugées inappropriées pour un commis d'entrepôt. Je me serais retrouvé alors à la rue, à crever de faim et de froid.

Le directeur des ressources humaines – Ce qui revient à admettre que cette information était pertinente, puisque j'aurais pu rejeter votre candidature à cause d'elle.

L'employé – Et par cet acte de discrimination, vous auriez privé votre organisation d'un employé dont vous n'avez pas à vous plaindre.

Le directeur des ressources humaines – Vous y allez fort ! De la discrimination ?

L'employé – Oui, de la discrimination. Vous dites vous-même que vous m'auriez volontiers accommodé si j'avais appartenu à la majorité des personnes qui demandent des ajustements à leur horaire de travail en raison de leurs convictions religieuses, de leurs obligations familiales ou des actes répréhensibles dont elles sont victimes à cause de leur appartenance à une communauté ou à une catégorie de personnes discriminées, ou pour suivre des formations susceptibles de contribuer à leur réussite professionnelle. N'appartenant pas à cette majorité, mais plutôt à une minorité tellement minoritaire que vous refusez de la reconnaître, vous me privez pour cette raison de ce que vous accordez à cette majorité.

Le directeur des ressources humaines – Vous jouez avec les mots ! Nous accordons ces ajustements à ces personnes justement parce qu'ils appartiennent à des minorités discriminées ou défavorisées qui ont besoin de ces ajustements, contrairement à la majorité non discriminée et favorisée qui n'a pas besoin de tels ajustements et à laquelle vous appartenez.

L'employé – J'appartiens à cette majorité seulement parce que vous refusez de me reconnaître comme une minorité. Étant seul dans ma situation, je suis pourtant encore plus minoritaire que les minorités reconnues, et encore plus discriminé qu'elles justement parce que je ne suis pas reconnu en tant que minorité. La majorité dont vous parlez n'existe ou ne semble exister que parce que vous refusez de reconnaître les individus comme minoritaires et que vous niez leurs désirs et leurs aspirations.

Le directeur des ressources humaines – Encore une fois, vous ne sauriez être discriminé parce que vous n'appartenez pas à une communauté minoritaire discriminée ou défavorisée. Et où irions-nous s'il fallait considérer les individus comme des minorités susceptibles d'être victimes de discrimination ? En tenant compte des préférences ou des caprices des individus, nous nous retrouverions à aller bien au-delà de ce qu'il est raisonnable de faire, en tant qu'organisation, pour lutter contre la discrimination, à l'intérieur des bornes qu'autorise la bonne marche de nos opérations.

L'employé – C'est vous qui jouez avec les mots. Ce que vous me dites, c'est que je suis trop minoritaire, en tant qu'individu, pour être reconnu comme une minorité. Et c'est pour cette raison qu'à vos yeux et à ceux de l'organisation que vous représentez, j'appartiens à la majorité dont les membres ne sauraient, par définition, être discriminés. Ce qui revient à dire que mes semblables et moi, qui constituons une sorte de communauté des individus minoritaires discriminés parce que leurs désirs sont individuels, ne sommes rien du tout. On peut difficilement imaginer pire comme forme de discrimination.

Le directeur des ressources humaines – Vous m'avez fait perdre déjà beaucoup trop de temps. Vous ferez comme tout le monde et vous travaillerez le lundi, sinon vous aurez affaire à moi. Et si vous revenez à la charge, je vous fais passer devant le comité de discipline pour le manque de respect envers les minorités discriminées ou défavorisées – auxquelles plusieurs de vos collègues appartiennent – dont vous vous rendez coupable en osant vous prétendre victime de discrimination au même titre qu'eux. C'est tout simplement scandaleux !

23. La représentation

(Un autobus aux couleurs d'un parti politique se gare dans une rue du centre-ville. Accompagné de son attaché politique, de plusieurs journalistes, photographes et cameramans, et de suivants munis de fanions partisans et d'affiches électorales, le candidat descend de l'autobus et commence à briguer le vote des passants. Certains font un détour pour l'éviter, d'autres font mine de l'écouter en arborant un sourire de commande, et d'autres encore prennent machinalement la brochure qu'il leur remet, la chiffonnent en la mettant dans leur poche et poursuivent leur chemin, comme si de rien n'était. Enfin, le candidat rencontre un électeur entre deux âges qui daigne s'arrêter et engager la discussion avec lui.)

Le candidat – Mon bon monsieur, voulez-vous m'accorder quelques minutes pour que je vous démontre indubitablement que vous devez absolument voter pour moi aux élections qui auront lieu le 7 novembre ? Car c'est le meilleur choix et même, sans fausse modestie, le seul bon choix que vous puissiez faire.

Le citoyen – C'est ce que vous, les candidats, dites tous chaque fois qu'il y a des élections. N'avez-vous pas honte de nous chanter la même rengaine durant toute votre carrière politique et de nous mentir effrontément, à répétition ?

Le candidat – Je comprends que vous vous méfiiez de la classe politique. Après toutes les histoires que les autres partis politiques vous ont racontées, on ne peut pas raisonnablement s'attendre à autre chose. Mais notre parti politique, lui, n'est pas comme les autres. Nous avons à cœur la démocratie.

Le citoyen – Pourquoi vous croirais-je ? Les candidats des autres partis ont toujours prétendu la même chose et continuent de le faire.

Le candidat – Laissez-moi vous présenter notre plateforme électorale et vous montrer, entre autres, tous les moyens que nous sommes prêts à prendre pour revivifier notre démocratie et lutter contre le déficit démocratique.

Le citoyen – Essayez de me vendre votre salade, pour voir !

Le candidat – Notre parti politique...

Le citoyen – Je vous arrête immédiatement. Parlez-vous en votre propre nom ou au nom du parti politique dont vous êtes le candidat ?

Le candidat – Je ne vois pas ce que ça change. C'est la même chose. Je vous parle en mon propre nom et au nom du parti politique dont je suis le candidat.

Le citoyen – C'est bien ce que je craignais.

Le candidat – Je ne vous suis toujours pas. On dirait que vous rejeter les fondements mêmes de notre démocratie représentative.

Le citoyen – C'est précisément ce que je fais. Je suis allergique aux partis politiques, quels qu'ils soient. Je pense qu'ils sont une aberration incompatible avec la représentation politique.

Le candidat – Pourtant, c'est grâce à l'existence des partis politiques que la diversité de l'offre politique existe. Vous vous plaigniez, mais sans doute ne voudriez-vous pas vivre dans un pays où il existe un seul parti politique, comme en Chine ou en URSS.

Le citoyen – Certainement pas. Mais je me passerais aussi de vivre dans un pays où nos soi-disant représentants sont en réalité les représentants des partis politiques dont ils sont les candidats, et des groupes de personnes bien nanties et des puissantes organisations que ces partis politiques représentent.

Le candidat – Ne voyez-vous pas qu'en votant pour moi, vous votez aussi pour le parti politique dont je suis le candidat et que je représente dans votre circonscription électorale ? Si bien que ce parti, pour lequel vous pourriez voter en votant pour moi, vous représenterait alors, de manière générale et plus particulièrement par moi-même, qui serait élu député.

Le citoyen – C'est présumer que j'adhère à la plateforme électorale du parti auquel vous appartenez, ou à celle de n'importe quel autre parti politique. Pourtant, pour moi et pour beaucoup, c'est de la foutaise. C'est comme si l'on me demandait de choisir si je veux me faire enculer par la droite, par la gauche ou par le centre, sans me donner la possibilité de ne pas me faire enculer du tout, tout en niant que je me fais enculer, d'une manière ou d'une autre.

Le candidat – Vous êtes bien vulgaire !

Le citoyen – Je dis seulement les choses comme elles sont, c'est-à-dire comme elles arrivent au peuple, ce qui doit être difficile à supporter, il est vrai, pour vos petites oreilles sensibles, accoutumées à la langue de bois. C'est justement parce que je sais bien que les partis politiques enculent tous les électeurs, sous divers prétextes, que je ne me considère pas représenté par eux si je vote pour un candidat qui leur appartient, vous ou un autre, et qui ne peut par conséquent pas me représenter.

Le candidat – Vous exagérez : vous parlez comme si j'étais le valet du parti ou de ses chefs.

Le citoyen – Quoi ! Vous avez l'impudence de le nier ! Que faites-vous d'autre, pour mener votre campagne électorale, que de faire distribuer des brochures imprimées par votre parti et que de régurgiter ses mots d'ordre, en personne ou sur les réseaux sociaux ? Et, d'ailleurs, que vous arriverait-il si vous osiez parler de votre propre chef, en faisant fi de la plateforme électorale ? On vous planterait là, puisque le parti ne verrait plus en vous un représentant fiable. Faute de ne plus appartenir à ce parti politique et privé des puissants moyens publicitaires dont il dispose, comment pourriez-vous vous faire élire et représenter vos électeurs ? Et mettons que vous jouiez votre rôle de représentant du parti pour vous faire élire, pour ensuite essayer de représenter vos électeurs. J'aimerais bien voir ça ! Vous vous retrouveriez dans l'obligation de suivre la ligne de parti, sans quoi... Et si jamais vous aviez le courage de défier la ligne de parti et l'autorité des chefs du parti qui la tracent, vous seriez alors relégué dans les derniers rangs du parti, pour devenir un simple député dépourvu de pouvoir, qui aurait de la peine à faire entendre sa voix au Parlement et qui devrait renoncer à obtenir un poste de ministre, sans lequel on ne peut rien faire, dans nos démocraties où les membres du Conseil exécutif règnent en maîtres, jusqu'aux prochaines élections, pour être réélus ou remplacés par des politiciens du même acabit, qui ont à leur service une armée de députés enrôlés dans le parti qui votent en faveur de leurs décisions autoritaires, après des débats parlementaires qui ne sont rien d'autre qu'une grande représentation théâtrale qui n'en finit plus de finir, dont les électeurs font les frais, et qui n'a même pas l'avantage d'être divertissante, tellement elle est assommante ! Et ça, c'est si l'on ne vous exclut pas du caucus du parti aussitôt que vous manifestez des velléités d'indépendance, ce qui vous réduirait à l'impuissance politique, voire à l'inexistence politique.

Le candidat – Vous y allez fort ! Vous niez donc la représentation politique sans laquelle la démocratie est impossible ?

Le citoyen – Je ne nie pas la représentation politique. Bien au contraire ! Je dis justement qu'elle n'est qu'une représentation, ou une comédie de mauvais goût, ou encore une sorte de drame ou de tragédie, selon si l'on est disposé à rire, à pleurer ou à se fâcher à la vue de ce grand spectacle.

Le candidat – Vous pouvez bien chialer : nous, les députés, sommes quand même vos représentants politiques. Le fait que vous y voyiez seulement une grande comédie, un drame ou encore une tragédie, selon l'humeur du moment, ne change rien à l'affaire. Que vous le vouliez ou non, vous êtes représenté politiquement par des députés élus au suffrage universel, par la volonté du peuple. Vous pouvez bien voter pour un autre candidat que celui qui est élu dans votre circonscription, n'avoir aucun député du parti pour lequel vous avez voté qui siège au Parlement, ou encore ne pas voter du tout parce que vous rejetez tous les partis politiques et la représentation politique, vous n'en êtes pas moins représenté par les députés élus, qui sont les représentants de tous les citoyens, de tous les électeurs et de tout le peuple, même de tous ceux qui n'ont pas voté pour eux ou voté du tout. En acceptant de vivre dans notre société démocratique, voilà ce qu'il vous faut reconnaître et accepter.

Le citoyen – Ce que vous me dites, c'est qu'on m'impose des représentants dont je ne veux pas, que je n'ai pas choisis et que je ne reconnais pas comme mes représentants. La démocratie n'est alors qu'une farce de bas étage, destinée à un public abêti, et mettant en scène des histrions et des cabotins aux répliques et aux grimaces convenues.

Le candidat – Je ne sais pas que c'est qu'un histrion ou un cabotin, mais une chose est certaine : c'est que vous me manquez de respect en vous adressant à moi de cette manière. Et vous manquez aussi de respect à tous ceux qui ont été, qui seront ou qui désirent être représentants du peuple. Et du même coup, vous manquez de respect à notre démocratie, qui ne saurait exister que par nous, les représentants du peuple !

Le citoyen – Détrompez-vous : je ne vous dois pas le moindre respect, ni à vous ni à vos semblables. Soit vous êtes mes représentants et c'est vous qui êtes sous mon autorité et qui devez adopter une attitude plus respectueuse à mon égard, entre autres en arrêtant de jouer la comédie et de représenter d'autres personnes que mes pairs et moi et des organisations n'ayant rien à voir avec nous, sans quoi vous ne pouvez pas prétendre à mon respect. Soit vous n'êtes pas mes représentants et alors je ne vous dois pas davantage le moindre respect, à moins que vous fassiez quelque chose pour le mériter, ce qui n'est pas le cas en prétendant être mes représentants sans l'être.

Enfin, vous n'êtes pas encore des représentants élus, et peut-être ne le serez-vous jamais, puisque nous sommes actuellement en période électorale. Raison pour laquelle vous pouvez encore moins réclamer mon respect.

Le candidat – Vous devriez savoir qu'en tant que candidat à la représentation politique, ma personne est déjà sacrée. Les élections étant au cœur de notre démocratie, les candidats doivent être traités avec le même respect que les élus.

Le citoyen – Autrement dit, ça reviendrait au même de ne pas être élu ou encore élu, et d'être élu. Et vous voudriez me faire croire que les élections ne sont pas seulement une comédie ! Allons, j'ai déjà assez perdu de temps avec vous. Je vous plante là.

Le candidat – Je vous interdis de partir sans m'avoir présenté d'abord vos excuses ?

Le citoyen – Vous m'interdisez ? Essayez de m'empêcher de partir, pour voir !

(Dans un mouvement de colère, le candidat empoigne le citoyen. Il s'ensuit une bousculade, à laquelle participent aussi les partisans du candidat et quelques passants.)

Le candidat – À moi ! On attende à la démocratie !

(Deux agents de sécurité en civil écartent la foule et immobilisent brutalement le citoyen.)

Un agent de sécurité – Vous êtes en état d'arrestation pour voie de fait contre un représentant politique.

Le citoyen *(le visage écrasé contre l'asphalte, en marmonnant)* – Un représentant ? Mais c'est seulement un candidat ! Et, vous-mêmes, vous n'êtes pas des policiers, vous n'êtes pas des représentants de la loi. Vous n'avez pas le droit de me mettre en état d'arrestation.

L'autre agent de sécurité *(en lui donnant un coup de pieds dans les côtes)* – Ferme-la, canaille ! Nous te remettrons bien assez vite entre les mains des policiers. On verra si tu t'en portes mieux.

(À quelques mètres à peine, les journalistes, les photographes et les cameramans entourent le candidat, qui a une lèvre fendue, la cravate dénouée et les cheveux en bataille.)

Le candidat – Que ne faut-il pas endurer pour la démocratie ! Votre humble serviteur a été violemment attaqué par un ennemi de la démocratie, qui a voulu l'empêcher de parler librement aux électeurs et de mener pacifiquement sa campagne électorale ! Les violences dont sont de plus en plus souvent victimes les représentants du peuple, comme moi, sont tout à fait inadmissibles dans notre démocratie ! Il faut sévir sévèrement contre l'extrémisme qui est un danger pour notre démocratie !

(En arrière-plan, une auto-patrouille arrive. Deux représentants de la loi et de leur communauté culturelle respective au sein des forces policières – l'un portant un turban, l'autre portant un hijab – empoignent l'ennemi de la démocratie et le poussent à l'arrière de leur véhicule.)

24. La transparence

(Dans le bureau de l'avocat. D'énormes bibliothèques vitrées contenant d'épais volumes de droit.)

L'avocat – Vraiment, vous vous êtes mis dans de beaux draps ! À quoi donc avez-vous pensé quand vous avez décidé de rendre publics les secrets du ministère pour lequel vous travaillez ? Ça ne sera pas facile de vous défendre, comprenez-le bien ! Rien d'étonnant à ce que même votre syndicat vous ait laissé tomber !

Le lanceur d'alerte – Je considère que j'ai fait mon devoir de fonctionnaire en informant les citoyens et les contribuables de ce qui se passe derrière les portes closes. Les ministères ne sont-ils pas à leur service ? Ne me suis-je pas conformé à l'obligation de transparence, comme devraient aussi le faire tous les fonctionnaires, selon les valeurs promues au sein de la fonction publique ?

L'avocat – Vous savez très bien que ce n'est pas ce qu'on entend par transparence dans la fonction publique. Il s'agit de la transparence des fonctionnaires vis-à-vis de leurs supérieurs et, moins directement, des hautes autorités, et de rien d'autre. À l'égard du public, c'est au devoir de discrétion que sont tenus les fonctionnaires. Avez-vous lu l'engagement de confidentialité que vous avez signé quand vous avez été embauché, lequel stipule que vous n'êtes pas autorisé à divulguer au grand public la moindre information sans y avoir été préalablement autorisé par le sous-ministre, sous peine d'être suspendu, congédié, poursuivi en justice et soumis à des peines proportionnelles aux préjudices subis par l'organisation et ses dirigeants ? C'est pourtant clair.

Le lanceur d'alerte – Mais n'existe-t-il pas aussi une nouvelle loi pour protéger les lanceurs d'alerte, où c'est écrit noir sur blanc que ceux-ci ont le droit d'être protégés contre les représailles ?

L'avocat – À supposer que vous puissiez prétendre au statut de lanceur d'alerte, cette loi ne s'applique pas à vous, car en signant cet engagement de confidentialité, vous avez renoncé à la protection qu'elle aurait pu vous offrir si vous ne l'aviez pas signé.

Le lanceur d’alerte – Vous savez très bien que je n’ai pas eu le choix de signer cet engagement de confidentialité, sinon je n’aurais pas pu devenir fonctionnaire.

L’avocat – Oui, je le sais parfaitement. C’est justement pourquoi je vous dis que cette loi ne saurait s’appliquer à vous ou à n’importe quel autre fonctionnaire.

Le lanceur d’alerte – Autrement dit, soit je dois renoncer à la protection offerte par cette loi pour obtenir un poste où elle pourrait me servir, soit je dois renoncer à un poste où cette protection pourrait me servir pour ne pas renoncer à cette protection.

L’avocat – C’est à peu près ça.

Le lanceur d’alerte – Ce qui revient à dire que cette loi n’existe que pour la forme, puisqu’elle ne saurait s’appliquer dans les cas où il serait utile qu’elle s’applique. Pour plus de transparence, il aurait fallu l’appeler « Loi pour la non-protection des lanceurs d’alerte ». Alors, nous saurions à quoi nous en tenir.

L’avocat – Vous exagérez. Si elle existe, c’est qu’il doit bien y avoir des cas auxquels elle s’applique ou pourrait s’appliquer.

Le lanceur d’alerte – En effet. Jamais je n’irais imaginer qu’on invente des lois inapplicables pour le seul plaisir d’en inventer. C’est justement pourquoi je m’étonne qu’un simple engagement de confidentialité ait préséance sur une loi et puisse anéantir la protection qu’elle est censée procurer.

L’avocat – Ça peut sembler étrange, du moins quand on n’est pas juriste. Mais quand on est un expert du droit, on comprend que les lois peuvent être appliquées dans les cas où c’est pertinent justement parce qu’il est possible de renoncer, grâce à des engagements, à des déclarations, à des ententes ou à des contrats, à l’application des lois dans les cas où il n’est pas pertinent de les appliquer. Avez-vous pensé à ce qui arriverait si les employés revendiquaient contre leurs employeurs la liberté d’expression à laquelle ils ont droit selon nos lois, afin de pouvoir bavarder sans cesse au travail ? C’est la même chose pour les fonctionnaires et la protection des lanceurs d’alerte.

Le lanceur d’alerte – Et avez-vous pensé à ce qui arrive quand le gouvernement accepte de signer, avec plusieurs de ses partenaires du secteur informatique, des contrats dont le contenu ne peut pas, en partie ou en totalité, être divulgué au public, et dans le cadre desquels ces partenaires hébergent, analysent, diffusent et revendent

les données des organismes publics et les informations personnelles ou confidentielles des citoyens et des contribuables, sans que le gouvernement, qui dépend d'eux et qui est tenu au silence en raison de ces contrats, ne puisse exercer le moindre contrôle digne de ce nom ? Le gouvernement ne manque-t-il pas alors à son devoir de transparence à l'égard des citoyens et des contribuables, et à son devoir de discrétion vis-à-vis de ses partenaires ? Ne devrait-il pas être assujéti à ces devoirs au même titre que les fonctionnaires ?

L'avocat – Voilà que nous revenons à votre affaire. Vous devriez comprendre que le gouvernement, et aussi les citoyens et les contribuables, doivent bien faire confiance à ces partenaires du secteur informatique, dont les services sont indispensables pour les gouvernements et les organismes publics en train d'effectuer le virage numérique. Nos gouvernements, qui sont respectueux des valeurs démocratiques, n'ont rien à cacher à leurs partenaires et ils peuvent donc être totalement transparents avec eux. Quant aux citoyens et aux contribuables, ils n'ont rien à craindre de ces partenaires s'ils n'ont rien à cacher ou à se reprocher, et ils peuvent faire preuve de la même transparence que le gouvernement. C'est d'ailleurs ce qu'ils font quotidiennement, en confiant à ces corporations leurs communications, leurs photographies, une grande partie de leurs données médicales et financières, et même leur vie privée et celle de leurs proches.

Le lanceur d'alerte – Et pourquoi le gouvernement et ses partenaires n'accorderaient-ils pas aux citoyens et aux contribuables la même confiance qu'ils réclament d'eux ? S'ils n'ont rien à cacher, pourquoi refusent-ils d'être transparents avec eux ? Qu'ont-ils donc à craindre ?

L'avocat – Ce n'est pas la même chose. Les partenaires de notre gouvernement, comme vous le savez, ont été sélectionnés en vertu de leur réputation de rigueur et d'intégrité. Ils répondent aux plus hauts standards éthiques. On ne peut pas en dire autant des citoyens et des contribuables, parmi lesquels on peut trouver des individus sans principes et sans scrupules, et au sein desquels peuvent s'infiltrer les agents de puissances étrangères. La discrétion est donc de mise avec eux, car on ne sait jamais.

Le lanceur d'alerte – J'ai l'impression d'entendre non pas mon avocat, mais celui de mon ancien employeur et de ses partenaires.

L'avocat – Ne vous en faites pas. J'ai pour principe de défendre de mon mieux ceux qui me paient pour leur défense. Mais pour bien les défendre, je dois jouer l'avocat du diable pour bien maîtriser les arguments de l'autre parti. Si le juge sur lequel nous

tombons n'est pas trop sévère, vous devriez vous en tirer avec seulement une peine d'emprisonnement de cinq ans et une amende de 5 millions de dollars.

Le lanceur d'alerte – Voilà qui me rassure.

25. L'espionnage

(Sur un plateau de télévision.)

Le journaliste – Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs, je vous prie d'accueillir chaleureusement madame L., porte-parole en sécurité intérieure pour notre gouvernement fédéral. Elle est venue nous entretenir ce soir de la nouvelle loi contre l'espionnage. Madame L., je vous remercie du fond du cœur d'avoir accepté notre invitation.

La porte-parole gouvernementale en sécurité intérieure – Tout le plaisir est pour moi.

Le journaliste – Veuillez-nous parler un peu de vous, avant de commencer.

La porte-parole – Après avoir fait une maîtrise en relations publiques, j'ai fait un stage d'une année à la Brigade de lutte contre la délinquance astucieuse. J'ai ensuite été recrutée par l'Observatoire de la désinformation, de la mésinformation, du complotisme et des discours haineux, où j'ai travaillé cinq ans. Depuis trois ans, je suis la principale responsable des relations publiques pour le ministère de la Sécurité intérieure.

Le journaliste – Voilà un parcours professionnel très intéressant ! Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste la nouvelle loi contre l'espionnage ? Beaucoup d'information, ou plutôt de désinformation et de mésinformation, circule sur internet, tout spécialement dans les milieux complotistes d'extrême-droite. Il est donc important que les citoyens aient l'heure juste, ne succombent pas à l'influence de la fachosphère complotiste et sachent quoi répondre aux personnes de leur entourage qui sont sous l'emprise de cette idéologie nauséabonde et délirante.

La porte-parole – Cela tombe bien : c'est justement mon travail de bien informer les citoyens afin d'endiguer la montée de la radicalisation violente, qui met gravement en danger notre démocratie.

Le journaliste – Alors, que pouvez-vous nous dire de cette loi ?

La porte-parole – Contrairement à ce que prétendent arbitrairement de nombreux influenceurs complotistes et paranoïaques, la raison d’être de cette loi n’est pas d’intimider davantage et de punir plus sévèrement les lanceurs d’alerte. En tant que gouvernement démocratiquement élu, nous comprenons le rôle essentiel que les lanceurs d’alerte jouent dans notre démocratie. C’est pourquoi nous avons fait adopter par le Parlement, il y a cinq mois, une loi sur la protection des lanceurs d’alerte. Ceci dit, il n’en demeure pas moins que notre démocratie est exposée et soumise constamment à des attaques insidieuses et qu’il est important de donner au gouvernement et aux tribunaux les outils nécessaires pour la protéger contre ces attaques et punir ceux qui s’en rendraient coupables.

Le journaliste – Une telle évidence ne saurait être remise en question, sauf par ceux qui appartiennent à la fachosphère complotiste et qui sont disposés à commettre ces crimes, à se rendre complices de ceux qui les commettent ou à sympathiser avec eux, ce qui revient à peu près au même.

La porte-parole – Exactement. On ne badine pas avec la démocratie. C’est pourquoi le gouvernement et les tribunaux doivent avoir le pouvoir de décider dans chaque cas – selon la nature des informations divulguées, les conséquences de cette divulgation et les intentions qui ont présidé à cette divulgation – si l’on a affaire à des lanceurs d’alerte ou à des espions, et de déterminer si c’est la Loi sur la protection des lanceurs d’alerte ou la Loi contre l’espionnage qui s’applique. C’est seulement à cette condition que notre gouvernement et nos tribunaux disposent des armes, ou plutôt des outils, pour défendre notre démocratie.

Le journaliste – Vous nous avez exposé les grandes lignes de la Loi contre l’espionnage et expliqué les relations générales qu’elle entretient avec la Loi sur la protection des lanceurs d’alerte. Afin de chasser toute confusion dans l’esprit de nos téléspectatrices et téléspectateurs, je vous invite à aborder plus concrètement la manière dont ces lois seront appliquées par notre gouvernement et nos tribunaux. Par exemple, qu’est-ce qui fait qu’une divulgation d’informations tenues secrètes jusque-là sera considérée comme un acte d’espionnage dangereux pour notre démocratie, et non comme l’acte légitime et louable d’un lanceur d’alerte ?

La porte-parole – Pour trancher, notre gouvernement et nos tribunaux devront répondre à la question suivante : la divulgation des informations tenues précédemment secrètes constitue-t-elle un danger pour la démocratie ou est-elle bénéfique pour elle ? Puisqu’il en va des intérêts de la nation et de la démocratie,

seuls le gouvernement et les tribunaux sont aptes à juger en connaissance de cause de la situation. L'opinion publique sera bien sûr prise en considération et, si la situation l'exige, des consultations publiques pourront être organisées. Toutefois, afin de ne pas tomber dans l'erreur populiste, en aucun cas le gouvernement et les tribunaux ne s'en remettront à l'expression supposée d'une quelconque volonté populaire pour trancher cette importante question dont dépend la sécurité de notre démocratie. En effet, les citoyens ne disposent pas des informations, des connaissances, des compétences et de l'expertise nécessaires pour déterminer quels sont les véritables intérêts de la nation et de la démocratie. C'est pourquoi les citoyens doivent s'en remettre au gouvernement démocratiquement élu, aux institutions démocratiques légitimes, aux tribunaux constitués par ce gouvernement et aux juges nommés par lui. C'est là l'essence même de notre démocratie. Le seul fait de prétendre le contraire mettrait déjà en danger notre démocratie, en tant qu'on attaquerait ainsi ses bases mêmes.

Le journaliste – En vous écoutant parler, je me dis que nos téléspectatrices et nos téléspectateurs doivent se demander si, pour qu'il y ait espionnage, preuve doit être faite que les personnes impliquées sont au service de puissances étrangères, par exemple la Russie ou la Chine, et qu'elles ont agi en servant leurs intérêts.

La porte-parole – S'il est prouvé qu'un prétendu lanceur d'alerte a agi dans l'intérêt d'une puissance étrangère comme la Russie ou la Chine, il ne fait nul doute qu'il est un espion et qu'il sera puni avec rigueur. Cependant, un acte d'espionnage est commis, au sens de la nouvelle loi, même quand la preuve n'a pas été faite que les coupables sont des agents au service d'une puissance étrangère. Il suffit que les informations divulguées soient ou puissent être incidemment obtenues et utilisées par une puissance étrangère pour qu'il y ait espionnage. Nul n'ignore d'ailleurs que les services de renseignement étrangers surveillent de près l'activité des lanceurs d'alerte, quand elles ne les contrôlent pas à leur insu, pour obtenir des renseignements. Nul n'ignore aussi que les agents de renseignement étrangers ont infiltrés notre population et que les informations divulguées à celle-ci le sont aussi à eux et aux puissances étrangères qu'ils servent. Les lanceurs d'alerte qui ne tiennent pas compte de ces évidences doivent et seront considérés comme des espions dans toute l'acceptation du terme et seront punis en conséquence, conformément à la nouvelle loi.

Le journaliste – Pour que nos téléspectatrices et nos téléspectateurs comprennent toute la portée de ce que vous venez de dire, permettez-moi de vous soumettre un cas

possible. Imaginons qu'une personne divulgue à ses concitoyens des documents tenus secrets par notre gouvernement, lesquels il croit à tort ou à raison d'intérêt public. Si, à la suite de cette divulgation, les citoyens font moins confiance au gouvernement démocratiquement élu et aux institutions démocratiques, s'ils protestent vigoureusement en organisant des manifestations, si le gouvernement démocratiquement élu est déstabilisé, s'il en résulte une grave crise politique, faudra-t-il considérer cette personne comme un espion et non un lanceur d'alerte, et ce, même si elle n'est pas, à son insu ou non, au service d'une puissance étrangère ?

La porte-parole – En pareil cas, cette personne sera considérée, sans l'ombre d'un doute et à juste titre, comme un espion. Car tous ces troubles, même s'ils n'ont pas été fomentés directement ou indirectement par des puissances étrangères rivales ou ennemies, leur sont assurément profitables. Cette personne n'avait qu'à penser aux conséquences de ses actes, ses bonnes intentions ne changeant rien à l'affaire. N'oublions pas que toute chose n'est pas bonne à dire et que l'Enfer est pavé de bonnes intentions.

Le journaliste – D'après vous, serait-il exagéré de dire que cette personne se rendrait même coupable de haute trahison ?

La porte-parole – Il ne s'agit aucunement d'une exagération. En plus d'avoir trahi les intérêts de la nation et de la démocratie et d'avoir servi ceux de puissances étrangères autocratiques et ennemies de la démocratie, ses actions auraient contribué à la création, à l'intérieur de notre pays et à partir de citoyens devenus des traîtres, d'une puissance intérieure étrangère et hostile à notre gouvernement, à nos institutions démocratiques et à la nation. C'est justement pour palier à des telles éventualités que nos experts-juristes préparent la Loi contre la trahison qui sera bientôt adoptée par le Parlement.

Le journaliste – C'est tout le temps que nous avons, madame L. Je vous remercie pour ces explications très claires de la Loi sur l'espionnage. Peut-être que nous vous inviterons pour nous parler, en temps et lieu, de la Loi contre la trahison. Les espions et les traîtres n'ont qu'à bien se tenir !

La porte-parole – Encore une fois, tout le plaisir est pour moi. Je vous remercie de m'avoir invitée et c'est avec plaisir que j'accepterai votre invitation quand la Loi contre la trahison sera présentée au Parlement.

Le journaliste – Et vous, chères téléspectatrices et chers téléspectateurs, merci de nous avoir écoutés. Nous nous retrouverons mardi prochain, même heure, même chaîne, pour une autre émission des *Défenseurs de la démocratie*.

26. La trahison

(Dans un bureau mal éclairé du palais de justice. Les juges parlent à voix basse, comme des conspirateurs.)

Le premier petit juge – Mon cher P., puis-je vous demander votre avis sur la demande d’extradition d’A., qui fait tant de bruit depuis quelques jours ?

Le deuxième petit juge – Mon cher O., pour moi, il ne fait aucun doute qu’A. sera extradé au *** pour avoir joué un rôle clé dans la révélation des atrocités commises par l’armée *** lors de la libération du *****. Il y sera jugé et vraisemblablement reconnu coupable de trahison et condamné à des centaines d’années d’emprisonnement pour son crime.

Le premier petit juge – Vous ne parlez pas sérieusement ? Pour avoir eu le courage de divulguer ces atrocités, et après avoir été arrêté et incarcéré pendant dix ans dans notre pays sans procès digne de ce nom, il serait extradé au *** et devrait y passer le reste de sa vie dans une prison à haute sécurité !

Le deuxième petit juge – Ça n’a rien à voir. Quels que soient son courage et les atrocités de l’armée *** qu’il a divulguées, il sera extradé et vraisemblablement reconnu coupable et condamné à une peine d’emprisonnement de 200 ou de 300 ans. Il nous faut envisager la situation froidement, à partir d’un point de vue strictement juridique.

Le premier petit juge – Justement, quand on envisage la situation d’un point de vue strictement juridique, comment ce citoyen de notre pays, qui n’a pas la citoyenneté ***, peut-il être accusé de trahison au *** et pourrait-il être reconnu coupable ? C’est absurde.

Le deuxième petit juge – Il en serait comme tu dis si, il y a cinq ou six ans, l’un de nos tribunaux n’avait pas décidé de donner suite à la demande d’extradition de C. au ***, pour des raisons analogues. Ce faisant, ce tribunal a reconnu qu’un citoyen de notre pays peut être accusé légitimement de trahison par la justice ***. Maintenant qu’il existe un précédent que les avocats du gouvernement *** utiliseront

certainement pour obtenir l'extradition de A., je ne vois pas pourquoi ça se passerait autrement.

Le premier petit juge – Mais ça n'aurait jamais dû se passer comme ça la première fois, pour l'extradition de C.

Le deuxième petit juge – Ça s'est pourtant passé comme ça et c'est tout ce qui compte. Maintenant, le juge qui doit décider si l'on donnera suite à cette demande d'extradition est tenu de tenir compte de ce précédent.

Le premier petit juge – Je comprends bien la place importante qu'occupe la jurisprudence dans notre système juridique. Cependant, je trouve qu'un jugement absurde ne cesse pas d'être ce qu'il est quand il est invoqué comme précédent.

Le deuxième petit juge – Faites attention à ce que vous dites : vous attaquez la compétence et l'intégrité d'un juge de la Cour suprême. On pourrait vous entendre et vous sanctionner.

Le premier petit juge – Excusez-moi, ce n'est pas ce que je voulais dire.

Le deuxième petit juge – Je n'en doute pas.

Le premier petit juge – Il n'empêche que je trouve que c'est absurde. D'abord, à supposer que la justice *** puisse accuser de trahison nos citoyens, notre territoire n'est pas sous juridiction ***. Comment les lois *** pourraient-elles s'appliquer chez nous ?

Le deuxième petit juge – Ça se discute. En autorisant l'emprisonnement de A. et de B. avant d'avoir reçu une demande d'extradition les concernant, nos tribunaux ont reconnu que les lois *** s'appliquent sur notre territoire et à nos citoyens, puisqu'aucune de nos lois n'a pour objet la trahison envers un autre pays. D'ailleurs, le fait de reconnaître que des citoyens de notre pays, qui ont désobéi aux lois *** quand ils résidaient sur le territoire de notre pays, puissent faire l'objet d'une demande d'extradition implique la reconnaissance implicite de l'application des lois *** aux citoyens et sur le territoire de notre pays, à propos de la trahison et peut-être de manière plus générale.

Le premier petit juge – Je suis outré d'apprendre que des décisions aussi importantes, pour notre système juridique et pour la justice à laquelle ont droit les

citoyens de notre pays, soient prises de cette manière, sans délibération politique et débat public.

Le deuxième petit juge – Avez-vous lu le rapport de la Commission sénatoriale créée à la suite de la controverse provoquée par l’extradition de C. ?

Le premier petit juge – Non.

Le deuxième petit juge – Vous devriez le lire. On s’y efforce justement de rendre compte explicitement de l’état de fait créé implicitement par le jugement ayant mené à l’extradition de C. pour qu’il soit jugé par la justice ***. On y justifie même cet état de fait.

Le premier petit juge – Je n’en crois pas mes oreilles ! Comment s’y est-on pris ?

Le deuxième petit juge – Si je me souviens bien, on déclare qu’en raison du contexte de plus en plus tendu sur la scène internationale et des manœuvres étrangères pour affaiblir l’alliance des démocraties occidentales, notre gouvernement et nos tribunaux ont le devoir de préserver et de consolider cette alliance et de veiller à ce que les citoyens de notre pays fassent preuve de loyauté envers *** et tout autre pays allié, en les remettant à la justice de tout pays allié qui fait la demande de juger les contrevenants sur son territoire et d’après ses lois, ou en usant de nos tribunaux pour juger les contrevenants sur notre territoire d’après les lois du pays allié ou plaignant.

Le premier petit juge – Mais cela va à l’encontre des principes de l’État de droit et de la souveraineté nationale ! C’est soumettre les citoyens de notre pays à une puissance étrangère ! C’est même une t... !

Le deuxième petit juge – Taisez-vous donc ! Êtes-vous en train de perdre la tête ? Sortez de mon bureau immédiatement et n’y remettez plus jamais les pieds.

27. Le consensus

(Dans une petite salle sans fenêtres, trois experts vêtus de sarraus sont agglutinés autour d'une petite table ronde sur laquelle sont déposés des ordinateurs portables, une carafe d'eau glacée et trois verres.)

Le premier expert – Nous voilà tous d'accord : la consommation régulière de pamplemousse rose affaiblit le système immunitaire, en plus d'atténuer dramatiquement l'efficacité de nombreux médicaments.

Le deuxième expert – Exact. C'est parce qu'il y a une hausse sans précédents, depuis quelques années, de grands mangeurs de pamplemousse rose que des personnes encore jeunes et en apparence en bonne santé attrapent des rhumes ou des gripes qui les obligent à s'aliter, qui les envoient à l'hôpital, qui leur laissent de graves séquelles et qui les tuent parfois.

Le troisième expert – Si seulement les personnes qui abusent de ce fruit hautement toxique se décidaient enfin à ne plus en manger et à le remplacer par des capsules d'amidon de maïs génétiquement amélioré, à saveur artificielle de pamplemousse ! C'est le goût du pamplemousse rose sans les dangers du pamplemousse rose.

Le premier expert – Hélas ! la consommation abusive de ce poison est passée dans les mœurs, sous l'influence du puissant lobby du pamplemousse, qui s'en met plein les poches, au détriment de la santé des consommateurs ignorants et imprudents.

Le deuxième expert – Mais maintenant que la toxicité du pamplemousse fait consensus dans la communauté scientifique, le cartel du pamplemousse n'a qu'à bien se tenir !

Le troisième expert – Éclairés par la science, et forts de l'autorité qu'elle leur donne, les régulateurs de tous les pays civilisés interdiront la vente de pamplemousses roses.

Les trois experts *(en chœur)* – C'est une nouvelle ère qui est sur le point de commencer pour l'humanité !

Le premier expert (*en tapotant sur le clavier de son ordinateur portable*) – C'est fait. Le communiqué de presse a été publié sur Internet et a été envoyé aux principales agences de presse de tous les pays.

(La petite porte de la petite salle s'ouvre brusquement. Entre un quatrième expert, tout essoufflé et en nage. Les trois premiers experts posent sur lui un regard contrarié.)

Le quatrième expert (*d'une voix saccadée*) – Finalement, me voilà arrivé ! Malheureusement, la convocation que vous deviez m'envoyer, comme cela a été convenu lors de notre dernier symposium, s'est égarée en chemin. Quand j'ai appris que vous teniez séance, je me suis précipité à l'aéroport. Mais le pilote et le copilote ayant attrapé un mauvais rhume, de même que leurs remplaçants, le vol a été annulé. J'ai raté le vol suivant à cause d'un agent de sécurité zélé qui, ayant trouvé quelques morceaux de pelure dans mon sac de voyage, s'est imaginé que j'étais un contrebandier de pamplemousses et m'a soumis à un contrôle de sécurité très strict et à un long interrogatoire, pour enfin reconnaître que ses soupçons n'étaient pas fondés, me présenter ses excuses et me relâcher. J'ai pris le vol du lendemain, mais l'avion a dû se poser en urgence en cours de chemin, à cause d'une défectuosité des instruments de vol. Il m'a fallu attendre une journée un avion dans lequel j'ai fait le reste du trajet. Mais me voilà, me voilà enfin pour donner mon avis d'expert sur cette importante question !

Le deuxième expert (*après un moment d'hésitation*) – Quel dommage ! Vous arrivez quelques minutes trop tard. Nous venons tout juste de rendre public le consensus auquel nous sommes arrivés en votre absence.

Le troisième expert – Mais ne vous inquiétez pas. Nous sommes certains qu'après avoir pris connaissance de tous les éléments de preuve, vous serez du même avis que nous.

(Le quatrième expert lit avec nervosité le communiqué de presse sur son téléphone.)

Le quatrième expert – Ce n'est pas sérieux ! Sans doute est-ce une plaisanterie ! Vous ne pouvez pas raisonnablement croire que le pamplemousse rose constitue un danger pour la santé publique, alors qu'il est avéré que la vitamine C, qu'il contient en grande quantité, contribue à accroître la protection contre les infections respiratoires.

Le premier expert – Les toutes dernières études sont pourtant formelles : c'est là un mythe qui a pour origine une vision romantique et naïve de la nature, et une dangereuse erreur de toute évidence entretenue par des marchands de fruits sans scrupules, qui ont plus à cœur leurs profits que la santé de la population. Comme si un pamphlet pouvait nous protéger contre les dangereux micro-organismes qui causent les rhumes, les gripes, les bronchites, les sinusites et les pneumonies !

(Les trois premiers experts ricanent à l'unisson.)

Le deuxième expert – Soyez raisonnable. Vous n'allez quand même pas aller à l'encontre du consensus scientifique sur la toxicité du pamphlet.

Le quatrième expert – Mais comment ce consensus pourrait-il exister alors que je suis justement d'un autre avis ?

Le troisième expert – C'est très simple : nous avons atteint ce consensus alors que vous n'étiez pas encore arrivé.

Le premier expert – Qui ne dit mot consent.

Le deuxième expert – Vous n'aviez qu'à arriver à temps.

Le troisième expert – Sans compter que les absents ont toujours tort.

Le premier expert – Maintenant ce consensus existe et vous êtes obligé d'en tenir compte.

Le deuxième expert – Car en tant qu'expert, votre devoir est d'adhérer au consensus.

Le troisième expert – Si vous persistez à aller à l'encontre du consensus, cela prouve que vous n'êtes pas un véritable expert.

Le premier expert – Et si vous n'êtes pas un véritable expert, votre avis ne saurait être pris en considération par la communauté scientifique que nous constituons.

Le deuxième expert – Si bien que le consensus continue d'exister dans toute sa force même si vous êtes d'un autre avis, puisque le consensus est ce à partir de quoi on juge les avis des experts et leur accorde la qualité d'expert.

Le quatrième expert – Ne voyez-vous pas que vous commettez la faute de raisonnement que les logiciens nomment le cercle ? C'est comme si vous disiez que

les Saintes Écritures sont absolument véridiques parce qu'elles sont la Parole de Dieu, et qu'elles sont la Parole de Dieu parce que c'est écrit dans ces Saintes Écritures qu'on présume véridiques.

Le troisième expert – La différence, c'est que nous n'invoquons pas Dieu.

Le premier expert – Nous sommes des rationalistes, et nous ne jurons que par l'autorité de la science.

Le deuxième expert – Et la science, c'est précisément le consensus au sein de la communauté scientifique.

Le quatrième expert – Mais ne pourriez-vous pas vous tromper ? Et ce consensus ne pourrait-il pas être une erreur ?

Le troisième expert – Mais puisqu'on vous dit qu'il y a consensus scientifique et que vous devez vous montrer raisonnable et adhérer à ce consensus !

Le premier expert – Et pour qui vous prenez-vous ? Tous les scientifiques qui se sont mis d'accord auraient tort, et ce serait vous seul qui auriez raison ?

Le deuxième expert – Vous vous croyez donc infallible, alors que nous serions tous faillibles ? Quelle vanité !

Le quatrième expert – Tout ce que je veux dire, c'est que vous pourriez vous tromper et que vous auriez donc intérêt à tenir compte des avis divergents, en l'occurrence le mien, même si je suis moi aussi faillible.

Le troisième expert – Ce n'est pas la même chose. Nous sommes plusieurs et vous êtes seul.

Le premier expert – S'il est vrai que nous sommes tous faillibles individuellement – c'est là l'humaine condition –, ça change du tout au tout quand nous nous prononçons collectivement, en tant que communauté scientifique.

Le deuxième expert – Y avez-vous pensé ? Nous pourrions tous nous tromper et vous pourriez avoir raison contre nous tous. Allons, soyez donc raisonnable !

Le quatrième expert – Il faudrait que nous discutions et que vous puissiez m'entendre pour savoir qui a raison. Je ne dis rien de plus.

Le troisième expert – Mais si vous étiez arrivé à temps, vous auriez pu prendre connaissance de nos délibérations et constater que le consensus scientifique est fondé sur des preuves scientifiques indiscutables.

Le quatrième expert – Ce que je dis justement, c'est que j'aimerais entendre ces preuves que vous dites indiscutables, justement pour les discuter.

Le premier expert – Mais puisqu'on vous dit que vous n'aviez qu'à arriver à l'heure !

Le deuxième expert – Ce n'est pas parce que le hasard a voulu que la convocation que nous vous avons envoyée s'égaré, et que vous avez eu plusieurs malencontreuses difficultés pour venir ici, que nous devons tout recommencer.

Le troisième expert – Et peut-être est-ce mieux ainsi. Car rien n'arrive pour rien.

Le quatrième expert – Votre consensus soi-disant scientifique n'a alors aucune valeur. Il ne s'agit même pas d'un consensus.

Le premier expert – Écoutez : il faut bien agir, un moment donné. On ne peut pas différer indéfiniment la prise de mesures musclées contre les effets délétères du pamplemousse rose. Et on ne peut pas vous laisser faire des objections indéfiniment. Il en va de la santé de milliards de personnes.

Le deuxième expert – Il faut bien, une fois qu'un consensus a été atteint, que les scientifiques fassent corps. Si nous nous disputons, les profanes auront vite fait de ne plus croire ce que nous leur disons et de perdre confiance en la science.

Le troisième expert – Comprenez-vous ? Vous êtes un danger pour la science !

Le quatrième expert – C'est vous, en raison de votre attitude dogmatique, qui êtes les ennemis de la science.

Le premier expert – Allons, vous êtes démasqué. Nous voyons bien, d'après ce que vous dites, que vous êtes un agent du cartel du pamplemousse. On ne nous la fait pas !

(Le quatrième expert vide la carafe d'eau glacée sur la tête du premier expert.)

Le deuxième expert – Sécurité ! Sécurité !

Le troisième expert – C’est une honte pour la science !

Le quatrième expert – C’est vous tous qui êtes une honte pour la science !

Le deuxième expert – Sécurité ! Sécurité !

Le troisième expert – C’est tout simplement scandaleux !

Le quatrième expert – C’est votre attitude qui est scandaleuse !

(Huit agents de sécurité pénètrent dans la petite salle de réunion, renversent le quatrième expert, l’immobilisent, puis le rouent copieusement de coups de poing, de pied, de coude et de genou.)

Le premier expert – Je vois bien que vous avez commis cet acte de violence inadmissible parce que vous êtes à bout d’arguments. Sachez que le consensus scientifique finit toujours par triompher, même s’il nous faut parfois payer de notre personne cette victoire et devenir des martyrs de la science.

Les trois premiers experts *(en chœur)* – La science avant tout !

28. La maladie

(Dans un petit logement minable. Le téléphone sonne.)

Le malade – Bonjour.

La téléphoniste – Bonjour. Je suis Maria et je vous téléphone de la part du ministère de la Santé. À la suite de l'analyse préventive en continu des eaux usées provenant de votre domicile, des particules virales multiples ont été dépistées. Par conséquent, vous et les autres personnes qui résident à la même adresse êtes déclarés atteints d'infection respiratoire d'origine virale à caractère variable. Tant que durera votre maladie, il vous est interdit de quitter votre domicile afin d'enrayer la propagation des virus et de diminuer la pression exercée sur notre système hospitalier pendant la période hivernale.

Le malade – Mais nous n'avons pas le moindre symptôme. Nous ne sommes pas malades.

La téléphoniste – Vous savez certainement que, depuis la dernière réforme du système de santé et les récentes découvertes en santé publique, il est possible d'être atteint d'une maladie et d'être malade sans avoir de symptômes. Le résultat des tests est formel : il y a des particules virales dans les eaux usées provenant de votre domicile. S'il y a des particules virales dans les eaux usées provenant de votre domicile, c'est que les résidents de votre domicile sont porteurs de dangereux virus. Si les résidents de votre domicile sont porteurs de dangereux virus, c'est qu'ils sont atteints d'une dangereuse maladie. Et s'ils sont atteints d'une dangereuse maladie, c'est qu'ils sont dangereusement malades, pour eux-mêmes et pour les autres, même et surtout s'ils n'ont pas symptômes, car cette maladie n'en est alors que plus sournoise. C'est pourquoi vous et les autres résidents ne devez sous aucun prétexte quitter votre domicile.

Le malade – C'est à n'y rien comprendre ! On me dit que je suis malade tout en reconnaissant en même temps que je peux très bien ne pas avoir de symptômes. C'est comme si l'on me disait que je suis malade tout en n'étant pas malade. Ça défie l'entendement !

La téléphoniste – Je vous ai pourtant expliqué, avec une logique implacable. Même un enfant pourrait comprendre.

Le malade – Mais puisque je vous dis que je ne comprends pas !

La téléphoniste – Allons, faites quand même un petit effort intellectuel. Ce n'est pourtant pas sorcier.

Le malade – J'essaie, j'essaie, mais ça ne marche toujours pas.

La téléphoniste – Sachez alors qu'il n'est pas strictement requis que vous compreniez. L'important, c'est que vous obéissiez à l'interdiction de ne pas quitter votre domicile. Je mets une note à votre dossier pour qu'on vous surveille tout particulièrement. Vous pourriez avoir de mauvaises idées...

Le malade – Et combien de temps durera cette interdiction ?

La téléphoniste – Nous l'ignorons. Pour que l'interdiction soit levée, il faut obtenir trois résultats négatifs, à vingt-quatre heures d'intervalle. Nous vous appellerons en temps et lieu. En attendant, restez à la maison et prenez soin de vous et des vôtres. Vous êtes dangereusement malade. Bonne journée.

(Elle raccroche.)

Le malade (à lui-même) – Je suppose qu'il faut voir le bon côté des choses. Je vais pouvoir utiliser mes congés de maladie.

(Il téléphone à son patron.)

Le patron – Bonjour, monsieur B. Qu'y a-t-il ?

Le malade – Je viens de recevoir un appel du ministère de la Santé. Je suis atteint d'une infection respiratoire d'origine virale à caractère variable. On m'oblige à rester à la maison. Je ne pourrai pas aller au bureau, et ce, jusqu'à avis contraire du ministère de la Santé. Je vous informe que j'utiliserai mes congés de maladie jusqu'à ce qu'on me confirme que je ne suis plus malade.

Le patron – Mais, à vous entendre parler, vous semblez aller bien. Êtes-vous congestionné ? Avez-vous de la fièvre, de la toux ou mal à la tête ?

Le malade – Non, je n'ai rien de tout ça.

Le patron – Alors qu'est-ce qui vous empêche de faire du télétravail ? Nous ne pouvons pas nous permettre de vous perdre pendant quelques jours, surtout maintenant, alors que nous sommes affreusement surchargés.

Le malade – Mais la téléphoniste m'a assuré que j'étais malade même si je n'ai pas symptômes. Montrez-vous compréhensif et laissez-moi m'absenter pour cause de maladie.

Le patron – Arrêtez ces enfantillages immédiatement ! Vous avez reconnu que vous n'avez pas de symptômes et il n'est donc pas question que vous preniez des congés de la maladie. J'exige que vous accomplissiez votre prestation de travail à la maison, comme si vous étiez au bureau. Me suis-je bien fait comprendre ?

Le malade – Oui, patron.

Le patron – Nous vous avons à l'œil, monsieur B. Bonne journée.

(Il raccroche.)

Le malade – C'est à n'y rien comprendre ! Quand il s'agit de m'obliger à rester à la maison, on me déclare malade même si je n'ai pas de symptômes. Et quand il s'agit d'obtenir un congé de maladie, il faut que j'aie des symptômes pour être considéré malade et ne pas être contraint à faire du télétravail.

29. L'immunité

(Dans un petit logement minable. Le téléphone sonne.)

Le malade – Bonjour.

La téléphoniste – Bonjour. Je suis Lucie et je vous téléphone de la part du ministère de la Santé. À la suite de l'analyse préventive en continu des eaux usées provenant de votre domicile, des particules virales multiples ont été dépistées. Par conséquent, vous et les autres personnes qui résident à la même adresse êtes tous déclarés atteints d'infection respiratoire d'origine virale à caractère variable. Tant que durera votre maladie, il vous est interdit de quitter votre domicile afin d'enrayer la propagation des virus et de diminuer la pression exercée sur notre système hospitalier pendant la période hivernale.

Le malade – Comment cela se peut-il ? Nous avons pourtant tous reçu trois doses de vaccin combiné contre toutes les infections respiratoires en circulation. Vous faites sans doute erreur.

La téléphoniste – Nous ne faisons pas erreur. Le résultat du test est formel. Vous êtes atteints d'infection respiratoire d'origine virale à caractère variable. Avez-vous des symptômes légers ou modérés ?

Le malade – J'ai un peu mal à la tête et je suis un peu congestionné. Mais ça doit simplement être la fatigue et le froid, puisque nous sommes adéquatement vaccinés et immunisés.

La téléphoniste – Je réitère ce que je vous ai déjà dit deux fois : vous et les autres êtes atteints d'infection respiratoire d'origine virale à caractère variable.

Le malade – Mais alors, à quoi ça nous a servi de recevoir trois doses de vaccin ?

La téléphoniste – Ça vous a servi à vous immuniser contre les symptômes graves de l'infection respiratoire d'origine virale à caractère variable. Vous semblez allé relativement bien et je suppose que c'est la même chose pour les autres résidents de

votre domicile, puisque vous êtes tous adéquatement vaccinés et immunisés. Il vous faut dire merci au vaccin, car sans lui, vous iriez sans doute beaucoup plus mal.

Le malade – On nous a déjà tous déclarés atteints de l'infection respiratoire d'origine virale à caractère variable quand nous n'avions pas encore reçu notre première dose de vaccin. On nous a alors dit que c'était une maladie dont nous pouvions être atteints sans avoir le moindre symptôme, et que celle-ci était pour cette raison plus dangereuse. Comment les vaccins peuvent-ils donc nous protéger contre les symptômes graves de cette drôle de maladie que nous n'avons pas eue quand nous l'avons attrapée et n'étions pas vaccinés ?

La téléphoniste – Vous vous rendez coupable de généralisation hâtive, monsieur. Ce n'est pas parce que vous n'avez pas eu de symptômes quand vous n'étiez pas vaccinés et quand le vaccin n'était pas encore disponible, qu'il faut en conclure que, maintenant que le vaccin est disponible, vous n'auriez certainement pas eu de graves symptômes si vous n'aviez pas reçu trois doses de vaccin. En fait, de nombreuses études cliniques montrent le contraire.

Le malade – C'est à n'y rien comprendre ! On me dit que les vaccins me protègent contre des symptômes que je n'ai pas eus quand je n'étais pas vacciné parce que le vaccin n'était pas encore disponible, mais que j'aurais vraisemblablement eus à partir du moment où le vaccin est devenu disponible, si je ne m'étais pas fait vacciner. C'est comme si on me disait que ce dont est censé me protéger le vaccin aurait commencé à exister seulement si je ne m'étais pas fait vacciner. Ça défie l'entendement !

La téléphoniste – Je vous ai pourtant expliqué, en vous disant en plus que cela a été prouvé scientifiquement. Ne comprenez-vous pas que, si vous avez maintenant des symptômes légers ou modérés même si vous êtes vacciné et immunisé, alors que vous étiez asymptomatique la première fois, quand vous n'étiez pas vacciné et immunisé, c'est parce que les virus évoluent pour devenir toujours plus dangereux ? Vous auriez maintenant des symptômes beaucoup plus graves si vous étiez privé de l'immunité que vous procure le vaccin.

Le malade – Mais puisque je vous dis que je trouve que ce n'est pas logique !

La téléphoniste – Allons, réfléchissez un peu. Ce n'est pourtant pas de l'astrophysique.

Le malade – J’essaie, j’essaie, mais je n’arrive toujours pas à trouver que c’est logique !

La téléphoniste – Après tout, nous n’avons pas besoin que vous compreniez. Ce qui compte, c’est que vous vous conformiez à l’interdiction de ne pas quitter votre domicile. J’ajoute une note à votre dossier pour qu’on vous ait à l’œil. On ne sait jamais...

Le malade – Et quand cette interdiction prendra-t-elle fin ?

La téléphoniste – Nous ne savons pas. Avant que vous puissiez sortir de chez vous, il vous faut obtenir deux résultats négatifs, à vingt-quatre heures d’intervalle, ce que facilitera l’immunité procurée par le vaccin. Ne vous inquiétez pas : nous vous téléphonerons dès que ça arrivera. D’ici là, restez à la maison. Bonne journée.

(Elle raccroche.)

Le malade (à lui-même) – Essayons de voir le bon côté des choses. Je vais en profiter pour prendre un congé de maladie. Je ne me sens pas très bien.

(Il téléphone à son patron.)

Le patron – Bonjour, monsieur B. Qu’est-ce qu’il y a ?

Le malade – Je viens de recevoir un appel du ministère de la Santé. Je suis encore atteint d’infection respiratoire d’origine virale à caractère variable. On m’interdit de quitter la maison. Je ne pourrai pas aller au bureau jusqu’à ce qu’on me confirme que je ne suis plus malade. Je vais prendre un congé de maladie jusqu’à ce que tout rentre dans l’ordre.

Le patron – Vous êtes pourtant adéquatement vacciné.

Le malade – Oui.

Le patron – Et est-ce que vous avez des symptômes ?

Le malade – J’ai mal à la gorge et à la tête.

Le patron – Bah ! Vous êtes immunisé, ça ne doit être presque rien. C’est peut-être seulement à cause de la fatigue et du froid.

Le malade – Mais puisque je vous dis qu'on m'a certifié que je suis atteint d'infection respiratoire d'origine virale à caractère variable, et qu'en plus j'ai des symptômes modérés.

Le patron – Vous essayez de me faire le même coup que la première fois. Pas question que vous preniez un congé de maladie alors que nous croulons tous sous le travail ! Vous êtes tout à fait capable de faire du télétravail à cause de l'immunité conférée par les vaccins.

Le malade – Faites preuve d'un peu de compréhension, s'il vous plaît.

Le patron – Ne faites pas le paresseux. Je sais que vous êtes vacciné et que, pour cette raison, vous allez bien même si vous êtes atteint d'infection respiratoire d'origine virale à caractère variable. J'exige que vous fassiez votre travail à la maison comme si vous étiez au bureau, et comme si vous n'aviez jamais reçu cet appel. Est-ce clair ?

Le malade – Oui, patron.

Le patron – N'oubliez pas que nous vous surveillons, monsieur B. Bonne journée.

(Il raccroche.)

Le malade – Ça défie l'entendement ! Quand il s'agit de m'obliger à rester à la maison, on dit que je suis malade même si je suis vacciné et immunisé. Mais quand je demande un congé de maladie, on déclare que je n'y ai pas droit parce que je suis vacciné et immunisé. Pouah !

30. Les effets secondaires et les coïncidences

(Dans une salle de consultation d'un centre de cardiologie.)

La cardiologue – Monsieur R., j'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer.

Le malade – Je m'y attendais, docteur.

La cardiologue – Je vous annonce que vous souffrez d'une myocardite.

Le malade – Je m'en doutais bien.

La cardiologue – Que voulez-vous dire ?

Le malade – Je savais bien que je n'aurais jamais dû accepter de recevoir ce traitement expérimental contre l'infection respiratoire d'origine virale à caractère variable. Mais mon employeur s'est montré tellement insistant que j'ai fini par céder à ses pressions. Quelle gaffe monumentale !

La cardiologue – Allons, vous ne pouvez pas savoir si c'est à cause de ce traitement.

Le malade – Docteur, j'ai toujours été en très bonne santé. Et environ un mois après avoir reçu la deuxième dose de ce traitement, vlan, une myocardite. Vous conviendrez qu'il y a de quoi se poser des questions, et même plus.

La cardiologue – Pourtant, les études cliniques réalisées par le laboratoire pharmaceutique ont prouvé scientifiquement que ce traitement est sécuritaire et que les bénéfices sont beaucoup plus grands que les risques.

Le malade – On ne pouvait guère s'attendre à autre chose alors qu'il s'agissait de mettre en vente ce traitement et d'empocher des centaines de milliards de dollars.

La cardiologue – Je comprends votre irritation, monsieur R., à la suite de cette mauvaise nouvelle. Mais ce n'est pas une raison pour faire des accusations sans fondements. Après des milliards de doses injectées, ça se saurait si ce traitement augmentait de manière significative les risques de myocardite. Et je vous confirme que moi et mes collègues cardiologues n'avons rien remarqué de tel.

Le malade – Vous allez au moins faire une déclaration de l'effet secondaire, j'espère. Ce n'est tout de même pas normal de faire, du jour au lendemain, une myocardite.

La cardiologue – Ce sont des choses qui arrivent parfois, sans qu'on sache exactement pourquoi, bien qu'il existe des facteurs de risque. C'est pourquoi il m'est impossible de déclarer votre myocardite puisqu'il est impossible d'établir une relation causale entre le traitement reçu il y a un mois et elle. La cause pourrait être une foule d'autres choses.

Le malade – Docteur, j'insiste pour que vous fassiez la déclaration de la myocardite que vous venez de me diagnostiquer comme effet secondaire grave de ce maudit traitement.

La cardiologue – Comme je vous l'ai dit, il m'est impossible d'établir avec quelque vraisemblance un lien de causalité. Et pour votre information, nous parlons toujours d'événements indésirables graves et non d'effets secondaires graves quand nous déclarons des incidents au Bureau central de pharmacovigilance, pour ne pas présumer l'existence d'un lien de causalité qui n'existe pas ou dont l'existence n'a pas encore été démontrée.

Le malade – Alors, si ce que vous déclarez, ce ne sont pas des effets secondaires graves mais des événements indésirables graves, pour ne pas présumer un lien de causalité, vous devriez pouvoir déclarer ma myocardite en tant qu'événement indésirable grave sans qu'un lien de causalité ait été préalablement établi, justement pour qu'un lien puisse être établi, s'il existe, à partir des déclarations d'événements indésirables graves. Je ne vois pas pourquoi vous avez des scrupules.

La cardiologue – Ce n'est pas si simple. Bien qu'il s'agisse d'une déclaration d'un événement indésirable grave et non d'un effet secondaire, il me faudrait tout de même lier cet événement à un événement antérieur qui en serait peut-être la cause, par exemple l'administration du traitement il y a un mois. En faisant une telle déclaration et en y apposant ma signature, je me retrouverais, contre ma conscience et avec beaucoup d'imprudence, à affirmer que, peut-être, le traitement a causé cet événement indésirable grave, alors qu'en réalité je n'en sais rien.

Le malade – Sont-ce là des scrupules qui vous sont personnels ou sont-ils généralement partagés par les autres cardiologues ?

La cardiologue – Ce sont des principes auxquels sont assujettis tous les cardiologues soucieux de rigueur dans l'exercice de leur profession.

Le malade – Alors comment voulez-vous que le Bureau central de pharmacovigilance dispose des données pour établir un lien de causalité entre l'administration de ce traitement et les événements indésirables graves, puisque vous le privez de ces données sous prétexte que ce lien de causalité n'a pas été établi en ce qui concerne les événements indésirables graves que vous devriez déclarer. C'est absurde !

La cardiologue – Ne vous emportez pas comme ça, monsieur R. La mauvaise nouvelle que je vous ai annoncée vous empêche de penser raisonnablement. Et en plus, ce n'est pas bon pour vous, étant donné votre état de santé. Il vous faut vous calmer et ne pas sauter aux conclusions.

Le malade – Me calmer ? Vous allez voir si je vais me calmer !

La cardiologue – Ne parlez pas si fort. Vous dérangez mes collègues dans l'exercice de leur profession et vous importunez les autres malades. Si cela peut vous aider à vous calmer, dites-vous que ce qui vous est arrivé est très probablement une coïncidence, et ce, jusqu'à preuve du contraire.

Le malade – À vous entendre parler, il faudrait que je croie qu'une coïncidence est la cause de ma myocardite.

La cardiologue – Et pourquoi pas ?

Le malade – N'importe quoi !

La cardiologue – Dites-vous aussi que, même si le traitement a pu augmenter légèrement chez vous les risques de myocardite (car sans doute aviez-vous des prédispositions inconnues jusqu'alors), il vous a certainement procuré des bénéfices en vous protégeant contre les effets graves de l'infection respiratoire d'origine virale à caractère variable. N'est-il pas vrai que vous n'êtes pas tombé gravement malade après avoir contracté cette maladie ?

Le malade – Et comment avez-vous pu établir un lien de causalité entre l'administration du traitement et l'absence chez moi de symptômes graves ? Qu'est-ce qui vous dit que ce n'est pas une coïncidence ?

La cardiologue – Monsieur R., je suis navré de ne pas pouvoir vous parler plus longtemps. Je suis débordée du travail et les autres malades attendent. Et si nous revenions au traitement de votre myocardite ?

Le malade – Qu’avez-vous à proposer ?

La cardiologue – Nous ne sommes plus au XXe siècle et la science nous offre une foule de nouvelles possibilités. Que diriez-vous, monsieur R., de participer à la deuxième phase d’une étude clinique sur un nouveau traitement pour la myocardite ?

Le malade – Over my dead body, docteur !

31. Le prix et le coût de la vie

(Dans une salle de séjour en désordre, à l'intérieur d'un condominium.)

La maman – Je n'arrive pas à comprendre pourquoi tu tardes tant à aller chercher ta dose. On dirait que ça ne te réjouit même pas que les scientifiques aient enfin trouvé un traitement à la fois préventif et curatif contre ce maudit microbe qui nous empoisonne la vie. En plus, c'est gratuit !

Le fils – Gratuit, gratuit, c'est vite dit. Ce n'est pas comme si les compagnies pharmaceutiques nous faisaient cadeau de ce traitement.

La maman – Ce que je veux dire, c'est que tu n'auras pas à payer de ta poche quand tu recevras cette dose.

Le fils – C'est-à-dire que le gouvernement paiera chèrement pour ce traitement dont il nous dit qu'il est gratuit et dont il nous fait la publicité, et nous le fera ensuite rembourser collectivement grâce aux taxes et à l'impôt sur les revenus qu'il nous fera payer.

La maman – Mais il faut ce qu'il faut. La vie n'a pas de prix.

Le fils – C'est-à-dire qu'il nous faut être prêts à payer des milliards pour avoir un traitement sans lequel notre vie serait gravement menacée. La vie coûte bien cher pour quelque chose qui n'a pas de prix.

La maman – Tu râles, tu râles, c'est tout ce que tu sais faire !

Le fils – Tu n'as pas fini de m'entendre râler avec ce qui s'en vient.

La maman – Qu'est-ce que tu veux dire ?

Le fils – À cause des confinements à répétition pour protéger la vie qui n'aurait pas de prix, à cause des emprunts et de la création d'argent par le gouvernement pour nous le donner afin que nous payions le coût de la vie alors que nous ne pouvons plus gagner notre vie et à cause de l'inflation qui en résultera et de la hausse des taux

d'intérêt qu'on imposera pour lutter contre elle, nous pouvons nous attendre à ce que le coût de la vie qui n'a pas de prix augmente considérablement et qu'il devienne plus difficile de la gagner en travaillant. Autrement dit, nous allons encore plus perdre notre vie à essayer de la gagner. Ça promet !

La maman – Tu t'enfarges encore dans les mots. Nous pouvons très bien dire que la vie n'a pas de prix pour dire qu'elle est très précieuse, et aussi parler du coût de la vie pour dire qu'il nous faut la gagner. Ce sont juste des manières de parler.

Le fils – Ce ne sont pas *juste* des manières de parler. Les manières de parler, c'est important.

La maman – Tu prends tout au pied de la lettre. C'est ce qui te permet de trouver des incohérences et des absurdités partout.

Le fils – Tu as raison. Je me ravise. Malgré l'incohérence superficielle ou illusoire de l'affirmation selon laquelle la vie n'a pas de prix et de l'autre affirmation selon laquelle il nous faudrait gagner notre vie pour en payer le coût, il y a une cohérence plus profonde : aussi bien quand on nous dit que la vie n'a pas de prix que quand on nous dit qu'il faut la gagner pour en payer le coût, ça veut dire qu'on veut nous soutirer beaucoup d'argent. Il nous faudrait accepter sans rechigner une importante hausse du coût de la vie, justement parce qu'elle n'a pas de prix et qu'il nous faut donc être prêts à payer autant qu'on nous demandera, c'est-à-dire toujours plus, simplement pour vivre.

La maman – Tu parles comme si nos autorités ne voulaient pas vraiment sauver des vies qui sont incommensurablement précieuses et comme si elles ne se souciaient pas de l'augmentation du coût de la vie qui pourrait en résulter.

Le fils – Fais-moi rire ! Nos autorités ne se sont jamais vraiment souciées de telles choses et elles ne le font pas davantage maintenant.

La maman – Il est impossible de discuter avec toi ! Je m'en vais.

Le fils – Où veux-tu donc aller ? Je te rappelle que nous sommes confinés ensemble dans ces quelques pièces, peut-être pour le reste de notre vie, parce que, pour notre gouvernement, la vie n'a pas de prix.

La maman – Tu deviens de plus en plus insupportable. Tu sembles bien décidé à t'empoisonner la vie. Fais comme tu veux, mais n'empoisonne pas la mienne.

Le fils – Quelle importance, puisque ce qui n’a pas de prix dans notre société, comme ta vie et la mienne, n’a pas de valeur ! Il suffit de voir ce que notre gouvernement a décidé de faire d’elles pour nous en convaincre.

La maman – Ça suffit ! Ne me parle plus. Je vais regarder les « nouvelles » pour savoir si l’on autorise les rassemblements intérieurs pour Noël et à quelles conditions.

32. Le siège, l'invasion, l'insurrection et l'occupation

(Sur un plateau de télévision.)

Le journaliste – Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs. Nous avons la chance de recevoir aujourd'hui monsieur H., chercheur en politologie. Je vous souhaite la bienvenue.

Le politologue – Je vous remercie de m'avoir invité.

Le journaliste – Alors quelle est votre compréhension du siège que connaît notre capitale depuis quelques jours ?

Le politologue – À strictement parler, il ne s'agit pas d'un siège, puisque les manifestants sont à l'intérieur de la ville depuis le premier jour.

Le journaliste – Je me suis mal exprimé. Disons plutôt que notre capitale a été envahie par des hordes provenant des quatre coins du pays. Alors, quelle est votre analyse de cette situation critique ?

Le politologue – Les soi-disant hordes dont vous parlez sont composées de citoyens et de résidents de notre pays, comme vous le reconnaissez vous-mêmes. On ne saurait donc parler d'une invasion de notre capitale et les considérer comme des envahisseurs.

Le journaliste – Ce que je veux dire, c'est que ce ne sont pas des résidents de notre capitale. En ce sens, ce sont des envahisseurs qui viennent de l'extérieur. Demandez aux résidents de la capitale dont la quiétude est compromise par cette troupe d'envahisseurs.

Le politologue – À ce compte, il faudrait considérer comme des envahisseurs les millions de touristes, venus de l'étranger ou d'autres régions du pays, qui se déversent dans la capitale chaque été, au grand dam des résidents. Et notre capitale connaîtrait une invasion estivale tous les ans. Vous voyez bien qu'un tel vocabulaire est inapproprié et même déplacé dans la situation actuelle. Il contribue même à l'aggraver.

Le journaliste – Vous faites erreur : ce vocabulaire est le seul qui convienne à la grave crise nationale que nous traversons actuellement. La différence d’avec les touristes qui visitent notre capitale tous les étés, c’est que le gouvernement national et la mairie de la capitale n’ont pas invité ces envahisseurs et ne les accueillent pas à bras ouverts. Bien au contraire, ils n’autorisent pas leur présence sur le territoire de la capitale et ils les somment de le quitter sur-le-champ. Il s’agit donc bien d’une invasion de notre capitale. Il faut avoir le courage d’appeler les choses par leur nom.

Le politologue – Vous parlez comme si la capitale était la propriété du gouvernement, de la mairie et des résidents, et non la propriété collective de tous les citoyens.

Le journaliste – Pouah ! Comme l’a si bien dit notre premier ministre, ces barbares sont de mauvais citoyens qui désobéissent au gouvernement et qui ne méritent pas de partager les mêmes droits que les bons citoyens civilisés et obéissants, qui ont le droit d’entrer et de demeurer dans la capitale. Les mauvais citoyens, eux, n’ont plus ce droit, car de mauvais citoyens ne sont plus des citoyens à part entière. Ce sont donc des envahisseurs dans l’appellation la plus stricte du terme.

Le politologue – Comprenez-vous bien les implications de ce que vous soutenez ?

Le journaliste – Bien sûr que oui ! Je n’ai pas tous vos diplômes, mais ça ne m’empêche pas de comprendre les implications de ce que je dis. Et je vais vous le montrer. Puisqu’il y a des envahisseurs dans la capitale, le gouvernement peut et a même l’obligation de les chasser en ayant recours à la force.

Le politologue – Je constate que vous êtes conséquent, à votre manière. Mais je pensais à autre chose en vous posant cette question. En prenant pour critère d’une invasion l’interdiction d’entrer dans la capitale promulguée par les autorités nationales et municipales, vous prétendez implicitement que nos dirigeants peuvent décréter qu’un mouvement citoyen d’opposition est en réalité une dangereuse troupe d’envahisseurs, laquelle il faudrait chasser de la capitale par la force. Dans cette perspective, même les résidents de la capitale qui participent aux manifestations devraient être traités comme des envahisseurs, du moins jusqu’à ce que les troubles aient pris fin.

Le journaliste – Bien évidemment. Où voulez-vous en venir ?

Le politologue – Voilà où je veux en venir. Le gouvernement, en déclarant à volonté qu'un mouvement citoyen d'opposition constitue une invasion, a le pouvoir d'abolir à volonté le droit d'opposition et de manifestation sans lequel la démocratie ne peut pas exister.

Le journaliste – Vous exagérez et, encore pire, vous apportez de l'eau au moulin des envahisseurs de la capitale, sous prétexte d'exactitude du vocabulaire. Ce qui est très dangereux dans la crise actuelle. Il faut bien que notre gouvernement démocratiquement élu puisse identifier les menaces intérieures et prendre les mesures qui s'imposent pour protéger nos institutions démocratiques.

Le politologue – Ne voyez-vous pas que, ce qui est dangereux, c'est de décréter à volonté qu'un mouvement d'opposition au gouvernement est une sorte d'ennemi intérieur ou une puissance ennemie intérieure ? Ne comprenez-vous pas que c'est entrer dans une logique de guerre civile ?

Le journaliste – Quand un mouvement d'opposition a des tendances insurrectionnelles et constitue une menace pour notre gouvernement démocratiquement élu, il faut bien que celui-ci ait assez de lucidité pour regarder la situation en face et de courage pour mater cet ennemi intérieur et sauver la démocratie.

Le politologue – Et voilà que vous parlez maintenant d'une insurrection ! C'est de pire en pire.

Le journaliste – Comme je ne cesse de vous le répéter, il faut appeler les choses par leur nom. Il est notoire que ce mouvement d'opposition, comme vous l'appelez pudiquement, veut renverser le gouvernement et faire un véritable coup d'État.

Le politologue – Réclamer la démission du premier ministre et la dissolution du gouvernement, ce n'est tout de même pas la même chose que d'essayer de le renverser par les armes.

Le journaliste – Vous continuez à chicaner sur les mots, cher monsieur H. Niez-vous donc qu'on essaie de contraindre le premier ministre et le gouvernement démocratiquement élus à abandonner le pouvoir ? Répondez à ma question sans détours !

Le politologue – Je sais bien que ce mouvement d’opposition veut obliger le premier ministre et le gouvernement à abandonner le pouvoir, et qu’il réclame aussi la dissolution du Parlement. Mais ce n’est ni pour donner le pouvoir à un gouvernement qui ne serait pas élu, ni pour prendre le pouvoir pour lui-même. C’est plutôt pour organiser de nouvelles élections, au terme desquelles un nouveau Parlement et un nouveau gouvernement seront constitués. Si le pouvoir du Parlement et du gouvernement provient bien du peuple, celui-ci a en toute logique le droit de leur retirer ce pouvoir et de les remplacer.

Le journaliste – Mais c’est scandaleux, ce que vous dites ! Il faudrait qu’un « mouvement d’opposition » minoritaire puisse faire tomber, par des troubles, un gouvernement démocratiquement élu et majoritaire en plus !

Le politologue – Comment voulez-vous que les mouvements d’opposition au gouvernement s’expriment autrement en l’absence d’une procédure citoyenne de destitution du gouvernement et de dissolution du Parlement ?

Le journaliste – La volonté populaire étant sacrée, et l’élection des députés et du gouvernement étant ce par quoi cette volonté s’exprime, on ne peut pas créer une procédure citoyenne de destitution du gouvernement et de dissolution du Parlement sans porter atteinte à l’essence même de la démocratie, et encore moins tolérer l’occupation de la capitale pour obtenir cette destitution et cette dissolution.

Le politologue – Voilà que les troupes de siège, après être devenues des envahisseurs et des insurgés, sont maintenant des occupants, dans la capitale du pays dont ils sont les citoyens. S’il en est ainsi, alors ils sont des occupants légitimes, comme les occupants d’un domicile, et on ne saurait les déloger par la force, comme s’ils étaient des troupes d’occupation.

Le journaliste – Les choses sont maintenant claires : vous avez des sympathies pour les occupants de la capitale. C’est tout à fait inadmissible de la part d’un politologue comme vous. (*En regardant directement la caméra.*) Je m’excuse du fond du cœur à toutes nos téléspectatrices et à tous nos spectateurs, car nous avons commis une grave erreur en invitant ce personnage à notre émission.

Le politologue – Je vous rappelle que je n’ai pas pris position pour ou contre ce mouvement d’opposition, ce qui aurait été d’ailleurs incompatible avec ma position de politologue. Ce qui m’importe avant tout, c’est l’exactitude du vocabulaire

employé en cette période de crise, ainsi que les conséquences néfastes de l'inexactitude en cette matière.

Le journaliste – Eh bien, à force de faire des mises au point de vocabulaire, vous nous avez empêché d'aller au cœur de la question, à savoir la déclaration imminente de l'état d'urgence et l'intervention de l'armée pour libérer la capitale et sauver notre démocratie.

Le politologue – Au contraire, c'est par ces mises au point que nous sommes allés au cœur de la question.

Le journaliste – J'espère que vous êtes content : vous avez réussi à saboter notre émission. (*Après s'être retourné vers la caméra.*) Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs, je tiens à m'excuser une fois de plus pour cette émission qui ne s'est pas déroulée comme nous l'avions prévu. Nous nous retrouverons néanmoins mardi prochain, même heure, même chaîne, pour une autre émission des *Défenseurs de la démocratie*.

33. L'obligation

(Dans une petite cellule. Le grand prêtre est assis sur une chaise, en face de l'athée qui est assis sur une étroite couchette.)

Le grand prêtre – Dieu que vous êtes têtue ! Vous l'êtes tellement qu'à cause de vous, je me retrouve à prononcer en vain le nom de Dieu.

L'athée – Ce blasphème vous vaudra certainement de me rejoindre en Enfer, pour y brûler comme moi.

Le grand prêtre – Ne plaisantez pas d'une chose aussi sérieuse que l'Enfer, car vous le regretterez. Il en va de votre salut, rien de moins !

L'athée – La seule chose intelligente à faire de l'Enfer, c'est justement d'en plaisanter.

Le grand prêtre – Quand vous brûlerez pour l'éternité dans les fournaises de l'Enfer, vous penserez autrement.

L'athée – Ça ne me fait ni chaud ni froid.

Le grand prêtre – Arrêtez ! C'est pour moi un véritable tourment de vous entendre.

L'athée – Ce n'est pas moi qui ai sollicité cet entretien. Laissez-moi simplement partir et vous n'entendrez plus mes plaisanteries qui vous font souffrir comme si vous étiez déjà en Enfer.

Le grand prêtre – Ah non, vous ne vous sauvez pas comme ça !

L'athée – Vous dites que vous voulez mon salut, puis vous m'empêchez de me sauver. Décidez-vous, à la fin !

Le grand prêtre – Pour l'amour de Dieu, je vous en conjure une dernière fois : abjurez publiquement votre erreur !

L'athée – Mais c'est précisément ce que je m'évertue à faire. Je crie sur tous les toits que je me suis trompé pendant des années en prêtant foi aux contes de fées dans lesquels vous et vos semblables m'avez élevé.

Le grand prêtre – Vous savez bien que ce n'est pas ce que je veux dire.

L'athée – Et vous savez bien que c'est ce que je veux dire.

Le grand prêtre – C'en est assez ! J'espérais ne jamais en arriver là, mais il faut ce qu'il faut. Aux grands maux les grands remèdes ! Puisque vous vous entêtez à faire la sourde oreille à la vérité qu'on vous proclame, puisque vous refusez imprudemment et impudemment de craindre les conséquences de votre athéisme dans l'autre vie, je m'efforcerai de vous faire craindre ses conséquences dans cette vie, qui est la seule à exister à vos yeux, tout aveugle que vous êtes !

L'athée – Et moi qui croyais que l'époque de la Sainte Inquisition était depuis longtemps révolue ! J'avais grand tort. Voilà une autre erreur que je suis prêt à abjurer publiquement.

Le grand prêtre – Ne réalisez-vous pas que je vais vous excommunier ? Fini de rire !

L'athée – Allons, pas de fausse modestie. Votre talent comique est tel que vous me ferez certainement rire même en m'excommuniant. C'est le signe auquel on reconnaît à coup sûr un comique de grand talent : il sait faire rire même quand il ne veut pas faire rire.

Le grand prêtre – Vous l'aurez voulu ! À partir de maintenant et tant que vous n'aurez pas reconnu publiquement que l'athéisme est une dangereuse erreur que le Diable vous a inoculée sournoisement pour que vous infectiez les bons croyants et les détourniez de Dieu, de la Vérité et du Bien – qui sont une seule et même chose tout en étant des choses distinctes –, vous ne pourrez plus travailler pour gagner votre vie, les fidèles auront le devoir de vous chasser des lieux publics comme si vous étiez un lépreux ou un pestiféré, et quiconque vous aidera, vous nourrira, vous logera ou vous parlera sera déclaré athée et, par le fait même, excommunié à son tour. Qu'est-ce que vous dites de ça ? Ça vous coupe le sifflet, hein ?

L'athée – Je suppose que ceux qui parleront aux fidèles déclarés athées et excommuniés parce que j'aurai échangé quelques mots avec eux seront eux aussi déclarés athées et donc excommuniés. C'est bien ça ?

Le grand prêtre – Oui

L'athée – Arrivera-t-il la même chose à ceux qui auront l'imprudence d'échanger quelques mots avec ces autres athées excommuniés ?

Le grand prêtre – Assurément.

L'athée – Et ainsi de suite, indéfiniment ?

Le grand prêtre – Exactement. Ça vous fout les jetons, n'est-ce pas ?

L'athée – Autrement dit, vous me donnez les moyens de déclencher une véritable épidémie d'athéisme. C'est tellement génial que jamais je n'y aurais pensé moi-même. Voilà ce qui finit par arriver quand on essaie d'obliger les gens à croire.

Le grand prêtre – Un peu de sérieux ! Il ne s'agit aucunement de vous obliger à croire. Quoi que vous en pensiez, nous ne sommes plus à l'époque de l'Inquisition. Il s'agit seulement d'obtenir de vous que vous manifestiez les signes extérieurs de la foi. Dans le fond, je suis un réaliste. Je sais bien que vous êtes irrécupérable et que jamais vous n'aurez la foi. Ce qui m'importe, c'est que la maladie très contagieuse dont vous êtes atteint reste confinée à votre personne et qu'elle n'attire pas sur la communauté des croyants la colère divine.

L'athée – Donc vous voulez plutôt m'obliger à renoncer publiquement à l'athéisme et à agir comme si je croyais.

Le grand prêtre – Même pas. Je ne prétends vous obliger à rien du tout. Vous pouvez croire ce que vous voulez et professer les croyances que vous voulez. Vous ne semblez pas le croire, mais je suis un fervent défenseur de la liberté de croyance. Après tout, vous n'êtes plus un enfant. Seulement, à titre d'adulte responsable, vous devez accepter les conséquences de vos croyances et de vos actes, quelles qu'elles soient. Ou si c'est trop difficile pour vous de faire ces sacrifices pour vos convictions, vous pouvez décider librement de renoncer à ces convictions ou décider de ne plus agir conformément à elles.

L'athée – Wow ! Je suis vraiment impressionné. C'est du jésuitisme de haute voltige. À vous en croire, je ne suis pas obligé d'abjurer l'athéisme et de me comporter comme un croyant. Je ne suis pas même obligé de le faire pour avoir du travail, pour ne pas être exclu de la société et pour survivre. Tout cela n'est qu'une affaire de liberté pleinement assumée. On ne saurait donc vous accuser de rendre obligatoire la foi ou son apparence et de me punir parce que je refuse d'obtempérer.

Le grand prêtre – C'est exactement comme vous dites. Jamais je ne voudrais avoir votre misère ou votre mort sur la conscience. C'est aussi pour cette raison que, si vous usez de votre liberté de manière à provoquer ces conséquences, je laisse à d'autres la responsabilité de vous congédier ou de vous refuser du travail, de vous chasser des lieux publics et de vous laisser dépérir. En tant que représentant de Dieu, je dois bien me garder de me salir les mains, afin de rester immaculé.

L'athée – Il n'y a pas à dire, vous êtes un type marrant. Un peu fou, mais tout de même marrant.

34. La liberté et les propos haineux

(Sur un plateau de télévision.)

Le journaliste – Chers téléspectateurs, j'ai aujourd'hui la chance d'accueillir monsieur le premier ministre, auquel je souhaite chaleureusement la bienvenue. Merci d'avoir accepté notre invitation.

Le premier ministre – Tout le plaisir est pour moi. En fait, c'est moi qui vous remercie de me donner, grâce à votre émission, une occasion de plus de m'adresser aux citoyens, surtout après la période difficile que nous avons traversée depuis deux ans.

Le journaliste – Avant de commencer cette interview, je vous avertis que je me ferai aujourd'hui le porteur des critiques qui vous sont adressées à propos de la réglementation sur les propos haineux proférés sur internet ou ailleurs, qu'est en train de mettre en place votre gouvernement. N'allez surtout pas penser que j'adhère à ces critiques, même si je ferai comme si c'était le cas, durant cette interview. Je veux seulement vous donner l'occasion de répondre publiquement à ces critiques, une fois pour toutes, et de montrer que les personnes qui vous les adressent ont une conception erronée de ce qu'est la liberté, laquelle est bien sûr incompatible avec nos institutions et nos valeurs démocratiques.

Le premier ministre – Nous avons la chance de vivre dans une démocratie, dans laquelle la liberté de la presse doit être respectée, y compris par les dirigeants politiques. Vous pouvez donc parler sans crainte.

Le journaliste – Je n'en attendais pas moins de vous, qui êtes un fervent défenseur des valeurs démocratiques, sur la scène internationale et sur la scène nationale. Commençons, si vous le voulez bien.

Le premier ministre – Je vous en prie.

Le journaliste – Vous en conviendrez : la liberté d'expression est fondamentale dans une démocratie comme la nôtre. C'est pourquoi des critiques de votre gouvernement reprochent à la nouvelle réglementation sur les propos haineux de porter atteinte à la

liberté d'expression. En vertu de cette liberté, n'ont-ils pas le droit de dire tout ce qu'ils désirent, sur internet ou ailleurs, publiquement et en privé ? Qu'avez-vous à leur répondre ?

Le premier ministre – Je leur réponds que, comme pour toute bonne chose, on peut abuser de la liberté d'expression. Le gouvernement démocratiquement élu a l'obligation, pour éviter les abus, de déterminer où doit s'arrêter la liberté d'expression et de prendre des mesures pour empêcher et punir la prolifération des propos haineux, qui dépassent évidemment cette limite. Comme on dit, la modération a bien meilleur goût.

Le journaliste – Ne pourrait-on pas objecter que ce sont seulement des mots, qu'ils ne sont pas capables de blesser ou de tuer les autres, et qu'il faudrait qu'on légifère seulement sur les actes ?

Le premier ministre – Les personnes qui voient les choses de cette manière se trompent du tout au tout. Parler et écrire, c'est aussi un acte. Cet acte, quand il consiste à proférer des propos haineux, est une incitation à commettre des actes violents, je veux dire des agressions physiques, capables d'entraîner de graves blessures et parfois la mort des personnes qui ont fait l'objet de propos haineux.

Le journaliste – Vos objecteurs pourraient vous répondre que ce sont seulement les agressions physiques qu'il faut punir, en plus des incitations directes à la violence, et ce, en prenant des précautions.

Le premier ministre – Mais on ne peut tout de même pas attendre que se produisent ces agressions causées par le climat de haine provoqué par la prolifération des propos haineux, pour ensuite les punir, une fois que l'irréversible s'est produit. Le gouvernement a l'obligation morale de tout faire ce qui est en son pouvoir pour empêcher que ces agressions innommables soient commises, notamment en luttant contre les propos haineux.

Le journaliste – C'est précisément ce qui inquiète les défenseurs de la liberté d'expression (avec beaucoup de guillemets). Simplement parce que certains de leurs propos seraient considérés comme haineux et pourraient contribuer à des agressions physiques susceptibles de causer de graves blessures et la mort, on pourrait les reconnaître arbitrairement coupables d'un crime pour lequel il n'y aurait pas de victimes, parce qu'on serait intervenu avant que ces agressions se produisent, avant

même qu'on puisse détecter des préparatifs pour les commettre, justement pour qu'elles ne se produisent pas.

Le premier ministre – La profération de propos haineux, un crime sans victimes ? Il faut que ces objecteurs, pour avoir des telles idées, appartiennent à la majorité privilégiée, et non à une minorité défavorisée et discriminée, défavorisée parce que discriminée, et discriminée parce que défavorisée. N'est-ce pas faire un grave tort moral aux personnes qui appartiennent aux minorités défavorisées et discriminées que de dire ou d'écrire quelque chose qui leur fait peur, qui les disqualifie, qui les rabaisse, qui les blesse et qui portent atteinte à leur identité et à leur dignité ? C'est pourquoi nous avons le devoir de sévir contre les propos haineux et d'empêcher qu'on fasse du tort à ces personnes. Dans une société démocratique comme la nôtre, tous ont le droit de vivre sans être discriminés, attaqués et blessés. C'est la condition même de la liberté, car la liberté de chacun s'arrête où celles des autres commencent, c'est-à-dire quand ils nuisent aux autres. Ainsi on ne porte pas atteinte à la liberté d'expression en empêchant ou en interdisant des propos discriminatoires, blessants et apeurants, qui sont attentatoires à la liberté. C'est au nom de la liberté qu'il faut les empêcher et les interdire.

Le journaliste – Même si vos objecteurs étaient d'accord avec vous pour interdire ces propos nauséabonds, ils pourraient prétendre que, pour ce faire, on limite la liberté d'expression et on y porte atteinte. Ce qui serait problématique dans une démocratie, s'ils avaient raison. Ce serait un mal nécessaire, qui ne cesserait pas d'être un mal parce qu'il est nécessaire.

Le premier ministre – Ceux qui ont de telles idées jouent avec les mots. Ils savent très bien que c'est une chose de porter atteinte à la liberté d'expression, et que c'en est une autre d'en fixer les limites afin qu'on n'abuse pas d'elle et qu'on ne dise pas des atrocités en son nom. D'ailleurs, quand on dépasse les limites prescrites, il ne s'agit plus de liberté d'expression. On a alors dépassé les bornes de la liberté d'expression, on est alors un raciste, un misogyne, un antisémite, un islamophobe, un homophobe ou un transphobe, entre autres. Et cela ne saurait être toléré, surtout dans une société démocratique qui, comme la nôtre, se doit d'avoir la tolérance comme valeur suprême.

Le journaliste – Vos opposants, s'ils vous entendaient, vous répondraient que vous avez beau jeu de faire d'eux des monstres parce qu'ils disent des choses que vous n'aimez pas ou avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord, afin de ne pas avoir à les

tolérer et de porter atteinte à leur liberté. Peut-être auraient-ils même l'audace de dire que ces accusations constituent des propos haineux qui leur font du tort, qui leur nuisent, qui constituent en eux-mêmes une agression verbale et morale contre eux, et qui pourraient préparer le terrain à des agressions physiques dont ils seraient les victimes.

Le premier ministre – Mes opposants, s'ils avaient l'effronterie et l'impudence de soutenir de telles idées, montreraient à quel point ils sont de mauvaise foi. Peut-être faudrait-il même parler de délire. Il n'est aucunement question de nier leur liberté ou d'y porter atteinte. Il est établi hors de tout doute que tous les êtres humains, quels qu'ils soient, sont libres. C'est justement parce qu'ils sont libres de mal agir qu'il leur faut assumer les conséquences de leurs mauvaises actions ou de leurs propos haineux. Avec cette liberté vient cette responsabilité, car la liberté, c'est assumer les conséquences de ses actes et de ses propos (qui sont des actes), quels qu'ils soient.

Le journaliste – Je vous remercie, monsieur le premier ministre. C'est malheureusement tout le temps que nous avons pour cette interview. Et ça tombe bien, parce que je ne vois pas ce que vos objecteurs pourraient répondre à vos derniers arguments, qui sont décisifs et absolument concluants. Je suis certain que vous leur avez cloué le bec, et qu'ils seront dans l'obligation d'approuver la réglementation contre les propos haineux, ou de se réfugier dans une désapprobation silencieuse, ou d'accepter librement, comme des adultes responsables, les conséquences de leur entêtement borné à désapprouver méchamment cette réglementation, ce qui ne manquerait pas d'être considéré comme des propos haineux auxquels devraient s'appliquer cette réglementation.

Le premier ministre – Je suis content de voir que vous m'avez très bien compris, et que vos téléspectateurs, eux aussi, m'ont sans doute très bien compris. Je tiens à vous remercier encore une fois de m'avoir invité à votre émission et de m'avoir donné l'occasion de démontrer le bien fondé de notre réglementation contre les propos haineux.

Le journaliste – Alors merci et au revoir, monsieur le premier ministre. Nous vous réinviterons certainement. Et vous, chères téléspectatrices et chers téléspectateurs, merci de nous avoir écoutés. Nous nous retrouverons mardi prochain, même heure, même chaîne, pour une autre émission des *Défenseurs de la démocratie*.

35. La communauté universelle

(Dans la cuisine d'une résidence d'étudiantes.)

La militante antispéciste et écologiste – Tu devrais arrêter de manger de la viande. Je te vois constamment cuisinier du bœuf, du porc et du poulet. En plus de contribuer aux changements climatiques et d'être mauvais pour la santé, les conditions d'élevage sont très cruelles et c'est de la barbarie de tuer et de manger des animaux pour nous nourrir. Ce sont des êtres sensibles comme nous, après tout.

La carnivore – J'ai bien essayé de manger moins de viande il y a quelques années. J'ai constaté que si je ne mange pas de la viande deux fois par jour, j'en viens à me sentir mal. J'aimerais bien faire des économies, mais ça ne me réussit vraiment pas de ne pas manger de viande, ou même d'en manger moins. Les conditions d'élevage des animaux que je mange me dérange, mais je ne peux pas faire autrement.

La militante – As-tu essayé de manger des substituts pour avoir un apport en protéines suffisant ?

La carnivore – Bien sûr. Mais ça ne me suffit pas. Après deux jours, je manque d'énergie, je somnole, j'ai mal à la tête et je suis incapable de penser clairement.

La militante – Il va bien falloir que les carnivores comme toi s'y fassent. Il en va du salut de la planète et du respect de la vie animale. Sache que le groupe antispéciste dont je fais partie a enfin réussi à se faire entendre par l'administration de l'université, qui est maintenant obligée de prendre des mesures pour atteindre les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour établir un campus respectueux des normes éthiques les plus élevées. Ce n'est qu'une question d'années avant que la consommation et la présence de viande soient complètement interdites sur tout le campus. Et j'ai bon espoir que les villes, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, forts de ce précédent, emboîtent ensuite le pas. Tu devrais donc commencer tout de suite à faire des efforts pour te préparer à l'inévitable.

La carnivore – Je veux bien que nous tenions compte du fait que les animaux que nous mangeons ne sont pas des choses insensibles et que l'état de la planète se détériore, mais je trouve parfois qu'on y va fort. Après tout, il nous faut bien vivre, et

je doute qu'un régime végétarien ou végétalien universel suffise à sauver la planète, étant donné toutes les formes de pollution qui existent et qui s'aggravent.

La militante – Je pense aussi que ce n'est pas suffisant. C'est pourquoi nous ne combattons pas seulement pour l'abolition de la consommation de viande. Mais mettons pour l'instant de côté les enjeux écologiques de la consommation de viande, qui sont liés à une foule d'autres problèmes écologiques. Même si ces enjeux n'existaient pas, même si l'interdiction de manger de la viande n'améliorerait pas de manière significative la situation écologique, il nous faudrait proscrire la consommation de viande pour de profondes raisons éthiques, qui vont beaucoup plus loin que le seul bon traitement des animaux d'élevage.

La carnivore – Ah oui ?

La militante – Nous, les êtres humains, avons pris l'habitude de nous considérer comme supérieurs aux autres animaux, de les traiter comme de vulgaires choses et de ne pas leur reconnaître les mêmes droits que nous, même s'ils sont vivants et sensibles comme nous. Mais rien ne nous autorise à avoir ces préjugés spécistes et à agir selon eux. C'est la même chose que pour les préjugés racistes : les Blancs n'ont pas le droit de traiter les Noirs comme des esclaves ou des choses pour les exploiter, alors qu'ils sont comme eux des êtres humains à part entière ; et les êtres humains n'ont pas le droit de traiter les vaches, les poules et les cochons comme des choses pour les dévorer, alors qu'ils sont comme eux des êtres vivants et sensibles à part entière.

La carnivore – Si je te comprends bien, c'est comme si tous les animaux, y compris les êtres humains, étaient égaux en droit et disposaient du droit à la vie et du droit à être traités humainement.

La militante – C'est ça. Mais je te fais remarquer qu'en employant le terme « humainement », tu attribues une sorte de supériorité morale aux êtres humains par rapport aux animaux, lesquels se traitent pourtant beaucoup mieux entre eux que les êtres humains ne les traitent. C'est là un bel exemple de préjugé spéciste qui est intégré à notre langue et que nous contribuons à répandre et à renforcer quand nous ne faisons pas très attention à notre manière de parler. Pour nous libérer de ce préjugé, il faut plutôt dire « animalement ».

La carnivore – Irais-tu jusqu'à dire qu'il existe une grande communauté animale, qui comprend tous les êtres sensibles, de la même manière qu'il existe une grande communauté humaine ?

La militante – C'est ce que je pense, comme toutes les personnes qui sont à la fine pointe de l'éthique antispéciste et qui sont engagées corps et âme dans la cause animalière. C'est pourquoi je pense qu'entre le carnivorisme et le cannibalisme, il n'y a qu'un pas. À bien y penser, je dirais que c'est la même chose, puisqu'en mangeant des animaux, nous mangeons nos semblables, qui sont des êtres dotés de sensibilité et qui appartiennent à la grande communauté des êtres sensibles, exactement comme si nous mangions des êtres humains. Prétendre le contraire, prétendre qu'il existe une différence, c'est encore être en proie à des préjugés spécistes.

La carnivore – Pour parler franchement, je dois te dire que j'ai de la peine à voir comment peut exister cette grande communauté de tous les animaux ou de tous les êtres sensibles. Les espèces animales sont parfois constituées de manière tellement différente qu'il leur est impossible de communiquer et de communier. Dans le meilleur des cas, elles cohabitent alors sans se nuire ; ou bien elles entrent en compétition, quand elles ne s'entre-dévorent pas, comme l'atteste la chaîne alimentaire, dont font aussi partie les êtres humains. Dire qu'il y a une communauté de tous les animaux ou de tous les êtres sensibles, seulement parce qu'ils ont en commun une certaine forme de sensibilité, c'est comme dire qu'il y a une communauté de toutes les choses rouges, vivantes ou non, sensibles ou non, du seul fait qu'elles sont rouges, alors qu'elles sont dépourvues du moindre sentiment de cette communauté.

La militante – Ce n'est pas parce que certains animaux s'entre-dévorent qu'il nous faut suivre leur exemple et les imiter.

La carnivore – Un préjugé spéciste ne se manifeste-t-il sournoisement dans ce que tu viens de dire ? Car si les êtres humains ne sont pas moralement supérieurs aux autres animaux, pourquoi un comportement qui existe chez les animaux ne devrait-il pas exister chez les êtres humains ? Ou, à l'inverse, pourquoi ne faudrait-il pas que les animaux, qui ont ou doivent avoir des droits égaux aux êtres humains, soient soumis aux mêmes normes éthiques qu'eux et respectent comme eux la grande communauté des êtres sensibles et chacun de leurs membres ?

La militante – Cette communauté de tous les animaux existe malgré tout. C’est parce que tous les animaux, malheureusement, ne la reconnaissent pas qu’ils entrent en compétition et qu’ils s’entre-dévorent.

La carnivore (*avec un sourire carnassier*) – Ce qui revient à dire que cette communauté n’existe pas justement parce que les animaux, y compris les êtres humains, ne la reconnaissent pas. À moins de devenir des illuminés ou d’avoir l’esprit dérangé, on voit mal comment tous les êtres humains pourraient sentir qu’ils appartiennent à une grande communauté de vaches, de poules, de cochons, de poulets et de moutons, et aussi d’ours, de tigres, de lions, de loups, de coyotes, de renards, de rats, d’écureuils, etc. Et on ne voit pas comment tous ces animaux pourraient sentir qu’ils appartiennent à cette même grande communauté, alors qu’ils ignorent même l’existence de nombreuses autres espèces. Enfin, même au sein d’une espèce donnée, y compris l’espèce humaine, on voit bien que ce sentiment de communauté ne s’étend pas à toute l’espèce, qu’il se limite à des groupes qui s’ignorent, qui cohabitent, qui se font concurrence, qui se combattent ou qui s’asservissent les uns les autres. Et même au sein d’une de ces communautés, il y a des relations de concurrence et de domination et des agressions, entre sous-groupes et individus. Alors la grande communauté des animaux n’existe pas davantage que la grande communauté des êtres humains, et vice versa.

La militante – Si ce que tu dis était vrai – ce que je nie catégoriquement –, rien ne pourrait arrêter la méchanceté et la cruauté des êtres humains. Les pires injustices et les pires atrocités pourraient se produire et être légitimes. C’est pourquoi ces communautés doivent exister !

La carnivore – Tu exagères. Je n’ai pas besoin de sentir que j’appartiens à une grande communauté de tous les animaux pour être dégoûtée par la manière dont sont traités les poulets qu’on entasse dans les usines à viande. Pas plus qu’il m’est nécessaire de croire que j’appartiens à une grande communauté de tous les êtres humains pour être scandalisée par la manière dont l’armée israélienne bombarde les Palestiniens, et ce, même si je n’aime vraiment pas leur religion, pas plus que je n’aime celle des Israéliens. Il me suffit d’être capable de sympathie et d’imagination.

La militante – Mais ça ne t’empêche pas de manger du poulet, à défaut de reconnaître ce qui nous unit à tous les animaux qui ont les mêmes droits que nous. Et cela ne te permet pas d’être aussi choquée des souffrances des Palestiniens que tu le serais des nôtres, si c’étaient nous qui étions bombardés.

La carnivore – Je le reconnais. C’est comme ça et c’est inévitable, à moins d’avoir l’esprit dérangé ou de se raconter des histoires. Et les poulets et les Palestiniens nous le rendraient bien, dans des circonstances semblables.

La militante – C’est bien ce que je croyais : tu es spéciste et raciste ! Il faudrait exclure toutes les personnes comme toi du campus, de la ville et du pays ! On n’arrivera à rien à moins de ça !

La carnivore *(de nouveau avec un sourire carnassier)* – Pourquoi s’arrêter là ? Pourquoi ne pas aussi nous exclure de la grande communauté de tous les êtres humains et de tous les animaux, dont nous sommes indignes à cause de nos opinions nauséabondes et immorales, et nous traiter en conséquence ? Je suis certaine que tu en as envie, que tu l’as déjà fait mentalement et que, selon tes propres dires, tu te sens par conséquent légitimée de nous faire les pires saloperies. Ce qui en dit long sur cette grande communauté universelle et sur le sentiment que tu as d’elle...

La militante – Tu l’auras voulu, maudite spéciste et maudite raciste !

(Folle de rage, la militante ouvre le réfrigérateur, jette par terre toute la viande qui s’y trouve et la piétine furieusement.)

36. L'identité

(Dans un jardin zoologique, un zoologue et son visiteur discutent devant la cage de ce qui semble être un chat tigré. Le zoologue parle avec enthousiasme, en gesticulant. Son interlocuteur a les bras croisés et une mine dubitative.)

Le zoologue – Je ne comprends pas comment cette révolution de la zoologie et même du monde animal peut vous laisser indifférent.

Le visiteur – Ce n'est pas que ça me laisse indifférent. C'est que je n'y crois pas le moins du monde.

Le zoologue – Homme de peu foi, qui ne croit qu'à ce que ses yeux lui montrent ! Pourtant, les sens sont trompeurs...

Le visiteur – Ce n'est pas sérieux. Vous me faites marcher. Si on vous croyait, il ne serait même plus possible d'appeler un chat un chat.

Le zoologue – C'est précisément où je veux en venir. Il arrive qu'un chat se sente chien et soit véritablement un chien. Et vice versa. Ou les deux à la fois. Ou ni l'un ni l'autre. On ne saurait se fier aux apparences pour effectuer un classement des espèces animales.

Le visiteur – Et vous voudriez me faire croire que ce chat, que nous avons juste devant nous, est en fait un chien ?

Le zoologue – Exactement.

Le visiteur – Mais votre chat, ou plutôt votre chien, a le corps d'un chat. Il suffit de regarder sa tête, sa bouche, ses dents, ses yeux, ses griffes, sa queue et son pelage pour voir que c'est un chat.

Le zoologue – Mais puisque je me tue à vous répéter que, d'après la nouvelle théorie des espèces, la constitution physique n'a pas la moindre importance ! Ce qui importe, c'est que ce chat, au plus profond de lui-même, se sente chien et se sache chien.

Le visiteur – Et vous, comment savez-vous qu’il se sent et se sait chien ? Il vous l’a dit, je suppose.

Le zoologue – Si vous vous étiez donné la peine d’apprendre le chat ou le chien, il vous dirait qu’il est un chien dans un corps de chat, comme il me l’a dit.

Le visiteur – Je ne suis pas convaincu.

Le zoologue – Vous allez voir !

(Le zoologue contrefait des aboiements et le chat lui répond de la même manière.)

Le visiteur – Pouah !

Le zoologue – Vous persistez à nier à l’évidence ?

Le visiteur – S’il en fallait aussi peu pour que je croie que ce chat est un chien, je devrais aussi vous prendre pour un chien et vous traiter en conséquence.

Le zoologue – Sacrilège ! Comme s’il était honteux d’être un chien, ce que je ne suis d’ailleurs pas.

Le visiteur – Revenons-en à votre chat ou, plutôt, à votre chien. Je parie que c’est vous qui lui avez appris à contrefaire les aboiements d’un chien pour imposer votre nouvelle théorie des espèces. A-t-on jamais vu un chat aboyer ailleurs que chez vous, dans cette cage ?

Le zoologue – Mais vous n’y pensez pas ! Comment voulez-vous qu’il exprime ouvertement son identité canine dans le milieu félin conservateur et même rétrograde dont je l’ai tiré ? En plus de subir les pressions de ce milieu qui auraient continué à lui faire refouler son identité canine, il se serait fait tailler en pièces par les chats qui sont des chats et qui ne sont pas en réalité des chiens s’il avait résisté à ces pressions.

Le visiteur – Vous avez décidément réponse à tout.

Le zoologue – J’ai réponse à tout parce que j’ai raison.

(En guise de réponse, le visiteur lance une pierre au chat qui est en réalité un chien, lequel, affolé, grimpe dans un arbre.)

Le visiteur – On dirait bien que le naturel est revenu au galop, car je n’ai jamais vu un chien grimpé à un arbre.

Le zoologue – Ça montre seulement que, persécuté par vous, il s’est mis à agir comme un chat pour ne plus être persécuté par vous. Qu’auriez-vous fait à sa place ?

Le visiteur – La même chose que lui : j’aurais grimpé dans l’arbre et j’aurais pleinement assumé ma nature de chat.

Le zoologue – Une nature de chat ? C’est vite dit !

Le visiteur – Mais oui, une nature de chat, ou encore une nature de chien. Croyez-vous, par exemple, que les autres chiens vont reconnaître ce chien comme un chien et non comme un chat malgré son corps de chat, que les chiennes accepteront de s’accoupler avec lui et qu’il en résultera une portée de chiots ?

Le zoologue – Un refus ne s’expliquerait que par les préjugés spécistes des chiens à l’égard des chats et ne saurait constituer une preuve à l’encontre de l’identité canine du spécimen que nous avons devant nous. Nous y travaillerons : vous verrez que, grâce à des greffes et à des thérapies géniques, nous arriverons à donner un corps de chien à ce chien qui est dans un corps de chat. Une fois que nous aurons corrigé l’erreur dont s’est rendue coupable la nature – ce qui ne signifie aucunement que ce chien dans un corps de chat est une erreur de la nature –, les chiennes verront en lui un véritable chien, ce qu’il est d’ailleurs déjà, malgré les apparences. Il résultera de son union avec elles des chiots à part entière.

Le visiteur – Lesquels pourraient être en réalité des chats ou à la fois des chiens et des chats, malgré leur apparence canine.

Le zoologue – Exactement. Vous avez enfin compris.

Le visiteur – Mais justement parce que j’ai compris que l’identité est ce à quoi chaque animal s’identifie, je me demande si votre science, qui consiste à étudier les espèces animales, est toujours possible. Car comment classer les animaux en espèces si des spécimens dotés d’un corps semblable, disons un corps de chat, peuvent être en réalité, un chien, un chat, un hybride ou quelque chose d’autre ? Comment un zoologue peut-il s’y retrouver ?

Le zoologue – C’est tout simple : en demandant à chaque spécimen ce qu’il est véritablement et en les classant par espèce en fonction des réponses obtenues, ce qui

mènera à la découverte et à l'apparition de nouvelles espèces animales et de nouveaux hybrides. Comme je vous l'ai dit, nous assistons à une véritable révolution de la zoologie et du monde animal.

Le visiteur – Bravo ! Vous faites ainsi preuve d'une rigueur scientifique irréprochable, tout en vous gardant bien de faire un grave tort moral aux spécimens en leur imposant contre leur gré une identité d'espèce.

Le zoologue – C'est qu'on reconnaît la science véritable à sa moralité.

Le visiteur – Puisque vous parlez de moralité, j'ai justement une question à vous poser sur les implications morales de la nouvelle zoologie.

Le zoologue – Parlez sans gêne.

Le visiteur – Mettons qu'un spécimen doté d'un corps de chien se sent chat et est par conséquent réellement un chat. Devons-nous en conclure que son identité féline et l'affirmation de cette identité le lavent de toutes les atrocités commises par les chiens, qui brutalisent les moutons, qui rapportent les canards aux chasseurs, qui égorgent les chats et qui défigurent les petits enfants ?

Le zoologue – Parfaitement. Il n'est pas un chien mais est plutôt chat, puisqu'il ne se sent pas chien et se sait chat, puisqu'il affirme son identité féline au lieu d'une identité canine qui n'est pas la sienne.

Le visiteur – Et quand un spécimen doté d'un corps de chat se sent chien et est par conséquent un chien, quand il affirme son identité canine au lieu d'une identité féline qui n'est pas la sienne, il doit être tenu responsable de la brutalité, des violences et des crimes dont les chiens se rendent coupables. Puisqu'il est un véritable chien, comment pourrait-il en être autrement ?

Le zoologue – Comment ! Mais ce chien, il est lui aussi une victime de ces chiens brutaux, violents et criminels, à cause de son corps de chat, en lui-même et encore plus parce qu'il ne correspond pas à son identité canine, qu'il dissimule ou avec laquelle il entre en contradiction !

Le visiteur – Mais qu'importe son corps de chat, puisque vous dites que ce qui importe, c'est qu'il se sent et se sait chien.

Le zoologue – Ce que vous dites est tout simplement inadmissible, inacceptable et scandaleux ! Vous faites de l'innocente victime un agresseur !

Le visiteur – Mais c'est vous qui lui faites un grave tort moral en refusant de reconnaître son identité canine et en ne la considérant pas comme un vrai chien, avec tout ce que ça implique, seulement à cause de son corps de chat.

Le zoologue – Foutez-moi le camp immédiatement, sinon je lâche les chiens !

Le visiteur – Les chiens à corps de chien ou à corps de chat ?

Le zoologue – Ouste, vous dis-je !